

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

-92-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

CULTURE

**CONVENTION VANNES ECHOS JAZZ
2025 ET 2026**

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Créé fin 2022 par délibérations de la Communauté d'agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et de la ville de Vannes, mis en œuvre pour la première fois en 2023, « Vannes Echos Jazz » est un projet culturel de territoire en appui sur une esthétique musicale large, aussi populaire que pointue.

Il est proposé de poursuivre, en 2025 et 2026, l'organisation portée par les deux collectivités d'origine, avec un service dédié pour la programmation communautaire, le festival d'été restant à la charge de la Ville de Vannes.

Les actions prioritaires de l'Agglomération visent :

- La construction de partenariats avec les acteurs culturels locaux dans le cadre notamment de collaborations artistiques (dispositif Collab');
- La mise en place de projets relevant de l'Éducation Artistique et Culturelle sur les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027;
- L'animation d'un réseau professionnel des acteurs du milieu musical jazz ainsi que l'organisation d'une rencontre professionnelle à l'automne.

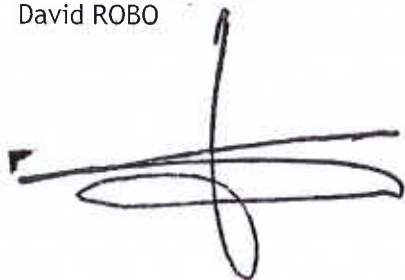
La convention, ci-annexée, détaille le fonctionnement, les objectifs et les moyens qui seraient alloués pour les exercices 2025 et 2026.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 19 juin 2025, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX





Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250626-250626_DEL92-DE



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Pour les exercices 2025 et 2026

POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DU PROJET EVENEMENTIEL ET CULTUREL « VANNES ECHOS JAZZ »

Entre les partenaires soussignés :

LA VILLE DE VANNES

Représentée par Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Maire-adjoint à la culture, au patrimoine, à l'éducation et à la jeunesse

Agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025

N° SIRET : 215 602 608 00014

Hôtel de Ville, Place Maurice Marchais
BP 509 - 56 019 VANNES Cedex

Ci-après nommée « la Ville de Vannes »

D'une part,

Et

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Représentée par Monsieur David ROBO, Président,
Agissant en vertu d'une délibération du 26 juin 2025

N° SIRET : 200 067 932 00018

Rue Alfred Kastler – PIBS
56000 VANNES

Ci-après dénommée « Golfe du Morbihan-Vannes agglomération / « L'agglomération » »,

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule :

Créé fin 2022 par délibérations de la ville de Vannes et de la Communauté d'agglomération Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, mis en œuvre pour la première fois en 2023, « Vannes Echos Jazz » est un projet culturel de territoire en appui sur une esthétique musicale large, aussi populaire que pointue, antérieurement portée par deux événements distincts, « Jazz en ville » en période estivale et « Hivernales du jazz » en période scolaire.

Cette convention permet d'en poser le fonctionnement, les objectifs et moyens alloués pour les exercices 2025-2026.

Article 1 : Objet de la convention – Objectifs

Pour permettre le déploiement du projet de territoire, GMVa a décidé de créer un service Vannes Echos Jazz qui s'intègre dans la direction des affaires culturelles mutualisées.

Le rôle de ce service est d'accompagner les communes et les opérateurs locaux qui souhaitent s'associer au projet et/ou aux événements du projet en apportant conseils et expertise, puis d'accompagner la conception et le portage des événements. Le service peut également déterminer des accompagnements financiers qui peuvent soutenir les opérateurs associés. De même, il a vocation à aider les opérateurs dans leurs recherches de financements.

Le service, constitué d'un responsable (0,5 ETP) et d'un chargé de production et de communication (1 ETP), est amené à travailler en lien avec le prestataire qui assure la direction artistique, technique et le développement des partenariats. Exception faite pour le festival d'été « Vannes Echos Jazz », qui reste organisé par la seule ville de Vannes, ce service a pour mission d'assurer la coordination de production, le développement de parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et d'actions culturelles ainsi que l'animation du réseau culturel. Il participe également, en lien avec les directions Communication des deux collectivités, à la communication des événements. Il élabore les appels à projet, veille aux conditions de production et propose la grille de programmation à un comité de suivi, pour validation.

Article 2 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2025 et jusqu'au 31/12/2026.

Article 3 : Engagements de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération – Moyens affectés

Pour garantir le bon fonctionnement des éditions 2025 et 2026, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération s'engage à :

- Contribuer aux différentes étapes du projet pour la mise en œuvre des différentes manifestations organisées dans le cadre de Vannes Echos Jazz sur le fondement des axes prioritaires ci-dessous :
 - o La construction de partenariats avec les acteurs culturels locaux dans le cadre notamment de collaborations artistiques (dispositif Collab') ;
 - o La mise en place de projets relevant de l'Éducation Artistique et Culturelle sur les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 ;
 - o L'animation d'un réseau professionnel des acteurs du milieu musical jazz ainsi que l'organisation d'une rencontre professionnelle à l'automne.
- Participer à la mise en place d'un comité de suivi composé d'élus intercommunaux et d'élus de la Ville de Vannes. Ce comité de suivi est l'instance de pilotage global du projet. Il est force de propositions. Il validera les orientations et propositions, la programmation des différentes manifestations et assurera dans les instances des deux collectivités les bilans d'opérations.
- Assurer la communication de la programmation Vannes Echos Jazz (hors festival) selon les modalités définies par l'article 6.
- Participer forfaitairement au poste de chargé de production du service Evènementiel après refacturation par la Ville de Vannes à hauteur de 25.000 €

Article 4 : Engagements de la Ville de Vannes

Pour assurer le bon fonctionnement de cette organisation, la Ville de Vannes s'engage à :

- Accompagner la mise en place de ce projet en participant aux réunions de préparation ou celles du comité de suivi organisées par l'agglomération et en répondant aux sollicitations du service inhérent au déploiement du projet.
- Mettre à disposition du service Vannes Echos Jazz un chef de projet du service Evènementiel à hauteur de 50% de son temps de travail.
- Mettre à disposition de la cellule de coordination un bureau situé au 1^{er} étage des Lavois avec le mobilier correspondant.
- Organiser l'édition 2025 et 2026 du festival d'été de « Vannes Echos Jazz » sous sa seule responsabilité tant artistique que que logistique ou financière.

Article 5 : Modalités de versement

En conséquence de l'ensemble des dispositions de cette présente convention, les échanges financiers entre les structures s'établissent comme suit :

Refacturation en fin d'année 2025 et 2026 de la ville de Vannes à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération :

- Du personnel mis à disposition de la cellule de coordination par la Ville de Vannes à l'agglomération, conformément aux articles 3 et 4 de la présente convention, *via* un forfait de 25.000 €.
- Des frais connexes notamment de déplacements nécessaires pour les rencontres avec les opérateurs sur le territoire intercommunal hors Vannes sur justificatif, dans la limite d'un budget prescrit de 3.500 €, sur autorisation préalable au-delà.

Article 6 : Communication

La Ville de Vannes s'engage à assurer dans sa totalité la communication autour du festival d'été Vannes Echos Jazz et de ses actions culturelles (Brass band, Orchestre Éphémère, Tremplin national). Cela comprend notamment les éléments suivants :

- mise en ligne des actualités sur le site internet ;
- relations presse, dont conférence de presse d'annonce de la programmation et, dans la limite des possibilités budgétaires, encarts dans des magazines spécialisés ;
- création et/ou diffusion de posts RS ;
- annonces dans les différents agendas web/print ;
- rédaction dans le Vannes Mag ;
- création, impression et diffusion de toutes les déclinaisons print et signalétique dont programme dédié du festival ;
- prise en charge de la création du visuel et de ses déclinaisons pour le festival dans le respect de la charte graphique Vannes Echos Jazz ;
- affichage sur le réseau Decaux de la ville (120 x 176 cm).

Pour sa part, GMVa s'engage à assurer la communication sur les collaborations artistiques et sur les projets relevant de l'Éducation Artistique et Culturelle et de l'animation du réseau professionnel. Cela comprend notamment les éléments suivants :

- mise en ligne des actualités sur le site internet Vannes Echos Jazz ;
- création et/ou diffusion de posts RS sur les réseaux Vannes Echos Jazz ;
- annonces dans les différents agendas web/print ;
- prise en charge du visuel Vannes Echos Jazz et de ses déclinaisons ;

- création, impression et diffusion de toutes les déclinaisons print et signalétique.

Par ailleurs, les deux équipes s'engagent à se coordonner sur la prise en main des outils communs (site internet et réseaux sociaux –Instagram et Facebook-).

Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restées infructueuses.

Article 9 : Litige et tribunal compétent

Il est stipulé que le tribunal administratif de Rennes sera seul compétent pour tous les différends que pourraient soulever l'interprétation et l'exécution de la présente convention.

Fait à Vannes, le

Pour la Ville de Vannes

Le Maire-adjoint

FABIEN LE GUERNEVÉ

Pour Golfe du Morbihan-Vannes
Agglomération

Le Président

DAVID ROBO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-93-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

CULTURE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS - ECHONOVA

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

L'Echonova, titulaire du label « Scène de Musiques actuelles - SMAC », est l'un des bras armés de la politique culturelle de l'agglomération en termes de soutien prioritaire à l'émergence artistique, de mise en œuvre d'actions culturelles et de création de partenariats avec les structures locales sur l'ensemble du territoire.

Le projet artistique et culturel affirme un intérêt fort pour les musiques urbaines (rap, musiques électroniques) avec une volonté d'ouverture affirmée vers la jeunesse, tout en gardant une place particulière à la chanson-pop et aux musiques traditionnelles de création.

La convention, ci-annexée, a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'Echonova et les partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 19 juin 2025, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs de l'Echonova et ses éventuels avenants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif au label « Scène de Musiques actuelles - SMAC » ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 5 janvier 2023 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S

L A R E G I E D E L ' E Q U I P E M E N T M U S I Q U E S A C T U E L L E S (R E M A) L ' E C H O N O V A

S C E N E D E M U S I Q U E S A C T U E L L E S

ANNÉES 2025 – 2026 – 2027

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;
- **La Région Bretagne**, représentée par son Président, Monsieur Loïc CHESNAIS GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 7 juillet 2025 désignée sous le terme « la Région » ;
- **Golfe du Morbihan – Vannes agglomération**, représenté par son Président, Monsieur David ROBO, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil d'Agglomération du 26 juin 2025 désignée sous le terme, « l'agglomération » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) L'Echonova, situé au 1 rue Léon Griffon, 56890 SAINT-AVÉ, représentée par Monsieur Matthieu MEYER, son directeur dûment mandaté, agissant en vertu des statuts de la REMA, N° SIRET : 510 583 628 00027 - Code APE 9004Z
Licences : L1 - PLATESV-R-2019-001389 ; L2 - PLATESV-R-2020-000200 ; L3 - PLATESV-R-2020-000199

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant les objectifs de la politique culturelle de l'Etat dans le champ de la création

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.

A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.

Dans ce cadre l'État contribue à la structuration du secteur des musiques actuelles par le soutien à des Scènes de Musiques Actuelles.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles (SMAC) » réaffirme le soutien du Ministère de la culture à des structures professionnelles musiques actuelles organisant leur projet artistique et culturel autour de 3 axes d'interventions majeurs : la création/production/diffusion, l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs et l'action culturelle. A partir de ces trois axes, les structures labellisées « Scène de Musiques Actuelles-SMAC » définissent leur projet en fonction de leur environnement, des bassins de vie et des moyens dont elles disposent tout en s'inscrivant dans une ambition artistique et culturelle nationale.

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.

Dans ce cadre, le ministère de la Culture – DRAC Bretagne développe, en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour de établissements culturels labellisés ou conventionnés qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la vie culturelle des territoires, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir tout forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les SMAC, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité.

Depuis 2022, l'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe IV**.

Dans un contexte global de nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en matière de développement durable, les structures soutenues par l'Etat doivent s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale avec des actions éco-responsables (mobilités, usage du numérique, gestion du lieu de diffusion, etc...) favorisant une réduction de l'impact carbone, sobres en matière de consommation de ressources et préservant la biodiversité.

Le projet artistique et culturel porté par le directeur de la REMA L'Echonova pour la SMAC L'Echonova répond aux critères retenus par l'Etat pour le label : accompagner, promouvoir la création musicale, défendue par des artistes professionnels aussi bien qu'amateurs ainsi que favoriser le développement des pratiques artistiques, l'éducation artistique et culturelle des publics et l'action culturelle notamment dans une prise en compte des droits culturels des populations. La structure porte une attention aux principes de diversité et de parité et prend des engagements en termes de transition écologique et de prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle ;
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire ;
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

A ce titre, la Région Bretagne reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de l'Echonova avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- Son activité de soutien à la création et d'accompagnement artistique, à travers notamment la co-production de spectacles et l'accueil d'artistes régionaux en résidence ;
- L'inscription des projets accompagnés dans les réseaux de programmation au niveau régional par le biais de partenariats avec d'autres lieux de diffusion ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération porte une compétence culture qui s'étend du spectacle vivant aux enseignements artistiques en passant par la lecture publique. Complémentairement, l'agglomération est engagée dans une politique de soutien au patrimoine culturel immatériel de Bretagne. La politique culturelle développée par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération s'attache à privilégier l'accès aux pratiques et aux œuvres pour les habitants du territoire tout particulièrement pour le public jeune via des dispositifs ambitieux d'éducation artistique et culturelle. Un effort particulier est consenti, d'une part, en matière de médiation et de sensibilisation des publics et, d'autre part, en matière de coopération entre opérateurs culturels, au sein de réseaux collaboratifs. Le projet artistique et culturel de l'Echonova constitue ainsi l'un des bras armés de la politique culturelle de l'agglomération, notamment pour :

- Le soutien prioritaire à l'émergence artistique en agissant en faveur d'une meilleure égalité de genre et contre les violences sexistes et sexuelles
- La mise en œuvre des actions culturelles sur le territoire, en particulier pour les 15/25 ans
- Les partenariats avec les structures locales en contribuant à l'animation du territoire dans un contexte de transitions écologique et socio-économique.

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Scène de Musiques actuelles – SMAC » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques actuelles – SMAC » tel que fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire participe des politiques et des engagements précisés par les partenaires publics ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire, titulaire du label « Scène de Musiques actuelles – SMAC », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel repose sur les axes suivants :

- Diffusion
- Accompagnement des projets artistiques et soutien à la création
- Développement des actions culturelles et EAC

Il porte un intérêt fort pour les musiques urbaines (rap, musiques électroniques) avec une volonté d'ouverture affirmée vers la jeunesse, tout en gardant une place particulière à la chanson-pop et aux musiques traditionnelles de création.

Il se structure notamment autour de trois temps fort nommés Echopark, Les Emancipées et Détours.

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **3 ans, soit de 2025 à 2027, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027**.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **1 440 017€** pour l'année 2025 conformément aux budgets prévisionnels figurant en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
 - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
 - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
 - sont dépensés par le bénéficiaire ;
 - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.

Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

L'Echonova étant un équipement communautaire, cette convention pluriannuelle d'objectifs peut être complétée par des conventions annuelles entre GMVa et le bénéficiaire relatives à la mise à disposition des locaux ou encore aux travaux bâtimentaires.

5.1. Pour l'année 2025, les montants des subventions dédiées au projet global sont les suivants :

- une subvention d'un montant de **150 000 €** (cent cinquante mille euros), équivalent à 10,41 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État** ;
- une subvention d'un montant de **50 000 €** (cinquante mille euros) est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** sous réserve du vote de la commission permanente du 7 juillet 2025 ;
- une subvention d'un montant de **565 500€** (cinq-cent-soixante-cinq-mille-cinq-cents euros), est accordée au bénéficiaire par **Golfe du Morbihan – Vannes agglomération**.

5.2. Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.

Après examen et validation de la demande de subvention, une convention financière annuelle sera établie entre le bénéficiaire et chacun des partenaires publics.

Cette convention financière précisera le montant du concours financier et les modalités de la subvention versée pour l'année budgétaire en cours.

5.3. L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales.

Les budgets prévisionnels figurant en **annexe III** n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
- Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure labellisée.

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le

nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 3 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.

Liste des engagements thématiques envisagés :

Engagement N° 1 : LA MOBILITE DURABLE DES PUBLICS

Engagement N° 2 : LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU

Engagement N° 3 : ALIMENTATION DURABLE

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction de la Scène de Musiques Actuelles, et des représentants des partenaires publics.

Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui-transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

10.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV et V** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexe I**) ;
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe IV**) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**).

ARTICLE 14 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.

Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président de Vannes Agglomération, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à RENNES, le

En 4 exemplaires originaux.

**Le Directeur
de la REMA L'Echonova**

Monsieur Matthieu MEYER

**Le Président
de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération**

Monsieur David ROBO

**Le Président
du Conseil Régional de Bretagne**

Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD

**Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN

– ANNEXE I –
LE PROJET / PROGRAMME D’ACTION

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250626-250626_DEL93-DE

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2024-2027

L'ECHONOVA

Lieu de musiques
actuelles

SOMMAIRE

1 – ENJEUX 4

A – CONTEXTE 4

TERRITORIAL 4

SECTORIEL 4

STRUCTUREL 5

B – ENJEUX 5

C – VALEURS 5

L'ÉGALITÉ DES GENRES 5

UNE OFFRE CULTURELLE 6

ACCESSIBLE À TOUS 6

LA DÉFENSE DE LA DIVERSITÉ 7

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE 7

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 7

L'IMPLICATION CITOYENNE 7

2 – DIFFUSION 9

A – ESTHÉTIQUES 9

AXES PRIORITAIRES 9

AXES SECONDAIRES 10

B – ÉVÉNEMENTS DISTINCTIFS 10

ECHOPARK 11

DÉTOURS 11

LES EMANCIPÉES 11

C – PARTENARIATS 11

- LE DÔME - 12

- VANNES ECHOS JAZZ - 12

- LA COHUE - 12

- LES SCENES DU GOLFE - 12

- CARTE BLANCHE AU CRD - 12

- ASSOCIATION STER ET NUITS ENTOILÉES - 12

DANS L'AGGLOMERATION 12

- HYDROPHONE - 13

- LES TRANSMUSICALES - 13

- LES VIEILLES CHARRUES - 13

- LES SMAC ET LIEUX MUSIQUES ACTUELLES BRETONS - 13

- BUZZ BOOSTER - 13

- L'ECHO INVITE... -13

RÉGIONAL 13

DÉPARTEMENTAL 13

NATIONAL 13

D – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE 14

E – POLITIQUE TARIFAIRE 15

3 – CRÉATION ET SOUTIEN AUX ARTISTES 17

A – SOUTIEN À LA CRÉATION & RÉSIDENCES 17

UNE POLITIQUE DE PRODUCTION AFFIRMÉE 17

B – ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATIQUE ET DE L'ÉMERGENCE 18

LA RÉPÉTITION & LA VIE DES STUDIOS 18

- VIE DES STUDIOS - 19

- SATELLITES - 19

LE LIEN À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL 20

FLUO/PHOSPHO – LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT 21

FLUO: 22

PHOSPHO: 22

GRRRL+ CAMP+ : POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL EN MIXITÉ CHOISIE 24

AN TAOL LANS 25

LA RUE RÂLE 25

4 – ACTIONS CULTURELLES 26

A – PRINCIPES DE L'ACTION CULTURELLE/EAC, EN PARTICULIER À L'ECHONOVA 26

STIMULER LA CURIOSITÉ, FAVORISER L'OUVERTURE 26

- LA BOÎTE À OUTILS DE L'ECHONOVA - 26

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS

À L'OFFRE CULTURELLE ET À LA PRATIQUE ARTISTIQUE 26

LA DÉCOUVERTE ARTISTIQUE 26

PARTICIPER AU LIEN SOCIAL, À LA RENCONTRE 26

B – LE PROJET AU REGARD DES DROITS CULTURELS	27
C – LES DIFFÉRENTS PUBLICS	27
UNE MÉTHODOLOGIE DE PROJET EN CO-CONSTRUCTION	27
LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET L'ISOLEMENT	28
PRIORITÉS AUX JEUNES	28
ISOLEMENT CONTRAINT	28
EXCLUSION, SENTIMENT D'EXCLUSION	28
CRÉER LA RENCONTRE ENTRE ENSEIGNEMENT MUSICALE ET CRÉATION	28
D – MOYENS D' ACTIONS	29
CRÉER DU LIEN	29
UN PROJET DE TERRITOIRE	29
UN ANCRAGE DANS LA DURÉE	29
- PLONGÉE JOURNALISTIQUE -	30
- PRATIQUER ET CRÉER AVEC LA MAO -	30
LA MIXITÉ ET POROSITÉ DES « PUBLICS »	30
PERMETTRE L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS	30
TROIS OFFRES PROPOSÉES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL	30
- DANS LES COULISSES D'UN LIEU DE DIFFUSION -	31
LA PRODUCTION MUTUALISÉE EN RÉGION BRETAGNE	31
UN PROJET EN MILIEU PÉNITENTIAIRE	31
LES ACTIONS PONCTUELLES	31
L'ÉCOLE DU SPECTATEUR	31

5 – UN PROJET STRUCTURANT SUR SON TERRITOIRE 33

A – NIVEAU LOCAL ET DÉPARTEMENTAL	33
B – NIVEAU RÉGIONAL	34
C – NIVEAU NATIONAL	35
D – UN PÔLE RESSOURCE	35

6 – MOYENS D' ACTIONS 36

A – MODE DE GESTION, CADRE JURIDIQUE	36
- SES FONCTIONS -	36
- SA COMPOSITION -	36
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	36
LE COMITÉ DES USAGERS	36
B – RESSOURCES HUMAINES	37
L'ÉQUIPE PERMANENTE	37
LES SALARIÉS OCCASIONNELS	38
LES BÉNÉVOLES	38
STAGES, ALTERNANCES ET SERVICES CIVIQUES	38
ORGANIGRAMME VISÉ OCTOBRE 2025	39
C – MOYENS FINANCIERS	40
D – MOYENS TECHNIQUES	41
E – COMMUNICATION	44

A – CONTEXTE

TERRITORIAL

Le territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération se caractérise par un certain nombre de marqueurs forts :

- › Un dynamisme territorial : de nombreux atouts touristiques, économiques et culturels.
- › Une population en constante croissance mais vieillissante.
- › De fortes disparités entre les communes de l'agglomération, avec un littoral au sud très urbanisé et des territoires au nord très ruraux et peu densément peuplés.
- › Une agglomération riche en propositions culturelles avec de nombreux équipements :
 - Les nombreux centres culturels : L'Hermine à Sarzeau, Le Triskell à Ploeren, le Cairn à Larmor Baden, Grain de Sel à Séné, le Carré d'Arts à Elven)
 - L'Echonova et le centre culturel pluridisciplinaire le Dôme tous deux à Saint-Avé, le tout nouveau centre culturel Le Poulpe à Plescop, l'Espace 2000 à Grandchamp
 - Le Conservatoire à Rayonnement Départemental musique et danse Vannes-Sarzeau, et son auditorium des Carmes,
 - Un important réseau de médiathèques,
 - Le territoire jouit notamment de la présence de Scènes du Golfe, SCIN art et création et EPCC présent sur les communes de Vannes et Arradon avec lequel L'Echonova se doit de travailler en complémentarité mais aussi en collaboration à travers des co-productions dans le champ des musiques actuelles, des arts oratoires (le Slam) et des musiques traditionnelles afin de développer une offre cohérente sur le territoire.
- › Des festivals reconnus musiques actuelles reconnus (Fête du Bruit (pop-rock, Vannes Echo Jazz, Algorhythmes à Arradon (musiques actuelles), Festival d'Arvor à Vannes (Musiques traditionnelles), Les Galettes du Monde à Aray (musiques actuelles), etc).
- › Une politique de soutien affiché à l'éducation artistique et culturelle, la ville de Vannes étant labélisée « 100% EAC »
- › Des acteurs culturels institutionnels ou associatifs déterminés à renouveler l'offre culturelle globale, notamment à travers le prisme de la coopération (Le tiers-lieux culturel La Traverse Vannes, Cinécran, association d'éducation à l'image, Les Scènes du

Golfe, etc.) dans un contexte global incertain et mouvant pour les acteurs culturels (abandon du projet de tiers-lieux culturel Le Hangar, disparition du festival La P'Art Belle...).

Par ailleurs le département du Morbihan est lui-même riche d'offres culturelles, notamment en musiques actuelles, avec La Grande Boutique, SCIN art en territoire avec un axe fort sur les musiques traditionnelles de création en centre Bretagne et deux lieux de musiques actuelles voisins labellisés SMAC: L'Echonova à St-Avé et Hydrophone à Lorient; mais aussi avec de nombreuses propositions de festivals (Festival Interceltique de Lorient, Pont du Rock à Malestroit, Re-Animator à St-Nolff, Raptown à Lorient, etc).

Des coopérations sont à envisager avec La Grande Boutique et le Festival Interceltiques autour des musiques traditionnelles de création.

Enfin, la région Bretagne bénéficie d'un réseau de 8 SMAC et 4 lieux musiques actuelles sur les 4 départements, de nombreux festivals de musiques actuelles dont certains de renommées nationales et internationales (Transmusicales de Rennes, Route du rock à Saint-Malo, Astropolis à Brest, Vieilles Charrues à Carhaix, No Border à Brest, Le Grand Soufflet sur le département d'Ille-et-Vilaine...) et de réseaux professionnels des musiques actuelles, notamment à travers le réseau qu'est Supermab auquel adhère L'Echonova, membre du comité stratégique.

SECTORIEL

Le secteur des musiques actuelles connaît depuis plusieurs années de profondes transformations, tant dans ses logiques économiques que dans ses usages culturels. Ces évolutions, parfois brutales, redéfinissent les conditions de création, de production, de diffusion et de relation aux publics. Parmi les mutations les plus marquantes :

- › Industrialisation de la filière avec le développement de grands groupes financiers amenant une forte concentration.
- › Hausse des cachets artistiques et fort impact de l'inflation sur la production de spectacles.
- › Problématique du renouvellement des publics et des pratiques.
- › Rap & musiques urbaines qui dominent le marché

français.

- › Forte croissance de l'utilisation des nouvelles technologies dans le champ des musiques actuelles et de l'enseignement de la musique.
- › Contexte post-covid qui a vu certains comportements des publics modifiés, besoin identifié de mieux prendre en compte les besoins de la société et les droits culturels.

Ce projet entend s'emparer du sujet et opérer une mutation progressive: Il s'agit non plus de considérer la structure comme un lieu uniquement fréquenté pour son offre musicale et l'accompagnement des artistes et amateurs mais d'en faire un espace de vie, de rencontres. En cela le développement d'une offre de restauration, la transformation du hall en un espace convivial, l'ouverture du bâtiment au public en dehors des temps de concert sont des pistes étudiées et à expérimenter.

STRUCTUREL

Depuis quelques années, le secteur des musiques actuelles connaît de grandes transformations et mutations. L'Echonova, née en 2010, a connu une période de forts troubles à l'aune de sa dixième année d'existence, qui ont durement et durablement terni son fonctionnement mais aussi son image et sa réputation. La crise sanitaire, doublée d'une crise interne (carence de direction, départs de salariés, emploi d'intérimaires à des postes clés...), ont rompu un lien déjà fragile entre la structure, ses usagers et ses partenaires.

La sortie de crise covid, concomitante à l'arrivée d'une nouvelle direction début 2022, ont permis d'esquisser un renouveau avec le soutien d'un conseil d'administration renouvelé en 2020. Les années 2022-2024 ont ainsi été consacrées à ces grands axes de travail :

- › Reformuler une équipe stable à travers le recrutement de profils qualifiés et expérimentés.
- › Repenser l'organigramme de la structure et les circuits de décisions.
- › Relancer l'activité et recréer le lien avec les usagers et partenaires.
- › Relancer une programmation ambitieuse pour renouer avec les publics des concerts.
- › Tester de nouveaux formats d'événements, de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux partenariats.
- › Repenser la stratégie de communication et opérer une refonte totale de la charte graphique de la structure.
- › Penser et écrire ce nouveau projet artistique et culturel pour L'Echonova, en concertation avec les usagers, les partenaires, les financeurs et les équipes.

B – ENJEUX

Les enjeux principaux auxquels doit faire face la structure pour les années à venir sont les suivants :

- › Affirmer une identité artistique forte.
- › Maintenir un bon niveau de soutien à l'émergence artistique.
- › Concevoir et mettre en forme un programme ambitieux d'actions culturelles à l'échelle prioritaire de l'agglomération.
- › Maintenir les partenariats de projets avec les structures locales.
- › Renforcer l'attractivité de la structure auprès des publics jeunes (15 - 25 ans)
- › Poursuivre les efforts déjà payants pour revitaliser l'image du lieu.
- › Agir en faveur d'une meilleure égalité de genre et contre les violences sexistes et sexuelles.
- › Agir en faveur de la transition écologique.
- › Accroître l'attention apportées aux bénévoles.
- › Réaliser une transition socio-économique de la structure dans un contexte global de crise économique et de baisse des finances publiques.
- › Développer les financements publics mais surtout privés pour soutenir un projet ambitieux, à l'image du territoire et des personnes qui y vivent.
- › Contribuer à l'animation du territoire pour en développer l'attractivité, l'Echonova doit être une vitrine de son territoire.

C – VALEURS

Les principes d'action constituent un socle de repères qui guident notre façon d'agir. Ils représentent les valeurs fondamentales portées par toute la structure, ce qui donne du sens à tous les projets et/ou actions mis en œuvre.

L'ÉGALITÉ DES GENRES

Il apparaît que le spectacle vivant supporte encore de nombreuses inégalités entre les femmes/minorisées de genre et les hommes, tant au niveau des équipes professionnelles que des artistes.

Le but de ce projet artistique et culturel est d'ouvrir les imaginaires et de dénoncer les stéréotypes. Dans tous les aspects de son projet (diffusion, création, accom-

pagnement d'artistes, actions culturelles), l'Echonova porte un regard attentif à la mixité de son équipe, de ses bénévoles et sa gouvernance et à la place des femmes artistes, à leur égal accès aux moyens de production et de diffusion.

Il sera important que l'équipe se rapproche de certaines associations locales, régionales ou nationales pour bénéficier d'un accompagnement dans cette dynamique. Par ailleurs, la SMAC s'inscrit dans le cadre de son action dans le Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels du Ministère de la Culture. Depuis 2022, le ministère de la Culture conditionne le versement de ses aides financières au respect d'engagements pris par les bénéficiaires de subventions en matière de lutte contre les VHSS pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels.

Dans ce cadre notamment, nous formerons les équipes salariées (permanentes et intermittentes) et bénévoles de l'Echonova à la lutte contre les VHSS et les inégalités de genre, nous continuerons à mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux pratiques artistiques à destination des femmes et minorisées de genre, nous proposerons des campagnes de sensibilisation des personnels comme des artistes et des publics via des initiatives telles que les campagnes « Ici c'est cool! » et mettrons en place des stands de prévention au cours de certains événements.

OBJECTIFS

» Poursuivre les actions déjà mises en œuvre (ateliers et rencontres professionnelles en mixité choisie, programmations paritaires, dispositif d'accompagnement artistique Grrrl+ Camp)

» Formation des salariés et bénévoles à la lutte contre les VHSS en 2025, 2026 et 2027

» Signature du Pacte HF+ Bretagne avec des engagement précis sur les années à venir.

» Réalisation des engagements pris dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS du Ministère de la Culture.

» Maintenir un objectif de 45 à 55% de femmes et minorisées de genre dans la programmation.

**UNE OFFRE CULTURELLE
ACCESSIBLE À TOUS**

La réalisation de cet objectif passe notamment par le

développement des activités artistiques et culturelles auxquelles l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations contribuent. Ce projet artistique et culturel se reconnaît dans les 3 objectifs précis de la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions :

- » l'amélioration de l'accès aux équipements culturels ;
- » l'encouragement aux pratiques artistiques ;
- » le développement de l'activité culturelle pour le plus grand nombre.
- » Nous privilégierons en ce sens le développement de nos actions dans un esprit de coopération, de collaboration et de co-construction afin de favoriser une meilleure prise en compte des droits culturels.
- » l'amélioration de l'accès aux équipements culturels ;
- » l'encouragement aux pratiques artistiques ;
- » le développement de l'activité culturelle pour le plus grand nombre.

Nous privilégierons en ce sens le développement de nos actions dans un esprit de coopération, de collaboration et de co-construction afin de favoriser une meilleure prise en compte des droits culturels.

OBJECTIFS

» Dès 2025, lancement d'un diagnostic sur l'accessibilité à L'Echonova des personnes en situations de handicap en partenariat avec un collectif de PSH et définition d'un schéma pluriannuel d'actions à mettre en œuvre.

» Refonte de la politique tarifaire dès 2025, afin de mieux s'adapter aux réalités du territoire et de la structure, tout en favorisant la fréquentation des lycéens, étudiants et personnes en situation de précarité économique.

LA DÉFENSE DE LA DIVERSITÉ

La diversité est une valeur essentielle pour une SMAC comme L'Echonova, elle garantit une ouverture culturelle, une représentativité des publics et une richesse artistique qui favorisent l'inclusion et l'innovation. Elle permet aussi de répondre aux enjeux sociétaux actuels en rendant la culture accessible à tous et en valorisant une pluralité d'expressions artistiques.

Représentativité et accessibilité : En proposant une programmation variée, L'Echonova attire des publics différents et leur permet de se reconnaître dans l'offre culturelle.

Éducation et transmission : La diversité artistique stimule la curiosité et l'apprentissage en exposant le public à

1. RAPPEL CONTEXTE ET ENJEUX

de nouvelles esthétiques musicales et à des parcours d'artistes variés.

Innovation et créativité : Le mélange des genres et des influences favorise l'émergence de nouvelles formes artistiques et soutient la scène locale dans son développement.

Cohésion sociale : En intégrant des artistes et des publics d'horizons variés, L'Echonova crée du lien et encourage les échanges entre différentes communautés.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE

L'économie sociale et solidaire se caractérise par une manière différente d'entreprendre. Elle associe les humains autour d'un projet social et politique. Elle vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu à la recherche du profit maximal, tout en étant un véritable acteur économique.

Sur la base de ces valeurs, qui renvoient aussi à la défense des droits de l'Homme, à la diversité culturelle, au développement durable, L'Echonova s'inscrit pleinement dans cette démarche d'Économie Sociale et Solidaire et défend :

- › la primauté de la diversité artistique et culturelle
- › la primauté de la coopération
- › la primauté de l'initiative citoyenne à buts autres que lucratifs.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique est une évolution vers un modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Elle vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Ce projet adhère à cette approche globale : il s'agit d'assurer une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social. En matière de transition écologique, la filière musiques actuelles est en train de prendre conscience du rôle qu'elle a à jouer. Il nous faudra réaliser un double travail : approfondir les efforts faits pour réduire l'empreinte carbone de L'Echonova et faire en sorte que nos actions, en collaboration avec les artistes et partenaires, inspirent le changement et montrent qu'écologie peut rimer avec créativité.

Les notions de réseau et d'entraide entre acteurs de la

filrière musicale joueront un rôle important. L'Echonova devra prendre part aux travaux menés sur le sujet par le SMA et la FEDELIMA, mais aussi intégrer les réseaux et groupes de travail de la filière sur le sujet.

Par ailleurs, le Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ), conçu par le ministère de la Culture, est un outil pensé pour accompagner la démarche de transition écologique et il est obligatoire pour les structures signataires d'un document de contractualisation de trois ans ou plus avec l'Etat. L'Echonova s'inscrit dans cette démarche par un engagement méthodologique et un engagement sur 3 axes principaux que sont : La mobilité durable des publics, la réduction des consommations d'énergie et d'eau, l'alimentation durable (Cf annexe CACTÉ – Fiches actions)

OBJECTIFS

› **Faire d'Echopark un « laboratoire » des événements en transition. Ce temps fort de la saison sera un champ d'expérimentation pour la création d'événements musiques actuelles de demain.**

› **Etablir dès 2025 un schéma pluriannuel avec des objectifs précis à atteindre chaque année en matière de transition écologique, selon l'engagement méthodologique et les engagements pris dans le cadre du CACTÉ.**

L'IMPLICATION CITOYENNE

L'Echonova doit continuer à encourager l'implication citoyenne au sein de son projet. Il est représenté auprès des instances et des élus politiques du territoire par un Conseil d'Administration bénévole.

D'autres bénévoles s'impliquent au niveau de l'organisation opérationnelle des événements inhérents à l'activité de la structure. A ce jour ce ne sont pas moins de 70 personnes qui œuvrent régulièrement à la bonne tenue des événements. Un poste à mi-temps est dédié à l'animation de ce réseau et a pour mission d'accueillir, coordonner et motiver ces personnes pour les impliquer au mieux dans les activités de la structure.

La mise en place d'un comité des usagers répond à une volonté d'installer au sein de l'établissement public un lieu de dialogue et de médiation où se fait entendre la voix du public, des musiciens et des acteurs locaux dans des débats recentrés autour du fonctionnement de l'équipement, son projet culturel, ses missions et ses actions.

S'il a été abandonné lors des troubles intervenus depuis 2020, il sera relancé dès 2026. Il accompagnera la

Direction et le Conseil d'Administration dans leur projet en portant la parole du public et de la scène locale. Il émettra des avis et des propositions qui pourront être pris en considération dans l'évolution des contenus artistiques et culturels. Il jouera ainsi un rôle de « Conseil Consultatif ».

Toutes ces personnes sont des citoyens et citoyennes désireux de s'impliquer dans la vie culturelle de leur territoire. Ils participent pleinement à l'activité de la structure et il nous incombe d'apporter un soin particulier à leur accueil au sein de l'Echonova. La salle doit être un lieu de vie dans lequel tout le monde se sent à sa place et un équipement qui prend en compte, avec ses moyens, les droits culturels des personnes.

OBJECTIFS

› **Titularisation de l'actuelle chargée du bar, de l'accueil artistes et du bénévolat (actuellement en CDD).**

› **Maintien des activités proposées aux bénévoles (programmation de « l'afterwork des bénévoles », formation brassage en vue de la fabrication de « la bière de L'Echonova », initiation à la dégustation de vin afin d'assurer une meilleure relation aux publics consommateurs, etc).**

› **Volonté de former les équipes bénévoles sur les volets accessibilité et prévention (axes précis à déterminer) en 2026 et 2027.**

› **Création en 2026 d'un Comité des Usagers de L'Echonova, outil de liaison entre la structure et les différents publics, acteurs et actrices locaux du Pays de Vannes qui agissent dans le domaine des musiques actuelles et de la culture en général, et qui ont un intérêt marqué pour tout ce qui relève des missions de l'équipement (diffusion, soutien à la création, action culturelle, répétition, etc.) et de ses objectifs et valeurs (Inclusion, prise en compte des droits culturels, transition écologique, économie sociale et solidaire...).**

Il accompagnera le Conseil d'Administration et la direction dans leur projet en portant la parole des publics et des acteurs locaux. Il émettra des avis et des propositions qui pourront être pris en considération dans l'évolution des contenus artistiques et culturels. Il jouera ainsi un rôle de « Conseil Consultatif ».

La diffusion musicale est la partie la plus visible du

projet de l'Echonova. Elle contribue à son identité, à sa spécificité, à son rayonnement sur le territoire et au-delà.

C'est aussi l'activité historique de la structure, ce projet artistique et culturel en fait le cœur de son action. Nous souhaitons que la programmation de l'Echonova soit à la fois éclectique et singulière. En se démarquant, la programmation va donner son identité au lieu tout entier et ainsi porter l'ensemble de l'activité de l'Echonova. Une identité que les usagers du lieu retrouveront dans ses actions culturelles et son accompagnement artistique, construisant un ensemble cohérent et reconnaissable.

La mission première en termes artistiques est la recherche de projets originaux, évoluant dans des styles musicaux divers, qu'ils soient grand public ou pas, mais toujours avec une intransigeance sur la qualité artistique et l'originalité des projets. Cela n'exclut donc pas la présence de têtes d'affiches, qui permettent d'une part d'accroître la visibilité de la structure en direction de publics ne fréquentant pas régulièrement les lieux de concerts, d'autre part d'apporter un équilibre économique et de permettre la programmation d'artistes plus confidentiels.

L'Echonova conçoit son projet artistique dans la diversité des esthétiques avec des dominantes en lien avec le territoire.

L'Echonova offrira un accès régulier à des artistes nationaux et internationaux, outre la diffusion d'artistes régionaux en travaillant à une circulation des artistes en lien avec d'autres acteurs.

Enfin, la programmation d'une salle doit tenir en équilibre sur un fil ténu : il s'agit d'être prescripteur, précurseur de nouvelles tendances tout en restant attentif à l'actualité artistique et aux modes pour ne pas être déconnecté des envies des publics. Quoiqu'il en soit le rôle d'une structure telle que L'Echonova est d'être à la recherche de la nouveauté et de la créativité et d'œuvrer sans cesse pour un renouvellement des genres.

La saison de L'Echonova s'étire de mi-septembre à début juillet, avec 50 à 55 événements en moyenne, dont 40 à 45 concerts.

A – ESTHÉTIQUES

AXES PRIORITAIRES

Depuis quelques années émergent des générations d'artistes qui ne placent pas leur création dans les « cases » esthétiques habituelles et prennent leurs distances avec les codes (re)connus de classification (pop, chanson, jazz,

électro, chanson, rap...). De nombreux projets artistiques éclosent ainsi comme autant d'hybrides, parfois difficiles à cerner, souvent impossibles à classer, tout en restant dans le champ des musiques « populaires ».

Ces projets sont le fruit de nouvelles générations de musiciens qui vivent dans leur époque et évoluent dans les genres avec une grande fluidité.

Le projet artistique de L'Echonova entend s'intéresser particulièrement à ces artistes et à ces « nouvelles musiques actuelles ». Nous leur réserverons une place particulière dans la programmation et dans le projet de soutien à la création et à l'émergence artistique.

Ça sera le cas dès 2025 avec des artistes comme Eloi, Théa, Graphy-T ou Our Lights.

Parmi les grandes esthétiques des musiques actuelles, nous choisissons de porter plus particulièrement notre regard sur :

- › Le rap : étant le genre musical de loin le plus écouté par les 12-25 ans (en témoigne la domination des artistes rap français dans les TOP 10 des plateformes de streaming depuis plusieurs années) et celui qui vit la plus forte émulation créative des dernières années, l'Echonova se doit de répondre présent sur ce créneau. C'est un atout indispensable pour capter l'attention d'un public jeune et un outil formidable de médiation avec une jeunesse qui fréquente trop peu le lieu. Par ailleurs, le territoire jouit de la présence de nombreux artistes rap.
- › Les musiques électroniques : À l'heure où l'univers culturel des moins de 30 ans tourne de plus en plus autour du numérique, il est important que l'Echonova et son équipe s'emparent du sujet jusque dans son volet diffusion en proposant toute la diversité de ce courant musical, que ce soit avec la programmation de nuits clubbing ou à travers la présentation d'œuvres plus expérimentales dans des contextes dédiés.
- › La nouvelle équipe de L'Echonova s'est mise en place en même temps que la naissance de plusieurs collectifs électro sur le territoire (La Gigoteuse, Braises Sonore, les Electros de Quiberon) et nous avons pour objectif d'accompagner cette dynamique locale en ouvrant nos portes à ces collectifs (à travers des mises à dispositions de salle pour des événements ou des coréalizations) et en programmant des artistes « modèles » peu présents dans les autres programmations du territoire.
- › La chanson pop : L'expérience a montré une forte appétence des publics pour la chanson française sur le territoire, L'Echonova entend y répondre en proposant têtes d'affiches et artistes émergents tout au long des saisons à venir. Celle-ci n'en finit pas de se renouveler. L'héritage est important mais depuis quelques années une nouvelle génération fait preuve

d'inventivité tout en s'inscrivant dans une tradition de textes poétiques, réalistes, humoristiques ou désenchantés, offrant à la chanson un univers très pop. C'est vers cette scène que notre attention se porte depuis 2023 avec des artistes comme Fischbach, Zaho de Sagazan, Yoa, Cléa Vincent, Anaïs MVA... C'est un axe artistique qui nous permet un travail en commun avec les Scènes du Golfe, comme c'est le cas pour la co-production d'un weekend à Vannes avec Léonie Pernet. Celle-ci jouant son nouvel album à L'Echonova et sa création autour de Ziggy Stardust le lendemain au Palais des Arts.

AXES SECONDAIRES

- › Musiques traditionnelles de création : un établissement tel que l'Echonova doit être reconnu comme un lieu de représentation des cultures locales afin de participer à la vivacité des musiques traditionnelles. L'axe diffusion de ce projet inclura ainsi un soutien aux musiques traditionnelles de création du territoire régional, mais visera également à le croiser avec celles d'autres territoires, en France ou à l'étranger. Cet axe sera mis en avant à l'occasion du temps fort Détours, mais sera également approché dans le soutien à la création, l'accueil d'artistes en résidences (Kaolila, Garlonn en 2024, Brieg Guerveno en 2025) et l'accompagnement des pratiques en langue bretonne (à travers le partenariat avec Mignonned Ar Brezhoneg et le tremplin An Taol Lans), tel que décliné dans la suite du projet.
- › Musiques d'avant-garde : L'Echonova tient également à proposer des programmations d'artistes d'avant-garde, sortant des sentiers battus pour aller sur le territoire de l'expérimentation et ainsi faire bouger les frontières, provoquer les réactions et bouleverser les perceptions. Nous tenons à garder ainsi un œil sur le passé, le présent et le futur. Nous privilégierons pour cela la diffusion dans des sites et des contextes particuliers, notamment à l'occasion du partenariat avec le musée de la Cohue ou du temps fort Echopark.
- › Développement d'une programmation familiale : De nombreuses familles sont implantées sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, notamment de jeunes parents pour qui il peut être compliqué d'articuler vie professionnelle, vie familiale et activités culturelles. Pour répondre aux attentes de ces familles sans tomber dans un clivage entre spectacles jeunes publics et spectacles dédiés aux adultes, ce projet prévoit la programmation une fois par trimestre d'événements appelés BON DIMANCHE : Une programmation de propositions artistiques aussi bien destinées aux enfants qu'aux

adultes dans un contexte dédié: concerts le dimanche en fin d'après-midi avec un volume sonore adapté, accompagné de jeux et ateliers de pratiques musicales pour les familles. Ce volet ne fera pas l'objet d'une ligne artistique particulière, nous autorisant à aborder toutes esthétiques.

- › Musiques extrêmes : Le territoire du Morbihan a longtemps été remarqué pour la place prise par les musiques dites « extrêmes » (metal, punk et assimilés), en témoigne la naissance et la croissance du second plus grand festival métal en France. Pour autant, il s'agit des esthétiques les moins programmées sur l'ensemble de la région et notre territoire immédiat se retrouve orphelin après le départ du Motocultor Festival à Carhaix. L'Echonova entend donc avoir une politique de diffusion volontariste en ce qui concerne ces styles musicaux.

B – ÉVÉNEMENTS DISTINCTIFS

Nous souhaitons rythmer la saison à travers trois temps forts répartis dans l'année, développant chacun leur identité propre. Ces temps forts seront des marqueurs et des moyens d'identifier la structure et de la faire rayonner auprès de publics larges mais aussi auprès des professionnels et partenaires. Ils se distingueront par une ligne artistique encore plus marquée sur des propositions novatrices, curieuses, d'avant-garde. Bénéficiant d'une mise en avant spéciale dans la communication, ils faciliteront l'intérêt des publics pour des propositions artistiques plus pointues, souvent peu identifiées, qui peinent à trouver un modèle économique en grande salle en saison.

Nous les avons pensés comme des événements hors-murs, répondant au besoin d'aller à la rencontre des publics et à notre envie d'explorer le territoire et ses possibilités.

ECHOPARK

- en amorçant la fin de sa saison. Il s'agit d'une série d'événements musicaux en plein air, principalement au bord de la mer.
- Echopark sera la nouvelle aire de jeu de L'Echonova, permettant une ouverture sur l'émergence artistique locale, nationale et internationale avec un regard particulier vers les musiques d'avant-garde, les « niches artistiques » jouant sur des formes techniques légères et extrêmement respectueuses de l'environnement.
- Echopark sera enfin un laboratoire des événements en transition écologique. Ce temps fort de la saison sera un champ d'expérimentation pour l'invention des événements musiques actuelles de demain avec la volonté d'en réduire l'impact sur l'environnement au minimum.
- Echopark se déclinera en 8 événements payants sur 3 semaines au mois de juin chaque année.

Objectifs

Sur la durée de la convention :

- Opérer une rotation des communes d'implantation avec une répartition équitable si possible entre sites du littoral et sites en zones rurales. Les communes d'accueil seront sollicitées pour l'organisation de ces temps forts.
- Il est impossible de fixer des objectifs chiffrés de fréquentation, ceux-ci étant grandement liés à la jauge de chaque site et le choix de ceux-ci est lié à de nombreuses contraintes aussi variées que l'accessibilité, le risque pour la biodiversité, les horaires des marées, etc). Pour autant, nous viserons chaque année un taux de remplissage d'au-moins 90% sur l'ensemble des événements d'Echopark.

DÉTOURS

À l'inverse d'Echopark, événement estival sur le littoral, Détours est hivernal et rural. Il se déroule durant quatre ou cinq jours du mois de décembre, dans quatre à cinq lieux de patrimoine des territoires ruraux du nord de l'agglomération (Trédion, Brandivy, Elven, Saint-Nolff, Plaudren, Grandchamp, Locqueltas...), communes identifiées comme étant en manque de propositions culturelles diversifiées.

Détours privilégie l'intime, les petites formes artistiques et les petites jauges (de quelques dizaines à une centaine de personnes) ainsi que la sobriété énergétique. Le prisme artistique sera celui des musiques traditionnelles, des folklores et des avant-gardes.

En proposant chaque édition à un artiste ou groupe de jouer sur les cinq dates, nous proposons à cette occasion

un vrai soutien à ces derniers, que ce soit financier ou en communication/visibilité.

Enfin, tous les deux ans, Détours se transformera en dispositif de soutien à la création en proposant à des artistes de ces esthétiques de créer une œuvre inédite à l'issue d'une période de résidence. Cette création sera diffusée sur la même période au mois de décembre mais nous viserons également la mise en place de partenariats de co-production et de diffusion avec d'autres événements du territoire national (Festival Rage Sacrée à Paris, New Trad Fest à Saint-Aignan, Interceltique à Lorient, No Border à Brest, Golfe Stream à Vannes, Folks Festival à Marseille...).

LES EMANCIPEES

Le festival mêlant littérature et chanson, développé par Scènes du Golfe avec succès depuis six éditions, entend se transformer et se développer différemment à la demande de la ville de Vannes. La nouvelle politique culturelle de la ville, largement tournée vers la jeunesse, souhaite faire des Emancipées un événement qui lui ressemble et qui sera déplacé en septembre, comme un moment fort d'accueil des étudiants de la ville.

L'Echonova, déjà co-producteurs de soirées du festival en 2023 et 2024, prendra une plus grande responsabilité dans la construction de ce nouveau temps fort de la vie musicale vannetaise.

Le festival se déroulera à partir de 2025 sur 2 soirées gratuites en plein air dans les jardins des remparts de Vannes sur une jauge de 3000 places. Il présentera chaque soir une programmation de 4 artistes « musiques urbaines » et pop (2 émergents, 2 têtes d'affiches nationales) sur une grande scène et 3 artistes locaux (musiques électroniques et rap) sur une petite scène. Cette nouvelle forme du festival se fera en co-réalisation avec la SCIN Les Scènes du Golfe (sur la direction artistique) et la Ville de Vannes (sur la technique et la logistique) avec un objectif de 1500 personnes par soir dès 2025.

C- PARTENARIATS

Plusieurs temps de la programmation de l'Echonova se font en lien étroit avec des partenaires du territoire. Ce nouveau projet artistique et culturel se construit dans une logique de partenariats et la volonté de travailler avec les acteurs locaux à tous les niveaux.

Voici une liste non exhaustive d'événements mis en place entre l'Echonova et des structures locales à travers des partenariats que l'on entend consolider

DANS L'AGGLOMERATION

- LE DÔME -

Situé sur la commune de Saint-Avé, comme L'Echonova, le Dôme est un centre culturel doté d'une salle de spectacle de grande qualité proposant une offre diversifiée dans le champ du spectacle vivant sur le territoire.

L'Echonova s'allie naturellement à sa voisine pour un travail de concertation et de complémentarité artistique mais aussi dans le cadre de programmations ponctuelles, permettant notamment à L'Echonova d'y trouver un lieu d'accueil pour des concerts en format assis.

- VANNES ECHOS JAZZ -

Le festival de Jazz qui avait historiquement lieu sur 3 jours en juillet à Vannes évolue vers un nouveau format qui accomplit la fusion de Jazz en ville et des Hivernales, autre festival jazz à l'échelle de l'agglomération. Le nouveau projet se déploie tout au long de l'année avec une priorité donnée aux dispositifs de collaboration sur le territoire de GMVa. L'Echonova est actuellement en discussion pour faire émerger une collaboration étroite avec le festival avec la volonté d'aller chercher les nouvelles formes d'un jazz anglais et américain très créatif et inspiré entre autres par le hip-hop.

- LA COHUE -

Le musée des beaux-arts de la ville de Vannes affirme une identité fortement ancrée dans l'expression artistique contemporaine. Depuis plus de trente ans, les expositions temporaires ont été l'occasion d'explorer les différentes facettes de la création plastique vivante. Le musée est actuellement en pleine mutation avec le déménagement prévu sur le nouveau site du château de l'Hermine début 2028. À l'issue d'une expérimentation en juin 2022, la volonté d'un partenariat entre la Cohue et L'Echonova a émergé autour de l'envie de proposer chaque année la représentation d'une œuvre musicale en résonance avec l'exposition temporaire. Ce projet pourra se poursuivre jusqu'à la fermeture de la Cohue prévue fin 2026. Les équipes vont engager une réflexion pour construire une future collaboration dans ce nouvel équipement structurant en cœur de ville.

- LES SCENES DU GOLFE -

La SCIN Les Scènes du Golfe est un des équipements

phare du territoire en matière de culture et de spectacle vivant. Pluri-disciplinaire, sa programmation s'ouvre entre autre sur le champ des musiques actuelles à travers un intérêt pour l'écriture, la chanson et le slam ou spoken word. Des ponts existants, à travers le festival Les Emancipées notamment, sont à maintenir et à consolider. Nous chercherons à co-produire au moins 1 événement chaque saison, en plus des Emancipées. Cela permettra notamment une mixité de publics différents, une mise en avant de la vivacité de nos équipements respectifs mais surtout de proposer des œuvres et des formes originales. Ce partenariat se matérialisera dès 2025 avec la co-production d'une double soirée avec l'artiste Léonie Pernet, qui présentera son nouvel album à L'Echonova un vendredi de mars 2025 et sa création originale « Ziggy Stardust » le lendemain sur le plateau du Palais des Arts.

- CARTE BLANCHE AU CRD -

L'arrivée d'une nouvelle direction à la tête du conservatoire à rayonnement départemental de Vannes ouvre la voie vers la mise en place d'un partenariat fort entre les deux structures. Nous souhaitons que le volet diffusion de ce partenariat se matérialise pendant 3 ans par l'accueil d'une soirée carte blanche au CRD, lors de laquelle les ensembles musiques actuelles sont invités à se produire en public et à dévoiler le fruit de leur apprentissage.

- ASSOCIATION STER ET NUITS ENTOILÉES -

Portés par leur envie commune de proposer une offre complémentaire sur le territoire et encouragés par les Assises de la Culture organisées par la Ville, plusieurs acteurs et actrices de la vie culturelle du pays de Vannes travaillent ensemble depuis janvier 2023 pour proposer un nouveau rendez-vous culturel populaire régulier: les Nuits entoilées, Estivales de Cinéma en plein air. L'Echonova y prend part en proposant un axe tourné vers le cinéma musical, documentaire ou de fiction.

Le collectif rassemble toutes formes de structures (association, tiers-lieu, festival, centre social, scène de musiques actuelles, société de production de films, collectivités, etc.), qui portent une pluralité d'expressions comme le cinéma, la musique, les arts plastiques ou encore les arts vivants. C'est ce même collectif qui a fait naître l'association STER, réseau et espace de concertation entre acteurs culturels du Pays de Vannes.

Cinécran, Tren Lab, La P'Art Belle, Les Artisans Filmeurs Associés, La Traverse, La Compagnie Rzhômes, L'Echonova, Swello Productions, La

Gigoteuse, La Vingt-Cinquième Heure et les Scènes du Golfe ont souhaité renforcer leurs liens et développer un espace de dialogue, de partage et de coopération. Au-delà de l'intérêt de proposer un agenda partagé, de produire l'événement Les Nuits Entoilées ou une journée de rencontres professionnelles chaque année; la co-construction et la mutualisation des moyens permettent au collectif de partager les informations et les bonnes pratiques, de transmettre des conseils techniques et de réduire les coûts économiques et l'impact environnemental de leurs projets.

DÉPARTEMENTAL

- HYDROPHONE -

Autre SMAC du département du Morbihan, Hydrophone se situe à 45min seulement de L'Echonova. Les villes de Lorient et Vannes connaissent des réalités socio-économiques différentes et les publics des deux salles sont en toute logique relativement différents. Si Echonova et Hydrophone travaillent déjà en complémentarité artistiques à travers une concertation sur les esthétiques diffusées, la logique de coopération s'intensifie à l'occasion du festival des Indisciplinés, dont une des soirées est habituellement programmée à L'Echonova, permettant une plus grande mixité des publics.

D'autres coopérations plus ponctuelles ont pu avoir lieu par le passé (autour du projet « You Origin » de Stephen O'Malley à Carnac en 2023) et nous entamerons des discussions avec la future direction de la SMAC pour envisager de nouvelles collaborations.

RÉGIONAL

- LES TRANSMUSICALES -

Depuis 2023, L'Echonova s'est à nouveau inscrit dans le réseau régional et accueille régulièrement la « Tournée des Trans » d'artistes émergents et poursuivra chaque année ce partenariat favorisant le soutien à l'innovation que porte la SMAC.

- LES VIEILLES CHARRUES -

réseau avec les structures d'accompagnement et de diffusion de la région permet à L'Echonova d'être à nouveau régulièrement sur la carte de « La tournée des Charrues » présentant les artistes accompagnés

par le festival carhaisien une fois par an sur les 3 ans à venir.

- LES SMAC ET LIEUX MUSIQUES ACTUELLES BRETONS -

Réunies hier au sein du réseau AprèsMai, aujourd'hui au sein de Supermab, les SMAC et autres lieux musiques actuelles de Bretagne sont en constante concertation, notamment sur les questions artistiques autour du repérage et du soutien à l'émergence des artistes de la région. Mais un dialogue se construit également dans l'esprit du « mieux Produire Mieux Diffuser » afin de réfléchir à des programmations communes, permettant de mutualiser la venue d'une artiste sur un weekend.

C'est le cas avec le groupe dub Stand High Patrol et la chanteuse italienne Marina P, programmés un vendredi de mars 2025 à L'Echonova et le lendemain à Bonjour Minuit à Saint-Brieuc.

Cette logique de travail fonctionne et sera maintenue le temps de la convention.

Au vu de certaines esthétiques développées dans le projet artistique certaines coopérations pourront être expérimentées avec par exemple le Novomax à Quimper sur les musiques extrêmes ou les musiques traditionnelles avec la SMAC Run ar Puns à Chateaulin ou la SCIN La Grande Boutique à Langonnet, la chanson avec la Nouvelle Vague à Saint-Malo.

NATIONAL

- BUZZ BOOSTER -

Structure pilote en Bretagne du dispositif national dédié au rap, L'Echonova organise chaque année une soirée de présentation des artistes demi-finalistes ainsi qu'une soirée de présentation des artistes finalistes du concours. Cela s'inscrit dans l'axe de soutien aux artistes rap de L'Echonova et de soutien aux artistes locaux. Cela sera inscrit dans la durée le temps de la convention.

- L'ECHO INVITE... -

Chaque année durant le temps de la convention, L'Echonova créera un partenariat avec une autre SMAC du territoire national en vue d'inviter une sélection de deux à trois artistes soutenus par la structure partenaire. Cet événement sera l'occasion de mettre en avant la richesse de la scène émergente d'un autre territoire, mais aussi de créer un espace d'échange autour des pratiques professionnelles des équipes des deux SMAC partenaires.

Les partenariats sont envisagés avec La Nef à Angoulême, le Temps Machine à Tours, Le Cargö à

Caen, sans contrainte d'esthétique mais en visant une programmation paritaire à chaque fois que ça sera possible à partir de 2026.

D – MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Pour mener à bien ce projet sur son volet diffusion, L'Echonova a créé un poste dédié à la programmation et à la coordination artistique (auparavant la fonction était partagée avec celle de directeur). Cela permet de dédier plus de temps pour prospecter, créer et entretenir les relations avec les producteurs de spectacles et les labels ainsi qu'avec les structures locales et artistes du territoire.

Depuis 2022 l'équipe travaille à la transformation du hall de la salle pour y aménager une « scène club », nouveau format déjà existant dans de nombreux lieux de musiques actuelles et permettant ici de proposer des concerts sur une jauge de 200 places. Ce nouvel espace permettra de développer trois axes:

- » Créer des soirées dédiées aux artistes locaux et régionaux, amateurs ou en voie de développement, à raison d'au moins 2 soirées par an.
- » Faciliter l'accès aux organisateurs de concerts locaux au lieu de diffusion (en mise disposition pour une 1ère collaboration puis en location avec une tarification dédiée), sans faire face aux enjeux parfois lourds liés à l'exploitation de la grande salle de 600 places, à raison de 2 soirées par an.
- » Permettre l'organisation et l'accueil de soirées conviviales type blind-test, apéro des studios, etc qui favorisent la convivialité et l'accès à la salle hors des temps de concerts, à raison de 2 soirées par mois.

L'activité diffusion proposera 45 à 50 événements par saison, répartis de la manière suivante:

- » 20 à 25 concerts payants dans la grande salle
- » 5 concerts gratuits ou payants sur la scène club (la gratuité étant un levier utilisable pour favoriser la fréquentation sur des programmations de groupes émergents)

» 10 à 15 événements hors les murs, concentrés principalement sur les temps forts Détours (gratuit pour favoriser l'accessibilité) et Echopark (dont le modèle économique ne permet pas la gratuité).

» 5 concerts en location, produits par des promoteurs extérieurs.

» Parmi ces 45 à 50 événements, 30 à 35 seront des productions, 10 seront en co-productions, 5 seront en location,

La répartition des types de concerts se fera de la manière suivante:

- » 30% de têtes d'affiches nationales ou internationales (identification de la structure, rayonnement)
- » 35% de groupes installés, reconnus et ayant une actualité conséquente
- » 30% de groupes émergents ou de niche dans le cadre de la mission de découverte et d'avant-garde de la structure, avec une attention portée sur les artistes de la région.
- » 5% de groupes amateurs locaux dans le cadre de premières parties ou soirées dédiées (Release party)

Enfin, nous porterons une attention particulière à la représentation des femmes et minorisés de genre sur scène et viserons la parité d'ici la fin de la convention.

En 2026 L'Echonova entamera une période de travaux (cf chapitre « Moyens d'action ») qui impliquera une fermeture du bâtiment sur une période à ce jour indéterminée (2 à 3 mois).

Sur cette période, le volume d'activité en diffusion sera nécessairement revu à la baisse.

Pour autant nous travaillerons à une programmation hors-les-murs à travers des collaborations envisagées avec La Traverse, le CRD, Cinéville et l'hôtel de Limur à Vannes, l'Esapce 2000 à Grandchamp ou encore les centres culturels Le Dôme (St Avé), le Poulpe (Plescop), Grain de sel (Séné).

OBJECTIFS

» **Maintenir une direction artistique « urbaine » en développant le travail de réseau auprès des agents en rap et musiques électroniques tout en favorisant la programmation de projets jeunes et actuels dans ces esthétiques.**

› Poursuivre l'accueil de plateaux metal internationaux et le croisement avec les artistes issus de la scène régionale et nationale. Un partenariat avec le festival Motocultor sera maintenu sur la durée de la convention, permettant d'entretenir un lien avec le public historique de ce festival encore récemment implanté sur le territoire.

› Assurer la représentation exhaustive des « grandes familles » de styles musicaux sur une année civile (rock, chanson, electro, hip hop, jazz, world, musiques traditionnelles, reggae).

› Acheter la création de l'espace « club » avec la construction d'un plateau de 6x4m en 2026.

› Maintenir le rythme des dates jeune public (1 par trimestre).

› Poursuivre les efforts en vue d'une programmation paritaire chaque année, objectif d'au-moins 45% d'artistes femmes ou minorisées de genre dès 2025.

› Développer la place laissée à des opérateurs extérieurs, que ce soit des associations locales, des promoteurs régionaux ou des producteurs nationaux, tout en veillant à respecter un quota de maximum 15% de locations à des producteurs extérieurs.

› Maintenir une politique tarifaire en cohérence avec les réalités socio-économiques du territoire et les objectifs d'ouverture aux 15-25 durant la durée de la convention. (cf chapitre « Moyens d'action ».

› Accueillir une release party d'un projet local par trimestre durant la durée de la convention.

› Créer dès 2026 et jusqu'en 2027 un partenariat avec une autre SMAC pour l'accueil d'artistes qu'elle soutient.

› En 2025 et 2027, l'objectif en termes de fréquentation est d'atteindre au moins 20 000 spectateurs par an sur la diffusion en salle et 28 000 personnes au total en incluant les événements hors les murs (4000 sur Echopark, 5000 sur Les Emancipées, 600 sur Détours).

› En 2026, les travaux prévus au 1er semestre vont induire une baisse du nombre d'événements (Objectif de 30 dates sur l'année seulement) et donc une baisse de la fréquentation.

› En 2026, coréaliser une série d'événements hors-murs sur la durée de fermeture de la salle pour travaux.

E – POLITIQUE TARIFAIRE

L'Echonova propose déjà une politique tarifaire très incitative, axée sur l'accessibilité, que ce soit grâce aux concerts gratuits, aux différents tarifs pratiqués ou à la carte d'abonnement. Le schéma associant des prix de place gradués, un programme de fidélisation et des avantages divers est certes classique mais fait ses preuves et peut être efficace s'il est coordonné avec une bonne communication. Les efforts pour adapter constamment cette politique tarifaire aux publics, aux usages et aux propositions artistiques sont à maintenir.

Les différents tarifs proposés pour les concerts sont les suivants :

› Plein tarif sur place

› Plein tarif préventes : 2€ moins cher, en vente à L'Echonova, sur la billetterie en ligne et chez les revendeurs (Francebillet, Ticketmaster).

› Tarif abonné : 5€ moins cher que le tarif plein sur place, sur présentation des cartes d'abonnement Supernova et Studionova.

› Tarif réduit : 3€ moins cher que le tarif abonné (en prévente ou sur place), pour les -25 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, bénéficiaire de l'AAH (sur présentation d'un justificatif).

› Gratuité : Pour les enfants de -12 ans (sauf spectacles jeune public), pour les personnes accompagnant les bénéficiaires de l'AAH.

Abonnements :

Afin de faciliter l'accès aux événements de L'Echonova et de fidéliser les publics, la structure propose un programme d'abonnement valable sur toute la saison (01 septembre au 31 août), il permet aux abonnés de bénéficier de :

› 5€ sur le tarif « sur place »

› 1 ou 2 concerts gratuits chaque trimestre

› Tarif réduit dans les salles partenaires (lieux culturels de GMVA et lieux de musiques actuelles de la Région Bretagne).

› Invitations à des restitutions de résidences, rencontres artistiques, moments privilégiés avec l'équipe de L'Echonova.

Les tarifs des abonnements sont les suivants :

» Supernova (ouvert à tous publics): 15€/saison:
tarif plein - 8€/saison: tarif réduit pour les
demandeurs d'emploi, – de 18 ans et étudiants,
services civiques, bénéficiaires de l'AAH,
personnes au RSA

» Studionova (ouvert aux usagers des studios): 5€/saison: tarif unique

OBJECTIFS

2026

Modifier le tarif réduit pour en faire un tarif unique à 10€ sur tous les concerts proposés, à destination des lycéens, étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minimas sociaux.

2026

Création d'un tarif super réduit de 5€ par concert, à destination de toutes personnes présentant de très faibles ressources (sur justificatif à déterminer), demandeurs d'asile, enfants de moins de 12 ans.

Ce tarif sera proposé aux structures partenaires des champs medico-social (centres socio-culturels de Kercado et Menimur, EPSM de Saint-Avé, CLEAS de Vannes, CCAS, EPAHD) mais aussi ponctuellement dans le cadre d'opérations avec les BDE des Universités ou le CROUS afin de favoriser l'accès à des étudiants précaires.

3-CREATION ET SOUTIEN ARTISTES

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20250626-250626_DEL93-DE

A – SOUTIEN À LA CRÉATION & RÉSIDENCES

Les résidences participent à créer de la vie au sein d'un lieu. C'est l'un des enjeux de L'Echonova à l'avenir. Être un lieu de création, un lieu de travail, un lieu qui participe à l'effervescence artistique locale et régionale et au développement de groupes musicaux et qui apporte sa pierre au dynamisme d'une filière économique.

De fait, encourager l'implantation d'artistes et impliquer les entreprises dans la relation aux artistes et le développement culturel du territoire pose la logique de résidence comme une véritable plus-value artistique et culturelle, gage d'attractivité pour le territoire.

En dehors des temps de diffusion, les espaces scéniques ainsi que les cinq studios de répétition sont investis par des artistes afin de créer leurs spectacles. Les espaces, équipements et personnels de la structure permettent la mise en œuvre d'une politique de création volontariste qui relève des missions d'une SMAC.

Le cadre géographique dans lequel est située la salle constitue un atout. L'attractivité du Golfe du Morbihan, le calme des zones rurales en proximité directe, la proximité avec la capitale (2h30 en train) et la qualité d'accueil et d'acoustique de l'équipement sont des arguments que nous valorisons. Ils permettent d'identifier L'Echonova comme équipement idéal de travail et d'expérimentation situé dans un cadre propice à la création.

La présence d'artistes en création au sein de l'équipement permet un travail en transversalité entre la création, la diffusion mais également les actions culturelles et l'accompagnement. Les artistes accueillis rencontrent les populations et les artistes amateurs fréquentant les studios, échangent et transmettent. En favorisant la présence des artistes sur le territoire et leur rencontre avec les habitants, L'Echonova contribue au développement culturel de son bassin de vie et à son rayonnement.

L'attention portée à la scène locale via la diffusion et l'accompagnement est également visible au travers de cette mission. L'accueil de projets locaux souhaitant créer de nouveaux spectacles est facilité par des mises à dispositions gratuites d'espaces et de salariés de la structure mais aussi par de réels apports en production ou coproduction. L'articulation avec la mission d'accompagnement, notamment des groupes fréquentant les studios de répétition et d'enregistrement, est évidemment primordiale.

UNE POLITIQUE DE PRODUCTION AFFIRMÉE

En complément de l'accueil de productions extérieures, L'Echonova met en œuvre des productions avec des partenaires locaux ou nationaux dans l'optique d'une diffusion ultérieure.

Les projets suivis dans ce cadre s'inscrivent dans la direction artistique de la structure (projets urbains, musiques extrêmes, émergence, etc.).

Cette volonté de production partagée s'inscrit dans la dynamique collaborative du projet et répond d'une part aux difficultés rencontrées par les développeurs d'artistes d'avoir accès à des conditions de création adaptées et à des timings moins contraints, d'autre part à la difficulté d'attirer certains artistes reconnus (l'accueil en résidence permet souvent de négocier une date de diffusion par la suite).

Cette politique de production volontariste est orientée en premier lieu vers les acteurs du territoire et peut être mise en œuvre en sollicitant l'aide à la production mutualisée du Conseil régional.

L'Echonova inscrira ainsi sa politique de soutien à la création artistique de 3 manières :

- › Les résidences de création, en studio ou au plateau, produites et donc financées par L'Echonova, à destination des artistes issus du territoire régional.
- › Les productions mutualisées dans le cadre du dispositif de la Région Bretagne, permettant chaque année de soutenir 2 à 3 projets artistiques en collaboration avec d'autres structures culturelles du territoire breton.
- › Tous les deux ans, le projet DETOURS (dédié aux musiques traditionnelles, rituelles et aux folklores d'aujourd'hui) présentera une création inédite, produite ou co-produite, qui sera amenée à être diffusée dans des festivals ou lieux partenaires.

OBJECTIFS

» Soutien chaque année de 2 projets dans le cadre du dispositif de Production Mutualisée

» Production d'une création originale en biennale (1ère édition en 2024, prochaine en 2026) dans le cadre du temps fort « Détours »

» Accueillir différentes typologies de temps de travail scénique court (type pré-production) en lien avec la direction artistique de la structure (esthétiques programmées, valorisation de l'émergence, de la prise de risque artistique):

- Production chaque année de 3 résidences de création et/ou pré-production scénique d'artistes issus de la région dans le cadre de l'accompagnement à la scène émergente locale et régionale (dont les projets du dispositif d'accompagnement PHOSPHO, cf plus bas).

- Location du plateau à des tourneurs qui rémunèrent eux-mêmes des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation régionaux ou nationaux (4 à 6 par an)

- Co-production de 4 résidences professionnelles avec des sociétés de production régionales et nationales. Celles-ci seront systématiquement liées à la programmation de l'artiste dans la saison en cours, permettant une forme de « retour sur investissement » de l'apport en co-production de L'Echonova.

B – ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATIQUE ET DE L'ÉMERGENCE

L'Echonova pense l'accompagnement de façon globale. Elle dispose de studios de répétition lui permettant d'être en lien direct avec les musiciens du territoire de l'agglomération et du département. Nous souhaitons profiter du studio de MAO et de l'orientation du projet artistique et culturel vers plus de parité pour favoriser l'accueil de musiciennes et de porteurs de projets musicaux issus d'autres esthétiques, notamment en rap/beatmaking et musiques électroniques. La structure doit capitaliser sur ce lien direct avec les musiciens et sur ses équipements pour bâtir un projet ambitieux

d'accompagnement de la scène locale. Il prend la forme d'accompagnement de répétitions, d'organisation de master classes de pratiques musicales, de coaching scénique, etc. Chaque espace de L'Echonova dispose d'une spécificité pouvant être exploitée (petite et grande jauge pour le travail scénique pour différentes formes, studios de répétitions pour les pratiques musicales, studio d'enregistrement pour le travail préparatoire à l'enregistrement ou la captation de travaux scéniques, studio MAO pour la composition et la production, etc.).

L'Echonova doit être appréhendée comme un outil global permettant la transmission des savoirs et l'évolution artistique.

Cet accompagnement pratique est réalisé en complément de la « simple » fréquentation des studios. Dans une logique de prise en compte de la pratique amateur, il peut concerner des projets souhaitant progresser dans leur pratique sans volonté de professionnalisation, afin de leur permettre de s'exprimer, de pratiquer leur musique dans un souci de progression, d'ouverture et d'échanges tout comme permettre d'identifier les projets amateurs souhaitant vivre de leur musique.

LA RÉPÉTITION & LA VIE DES STUDIOS

Les 5 studios de L'Echonova bénéficient d'un traitement acoustique optimal, conçu sur sol à ressorts anti-vibration avec des parois indépendantes que l'on appelle plus communément le système de « la boîte dans la boîte ».

4 studios de répétition sont entièrement équipés (batterie complète, parc d'amplis guitare et basse, sono, table de mixage, parc micros, logiciels MAO, Autotune, etc).

Ils sont répartis ainsi:

- » 2 studios de 15m2 et 17m2
- » 2 studios de 30m2 et 33m2
- » 1 studio « Deluxe » de 50m2

» Environ 160 groupes fréquentent les studios chaque année pour un volume horaire d'environ 3700 heures de répétitions. Ces musiciens sont quasi exclusivement des hommes (91%) issus de l'agglomération vannetaise pratiquant un style musical pouvant être affilié à la famille du rock (90%).

» Si ces studios sont pour le moment bien identifiés

par les musiciens rock et sont adaptés à ces pratiques, il convient de réinterroger ces espaces par rapport aux pratiques musicales actuelles et notamment l'utilisation plus systématique de la MAO et des outils numériques.

Un travail de communication spécifique à destination de style musicaux peu représentés dans les studios permettra le recrutement de nouveaux usagers et l'identification plus exhaustive de la scène locale.

L'accès des studios en journée sera gratuit pour les groupes professionnels accompagnés et faisant l'objet d'une convention.

Pour les autres artistes, la tarification habituelle s'appliquera:

- }] 8€ de l'heure par groupe;
- }] 5€ de l'heure pour une répétition en solo;
- }] 9€ de l'heure par groupe pour le studio « Deluxe »;
- }] Forfait 30h à 150€;
- }] Forfait 50h à 225€

}] L'enjeu majeur sur la répétition est la mise en œuvre d'actions favorisant une meilleure mixité des usagers et usagères, notamment en axant sur la place des femmes et minorisées de genre mais aussi en favorisant la pratiques de toutes les esthétiques, notamment les musiques dites « urbaines » et électroniques.

}] L'autre enjeu est d'augmenter la capacité d'accueil. L'amplitude d'ouverture des studios a été réduite de 40% en 2024 en vue de réaliser des économies nécessaires face à l'inflation généralisée.

- VIE DES STUDIOS -

L'actuel régisseur des studios, une fois libéré de sa mission d'accueil des usagers en soirée, pourra se consacrer plus à la mise en valeur de la scène locale en proposant des actions visant à rendre vivant et convivial ce pôle répétition. Cela passera par l'organisation de showcases/release party dans les studios, d'ateliers de partage de pratiques M. A. O, de soirée de partage de playlists et de tout autre moyen visant à dynamiser ces activités.

La poursuite du Vannes Allstar, événement annuel réunissant une centaine de musiciens de la scène locale qui se mélangent pour créer des groupes éphémères et jouer lors d'une soirée spéciale de fin d'année, participe grandement de cette animation des artistes locaux.

OBJECTIFS

}] Septembre 2025: Mise en place d'un système de contrôle d'accès aux studios permettant une ouverture de 10h à Minuit chaque jour de la semaine

}] À partir de 2026: Organisation chaque année de 2 concerts « release party » dans le studio 5 dans le cadre de la sortie d'album d'un groupe répétant dans les studios

}] À partir de 2026: Création d'un groupe de travail visant à proposer et mettre en œuvre des actions visant à favoriser l'accès à la répétition pour les femmes et minorisées de genre.

- SATELLITES -

Tout au long de l'année, L'Echonova organise des temps d'échanges collectifs et d'information à l'attention des artistes, groupes, porteuses et porteurs de projets souhaitant explorer l'environnement professionnel des musiques actuelles. Ces actions, rassemblées sous la bannière des « satellites » de L'Echonova, incluent une variété de typologies d'actions et événements:

=> Bienvenue au club:

Des rencontres gratuites, ouvertes à tous publics dans le club de L'Echonova, avec des artistes et professionnels du champ des musiques actuelles pour aborder à chaque fois un thème, une problématique précise. Ex: « C'est quoi un artiste entrepreneur? avec Adrien Soleiman », « C'est quoi au juste être manager? », « Quel lien entre artistes et la presse musicale? Avec Patricia Teglia », « comment financer son projet musical? », etc.

=> Les ateliers:

Gratuit sur inscription, les ateliers proposent des temps de pratique avec une approche plus « concrète » et souvent plus technique à destination de groupes resserrés. Ex: « Initiation au mix dj set », « Savoir faire une balance avant son concert », « Initiation au beatmaking », etc.

=> Labo Numusique:

Temps de rencontre et d'échanges entre celles et ceux qui produisent ou composent à l'aide d'outils numériques. Le Labo permet aux producteurs, beatmakers, bidouilleurs et artistes autodidactes de

rencontrer leurs pairs, d'apprendre en échangeant sur leur pratique musicale individuelle. Souvent le labo se fait avec la participation d'un ou une artiste issu de la programmation de L'Echonova.

=> Petites annonces des studios:

Ouvertes à tous ou en mixité choisie, les « petites annonces » sont des temps de rencontre en présentiel entre musiciens et musiciennes qui sont à la recherche d'autres pratiquants avec lesquels construire un projet artiste ou simplement avec lesquels échanger sur leur pratique et leurs problématiques d'artistes.

=> JIRAMA:

Journée de ressources à destination des artistes, musiciens et musiciennes et porteurs et porteuses de projets en voie de professionnalisation (cf. chapitre 5. C: Un Pôle Ressource)

OBJECTIFS

» 2025: Maintenir le niveau existant et les satellites déjà prévus au programme

» 2026: Structurer et stabiliser l'offre de satellites avec:

- 2 Bienvenue au club par semestre (4 par an)
- 2 à 4 ateliers par semestre (4 à 8 par an)
- 1 Labo Numusique par semestre (2 par an)
- 2 soirées petites annonces par an (dont 1 en mixité choisie)

» 2027: Volonté de transformer la JIRAMA en biennale et de mutualiser et co-produire l'événement avec Hydrophone, SMAC de Lorient en lui donnant un rayonnement départemental. Volonté de déléguer la conception et la mise en œuvre de la journée à un prestataire extérieur pour ne pas surcharger le travail des équipes.

LE LIEN À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Dans l'optique de favoriser la pratique des musiques actuelles, l'émergence de nouveaux talents issus du territoire et de créer une émulation locale dans le champ des esthétiques concernées, nous considérons comme primordiale la création et l'entretien d'un lien fort entre L'Echonova et le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Si des relations existent déjà autour du Vannes All star et de l'accueil d'une carte blanche au CRD tous les ans, nous avons souhaité profiter de la nouvelle dynamique impulsée à L'Echonova et de l'arrivée d'une nouvelle direction au conservatoire pour mettre en place un vrai partenariat.

Celui-ci se construit autour de quelques grands objectifs généraux:

- » Initier des échanges entre référents / professeurs de conservatoire et le pôle Pratiques Artistiques de L'Echonova.
- » Permettre l'interconnaissance et les échanges de compétences à travers des interventions au sein des deux structures.
- » Permettre aux musiciens du territoire et du Conservatoire de s'épanouir dans leur pratique artistique.
- » Aider les groupes et les musiciens à développer leur art en leur apportant les connaissances concrètes du milieu professionnel.

Nous souhaitons ainsi bâtir ce projet sur trois axes:

- » Atiser la curiosité
- » Favoriser le partage de connaissance
- » Accompagner les pratiques

Les deux structures ont à cœur d'opérer une montée en puissance du partenariat autour de ces axes, en concordance avec leur propre montée en puissance respective et en apportant une attention particulière aux moyens (en temps et en finances notamment) disponibles qui devront être en adéquation avec les ambitions.

Ainsi, nous pouvons envisager dans un premier temps une évolution du partenariat sur 4 années, suivant le calendrier suivant :

2023 - 2024

Un certain nombre d'actions faciles à mettre en œuvre et peu ou pas coûteuses ont été mises en place dès 2024 et sont reconduites chaque année en vue de faire connaître les outils de L'Echonova aux élèves du conservatoire, avec l'objectif de susciter chez eux l'envie de poursuivre leur pratique au-delà ou en parallèle de leur cursus.

» Organiser un temps de présentation de l'équipe « pôle artistique » de L'Echonova et de leurs activités dans les locaux du CRD.

» Invitation des élèves du conservatoire aux portes ouvertes des musiciens.

» Mise en place de visites pédagogiques de L'Echonova à destination des enseignants et élèves du conservatoire.

» Invitation systématique des élèves et enseignants du CRD aux événements conviviaux des studios (apéro, showcases, partage ta playlist, Labo Numusique, etc).

» L'Echonova propose un quota de places gratuites aux élèves du conservatoire pour chaque atelier ou session de formation proposé dans la saison.

» Début d'un processus d'identification des élèves du CRD ayant une pratique de la MAO afin de les inviter aux événements dédiés de L'Echonova intitulés « Labo Numusique ».

» Dès 2024 les enseignants musiques actuelles du conservatoire sont sollicités par L'Echonova et mis à disposition par le CRD sur des séances d'accompagnement dans le cadre des dispositifs FLUO et PHOSPHO.

» L'Echonova accueille chaque année une soirée de concert « Carte blanche au CRD » dont les frais d'accueil sont pris en charge par L'Echonova.

OBJECTIFS

2025

» **Création d'un groupe d'échange et de réflexion entre l'équipe artistique de L'Echonova et les référents musiques actuelles du CRD. Ce groupe se réunira chaque semestre pour faire le point sur les projets et les actions à poursuivre ou à créer. Il sera ouvert en fonction des besoins aux autres membres de chaque structure.**

» **Invitation des enseignants musiques actuelles du CRD à participer à l'écriture du programme d'ateliers et formations de L'Echonova.**

» **Mise en place d'ateliers à destination des cycles 2 et 3 du conservatoire: Ateliers en 2 parties « bien préparer son concert »**

2026

» **L'Echonova pourra participer aux réflexions sur la construction d'un département musiques électroniques au CRD et pourra y apporter ses connaissances, savoir-faire et ses moyens humains et techniques à travers la mutualisation d'espace et d'outils de travail.**

2027

» **Mise en place d'ateliers de pratique instrumentale, approche de notions techniques au CRD à destination de groupes accompagnés par L'Echonova.**

» **Création d'un parcours d'accompagnement à destination des projets de cycle 3: approche de la scène, construire son identité artistique, coaching scénique, etc.**

» **Mise en place d'un partenariat fort dans le cadre de la création du département musiques électroniques du conservatoire.**

FLUO/PHOSPHO – LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'accompagner au mieux les musiciens et musiciennes dans la construction et la structuration de leur projet, il existe de nos jours de nombreux outils pour permettre une meilleure appréhension de ce vaste écosystème.

En local, les salles de musiques actuelles jouent depuis plusieurs années un rôle prépondérant dans le développement de groupes émergents. Véritables passerelles vers la professionnalisation, ces structures sont aujourd'hui les premiers haut-parleurs des territoires et des talents de demain.

Concernant le territoire de l'agglomération Vannetaise ainsi que le département du Morbihan dans son ensemble, il y a un très fort terreau de pratiquant(e)s amateurs (environ 280 groupes / artistes recensé(e)s aux studios de L'Echonova).

À L'Echonova, l'accompagnement a pris une grande ampleur depuis 2017, permettant aux artistes de découvrir et comprendre le fonctionnement global d'une filière, les arcanes de la construction d'un projet musical et en leur offrant un espace d'expérimentations pour construire et façonner leur projet artistique. L'équipement offre également un éclairage sur le volet du développement professionnel qui permet à des groupes émergents de mieux appréhender le fonctionnement de l'industrie musicale française.

De nos jours, les étapes de production et de promotion sont devenues des axes essentiels pour permettre aux projets d'exister et d'être visibles. S'en suivent ensuite des besoins précis liés aux plateformes d'écoute, la communication visuelle et la vidéo. Enfin, la question des financements a toujours une place importante dans le développement des artistes.

L'Echonova s'est doté, pour mieux structurer son accompagnement aux projets artistiques, de deux dispositifs d'accompagnement, avec l'ambition de s'inscrire dans une dynamique plus actuelle mais surtout au plus près des réalités des musiciens et musiciennes, au plus près du projet de territoire de L'Echonova.

FLUO: UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES MUSICIEN. NE. S AMATEUR. E. S

Créer et développer un projet artistique est un long chemin pour des artistes qui débutent, et maîtriser le pilotage des activités liées à la vie d'un groupe nécessite des connaissances spécifiques. Véritable enjeu pour L'Echonova, l'accompagnement des pratiques en amateur est un des axes fondamentaux de la structure pour permettre aux projets de demain d'éclore, se développer, et se diriger petit à petit vers la professionnalisation ou tout simplement s'épanouir et s'émanciper dans une pratique qui a vocation à rester amateur.

Dédié uniquement aux projets amateurs, FLUO est un dispositif de terrain. A partir de la rentrée 2023, quatre groupes / artistes toutes esthétiques confondues, sont sélectionnés sur candidature, par un jury de professionnels issus du tissu artistique et culturel local. Durant une saison, étalée entre Septembre et Juin, chaque groupe bénéficiera d'un véritable parcours de formation articulé autour de quelques temps forts qui se voudront être au plus près des réalités rencontrées par les artistes:

} L'artistique:

entretiens diagnostic, travail sur les outils techniques, répétitions accompagnées durant toute la saison, accès gratuit aux ateliers et formations mis en place durant la saison.

} Camp artistique:

3 jours de séminaire qui réuniront les artistes accompagné(e)s des dispositifs FLUO & PHOSPHO. Ces trois jours seront notamment articulés autour de temps de rencontres et d'ateliers de découverte de l'environnement autour des musiques actuelles.

} La communication:

suivi régulier avec les quatre groupes. Étude de profil de chacun des projets, méthodologie et outils de communication (site internet, réseaux sociaux).

} La structuration technique:

Un travail sera fait avec chaque groupe pour lui permettre de s'améliorer sur des aspects techniques comme la réalisation d'une balance

et la rédaction et mise en forme d'une fiche technique.

} Chaque projet sera invité à participer à la JIRAMA (Journée d'Information et Rencontres Autour des Musiques Actuelles), afin de rencontrer des professionnels du secteur et se former autour d'axes ou activités spécifiques (labels, tourneurs, monter une tournée, etc.).

} À la fin de la période d'accompagnement, les quatre groupes / artistes bénéficieront chacun(e) s d'une captation vidéo et d'un enregistrement de trois titres.

OBJECTIFS

} 2025-2027: Assurer chaque année la présence d'au moins 2 groupes au lead féminin sur les 4 groupes de la promotion.

} 2025: Concevoir un programme cadre pour l'accompagnement FLUO, qui aura vocation à être pérennisé.

} 2025: Identifier des prestataires pour l'organisation et la mise en œuvre du « camp artistique », la réalisation de la vidéo et l'enregistrement des trois titres. Suite au non-renouvellement du poste de chargé d'accompagnement, cette mission sera externalisée (cf chapitre Moyens d'action).

} 2026: Mettre en place un parcours d'accompagnement en concertation avec le Conservatoire et La Traverse (tiers-lieu culturel à Vannes) afin d'envisager le dispositif Phospho comme une étape avec « un avant et un après ». Il s'étendra sur la durée de la convention.

PHOSPHO: UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES MUSICIEN·NES PROFESSIONNEL·LES OU EN VOIE DE PROFESSIONNALISATION

Dans le cadre des missions d'accompagnement artistique auprès des formations de Musiques Actuelles professionnelles ou en voie de professionnalisation, L'Echonova peut être amenée à apporter son soutien logistique ou financier à des artistes dès lors que la formation répond à des critères de structuration, de sérieux, de qualités artistiques reconnues par l'ensemble de l'équipe et selon des modalités définies en concertation entre les responsables de l'accompagnement et chacun des membres du groupe.

C'est l'objet de la création de PHOSPHO, dispositif qui a pour but premier de recenser les artistes locaux ayant une volonté de développement et un potentiel de progression et de créer un véritable « pool » d'artistes locaux.

Les artistes intégrés au dispositif seront identifiés grâce à un appel à candidatures émis chaque année au mois de juin, mais pourront également le rejoindre à d'autres moments, sur candidature spontanée.

En 2023 et 2024, ont été accompagnés notamment Black Bile (programmés au Motocultor Festival et Hellfest), Harrÿ (finaliste régional BuzzBooster), Our Lights (depuis intégré au Label Charrues, programmé aux Transmusicales et Vieilles Charrues), Basaalt (signé en booking chez Rage Tour, programmé au Hellfest), PHLP (finaliste national BuzzBooster).

Concrètement, PHOSPHO c'est:

» **Un Camp artistique:** 3 jours de séminaire qui réuniront les artistes accompagnés des dispositifs FLUO & PHOSPHO. Ces trois jours seront notamment articulés autour de temps de rencontres et d'ateliers de découverte de l'environnement autour des musiques actuelles.

» **De la répétition:** Un accès gratuit et illimité aux studios de répétition sur la durée de la convention entre le groupe et L'Echonova, avec possibilité d'utiliser des créneaux hors ouverture au public.

» **De l'enregistrement :** En fonction de la disponibilité du studio et de la pertinence pour le groupe, L'Echonova permettra aux artistes de venir travailler en studio d'enregistrement. Soit pour la production de petits formats audio (singles, EP...) soit dans un cursus de préparation d'enregistrement (pré-production, maquettes...) en mettant à disposition le matériel nécessaire et un technicien·ne son.

» **De la résidence artistique, scénique ou en studio:** Dans le but d'appréhender au mieux l'exercice de la scène et de la tournée, L'Echonova met également à disposition des artistes accompagnés, en fonction des disponibilités, la salle de concert et son équipement scénique. Selon le degré de développement des projets et de leurs échéances à venir, plusieurs options sont possibles allant de répétition scénique jusqu'au travail d'une conduite son et lumière en passant par du coaching scénique. Ces résidences peuvent parfois être financées par le biais d'appel à projet et de subventions de diverses structures (CNV, collectivités, SACEM...). L'Echonova peut également soutenir techniquement les artistes dans les périodes

d'écriture en leur permettant d'accéder aux studios de répétitions sur une durée de plusieurs jours, avec un tarif préférentiel, voire gratuitement.

» **De la diffusion:** L'Echonova a créé un catalogue d'artistes avec des liens d'écoute à destination des chargés de diffusion et programmeurs de concerts sur le territoire local, régional mais aussi national. Nous nous engagerons à solliciter les structures de diffusion proches (géographiquement ou professionnellement) pour aider les groupes et artistes accompagnés à s'y produire.

Nous programmons évidemment certains artistes en 1ère partie à L'Echonova en fonction de leur degré d'avancement ou lors de soirées dédiées à la scène locale. Leur nombre est impossible à préciser puisqu'il dépend notamment de la programmation. Chaque artiste se produira au moins 1 fois sur la scène de L'Echonova pendant la durée de l'accompagnement.

De plus, une sélection de 2 à 3 artistes Phospho seront programmés dans le cadre d'une soirée en partenariat avec une autre SMAC du territoire national chaque année.

» **De la ressource:** Les artistes accompagnés dans le cadre du dispositif PHOSPHO seront invités à participer aux différents temps « Satellites » organisés par L'Echonova ou ses partenaires (Supermab, Jardin Moderne, Hydrophone) ainsi qu'à la JIRAMA et pourront profiter de la présence des professionnels invités à ces occasions pour des rendez-vous personnalisés.

» **Une collaboration avec la SMAC Hydrophone:** Afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire départemental et dans le but de renforcer les liens entre les deux structures de musiques actuelles du territoire, L'Echonova et Hydrophone se rapprocheront dans une logique partenariale de développement de la scène locale. Ainsi les musiciens morbihannais accompagnés par l'une des 2 structures pourront, en fonction de la disponibilité des lieux et après concertations entre équipes, accéder à la scène ou aux studios de l'autre structure dans le cadre de résidences de création et également avoir l'opportunité de s'y produire lors de premières parties ou soirées dédiées.

OBJECTIFS

› **2025: Lancer un appel à candidatures à l'échelle du département**

› **2025: Identifier des prestataires pour l'organisation et la mise en œuvre du « camp artistique »,**

› **2026: Mettre en place un partenariat fort avec la SMAC Hydrophone autour de l'accompagnement des projets artistiques afin de faciliter l'utilisation des outils des deux structures et d'apporter des regards croisés ainsi qu'un réseau élargit pour les artistes.**

GRRRL+ CAMP: POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL EN MIXITÉ CHOISIE

Le Grrrl Camp est un projet visant à promouvoir la mixité dans le secteur musical, à sensibiliser les jeunes et les professionnels à l'égalité des genres dans les métiers de la musique et à lutter contre les stéréotypes de genre. Il vise également à favoriser l'accès des femmes aux responsabilités dans ce domaine et à valoriser leur rôle dans l'industrie musicale.

Créé en 2022 par la SMAC Bonjour Minuit, le projet Grrrl+Camp était initialement destiné aux musiciennes des Côtes d'Armor. Entre temps de création en studio, colo musicale en non-mixité ponctuée d'ateliers dédiés à la professionnalisation et à la sororité, et concert de restitution, ce projet a atteint ses objectifs durant ces deux années.

En 2024 le dispositif s'est élargi à l'échelle régionale et aux trois autres départements bretons: La Nouvelle Vague à Saint-Malo pour l'Ille et Vilaine, la SMAC La Carène à Brest pour le Finistère et l'Echonova à Saint-Avé pour le Morbihan.

Nos structures sont toutes les quatre signataires du pacte HF+ pour l'égalité femmes-hommes dans les musiques actuelles.

Le secteur musical reste largement dominé par les hommes, en particulier dans les métiers techniques, artistiques et de direction. Selon une étude de l'association HF+ Bretagne, en 2023, seulement 25% des artistes programmées dans les festivals et concerts de musiques actuelles étaient des femmes. Au niveau national, les femmes représentent 39% des professionnelles dans les métiers artistiques, 26% dans

les métiers techniques.

Cette sous-représentation des femmes dans ces domaines limite leur visibilité et leur accès aux opportunités professionnelles. Ces chiffres démontrent une forte inégalité d'accès aux métiers de la musique et un besoin urgent de dispositifs favorisant une meilleure représentativité.

Le projet du Grrrl+ Camp s'inscrit dans une démarche d'émancipation et d'inclusion afin de contribuer à un changement durable.

ENJEUX

Promotion de la mixité des métiers

- › Accompagnement par 2 femmes professionnelles dans un processus de création musicale
- › Organisation d'ateliers
- › Formation et accompagnement des jeunes filles vers la professionnalisation
- › Sensibilisation des professionnelles à l'importance de la diversité et de l'inclusion.

Valorisation des femmes dans la musique

- › Rencontres avec des femmes inspirantes du secteur via le marrainage
- › Promotion des artistes féminines à travers un concert de restitution puis une tournée en Bretagne dans les lieux partenaires
- › Valorisation de chaque participante grâce à des campagnes de communication

Lutte contre les stéréotypes de genre

- › Sensibilisation auprès des jeunes dans les établissements scolaires via l'organisation d'actions culturelles sur les territoires
- › Formation à la communication non sexiste ainsi qu'à l'écriture inclusive pour les professionnelles
- › Ateliers sur la représentation des femmes dans la culture

Formations et workshops

- › Sessions de sensibilisation et formation autour de la découverte de la filière des musiques actuelles indispensable à la bonne compréhension du secteur
- › Ateliers pratiques pour encourager la participation des femmes dans ce secteur (atelier d'autodéfense physique et verbale par exemple)

Sensibilisation et accompagnement

- › Interventions dans les établissements scolaires et culturels
- › Création de ressources pédagogiques sur l'égalité des genres dans la musique. (Playlist féministe, guide de bonne pratique. . .)
- › Mentorat et accompagnement personnalisé pour les femmes souhaitant évoluer dans l'industrie musicale.

OBJECTIFS

- › **2025: Relancer une nouvelle édition du dispositif**
- › **2025-2026: Parvenir à pérenniser le projet sur plusieurs années en sécurisant les financements**
- › **2026-2027: Structuration d'un réseau post-Grrrl+`**
- › **Camp intégré et coordonné par Supermab: Mise en place d'une communauté en ligne (Discord, groupe Facebook)**
 - Mise en place d'apéros musiciennes mensuels
 - Organisation d'événements et rencontres post-formations pour maintenir un lien entre les participantes.
 - Possibilité d'intégrer des anciennes participantes dans l'organisation et l'encadrement des nouvelles éditions

AN TAOL LANS

C'est le tremplin musiques actuelles chantées en langue bretonne de l'association Mignoned Ar Brezhoneg.

Le tremplin ouvre le festival Gouel Broadel Ar Brezhoneg, événement culturel pluri-disciplinaire dédié à la langue bretonne se produisant tous les deux ans à Quimper (Finistère).

Tous les styles peuvent être présentés en dehors du traditionnel.

L'Echonova entend poursuivre son partenariat avec l'association afin d'accompagner l'artiste lauréat du tremplin à l'occasion de journées de résidence en studio et d'une place dans la programmation de la saison. Un membre du pôle artistique de l'équipement prendra également part au jury du tremplin. Ainsi l'artiste Garlonn a été sélectionnée en 2023 et a pu bénéficier de cet accompagnement. Ça a été l'occasion pour L'Echonova de la découvrir et de l'inviter à prendre part à la création originale avec l'artiste folk Eliott Armen dans le cadre de Détours 2024.

L'appel à candidature 2025 est en cours jusqu'au 8 mai, le tremplin aura lieu le 4 juillet.

LA RUE RÂLE

Le festival associatif dédié au rap est développé depuis 9 ans à Allaire (56) par l'association Shake House. Dans le cadre d'un partenariat scellé en 2023 qui inclut notamment des échanges de visibilité, L'Echonova s'investit en proposant 3 jours de résidence accompagnée sur scène pour le lauréat du tremplin annuel organisé en marge du festival. Un membre de l'équipe de la programmation de la Rue Râle est chaque année invité à intégrer le jury de la sélection régionale du Buzzbooster.

A – PRINCIPES DE L'ACTION CULTURELLE/EAC, EN PARTICULIER À L'ECHONOVA

Avant et au-dessus de toute chose, l'action culturelle est une mode d'action visant l'émancipation culturelle des personnes et des groupes/communautés.

Il s'agit de se libérer des assignations imposées de l'extérieur ou subies et de développer les capacités individuelles et collectives. Si le projet est ambitieux, notre action est un des multiples vecteurs qui en permettent la réalisation. C'est pourquoi nous proposons des formats de rencontres et d'interaction ayant à minima vocation à planter les graines de cette émancipation.

Voici quelques grands principes d'action qui guident notre projet:

LA DÉCOUVERTE ARTISTIQUE

STIMULER LA CURIOSITÉ, FAVORISER L'OUVERTURE

Tous les artistes sont susceptibles d'accompagner un projet d'action culturelle. Toutes les esthétiques et tous les propos y sont représentés, et accompagnés, qu'il s'agisse de musique traditionnelle ou de musiques extrêmes. Chaque projet a quelque chose à dire d'une vision du monde et c'est cette multiplicité des regards qui enrichit les rencontres entre artistes et participants au projet.

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À L'OFFRE CULTURELLE ET À LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Nos projets s'adressent en majorité à des personnes qui expérimentent des freins divers et non-exclusifs à l'accès aux offres culturelles ou à la pratique artistique:

- » Des freins liés à l'âge (trop jeunes pour décider en autonomie de leurs sorties culturelles, trop âgés pour y accéder en autonomie),
- » Des freins économiques et sociaux,
- » Des freins liés à une situation de handicap,
- » Des freins symboliques (auto-exclusion, sentiments d'illégitimité à la venue au concert ou à la pratique musicale).

Les projets d'action culturelle reprennent ainsi les grands principes de l'Education Artistique et Culturelle :

- » La rencontre avec des artistes,
- » La fréquentation des œuvres,
- » La pratique artistique,
- » L'acquisition de connaissances.

Ils permettent de découvrir, de se familiariser et de s'approprier un lieu de musiques actuelles, brisant la barrière symbolique du lieu mais également de désacraliser la figure de l'artiste. Ils proposent d'être acteurs d'un processus artistique et ainsi de valoriser l'expression et la créativité de toutes et tous. Le processus comme le résultat de ce travail participent à renforcer l'estime de soi à travers une démarche à la fois technique et sensible.

Nous portons également une attention particulière à la représentation des femmes et des minorités de genre dans nos projets. Leur sous-représentation à plusieurs fonctions et zones d'exposition dans les musiques actuelles doit évoluer et cela passe notamment par leur visibilisation et l'existence de rôles-modèles. Nous attacherons donc de l'importance à valoriser au sein des projets d'action culturelle les représentations les plus variées et les moins genrées possibles.

PARTICIPER AU LIEN SOCIAL, À LA RENCONTRE

Ces projets sont autant d'occasion de créer du lien social, avec les artistes mais également au sein même du groupe de participants, souvent dans une démarche collective permettant d'expérimenter le rapport à autrui et la force du collectif. Les projets portent alors des enjeux de création collective autant qu'ils sont supports et prétexte à recréer du lien face à l'isolement.

- LA BOÎTE À OUTILS DE L'ECHONOVA -

À la manière d'un laboratoire, L'Echonova est pensé comme une boîte à outils pour les projets d'action culturelle.

- » La programmation déploie une gamme d'artistes aux esthétiques, parcours, propos variés qui sont

autant de supports à la découverte et la rencontre, et autant de complices dans les projets de création

» Les artistes accueillis à l'année dans le cadre des dispositifs d'accompagnement intègrent dans leur parcours des actions à destination des publics. Leur ancrage local facilite proximité et implication,

» Les nombreux temps de résidences créent des points de rendez-vous pour rencontrer et découvrir l'artiste en travail. Ces temps sont souvent suivis d'une représentation,

» Les studios de répétitions offrent un cadre professionnel et privilégié aux projets de création, de répétition, d'enregistrement,

» La mobilisation de l'équipe de L'Echonova (permanente et intermittente) ouvre l'accès à la découverte des métiers d'un lieu de musiques actuelles et permet d'en comprendre le fonctionnement.

UNE MÉTHODOLOGIE DE PROJET EN CO-CONSTRUCTION

Toutes nos actions sont conçues avec le même souci : que chaque partie prenante au projet soit impliquée dans sa construction et puisse être valorisée comme experte à l'endroit de ses compétences.

Chaque projet est imaginé comme un triangle entre les artistes, les structures partenaires et les personnes participant au projet. L'Echonova se situe au croisement de ce triangle, en médiation entre ses différentes composantes.

Notre rôle consiste à :

» Identifier les enjeux, contraintes et possibles des structures,

» Appréhender et comprendre les spécificités de leurs publics,

» Identifier les compétences et appétences des artistes

» Garantir les conditions de réalisation du projet (coordination, logistique, administratif).

B – LE PROJET AU REGARD DES DROITS CULTURELS

Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires au choix et au respect de sa vie culturelle, dans le respect de sa dignité.

Notre projet tâchera de garantir les droits culturels des personnes qui y participent et d'accueillir les sollicitations de celles et ceux qui n'y participent pas encore.

En garantissant pour L'Echonova un projet artistique varié et le plus représentatif des différentes expressions liées aux musiques actuelles - à travers la diffusion mais aussi l'accueil en résidence ou l'accompagnement - nous serons en mesure de proposer à toutes et tous un panel large d'outils (studios, programmation, ...), de modalités d'action (rencontre, atelier de pratique, concert, ...) et de propos artistiques.

Notre objectif sera d'accompagner et de permettre à chacun. e de s'en saisir, comme autant de ressources culturelles à leur disposition.

C – LES DIFFÉRENTS PUBLICS

Le projet d'action culturelle s'appuie sur les structures du territoire. Si L'Echonova est expert de son domaine - les musiques actuelles - les structures d'accompagnement des personnes sont, elles, expertes de leurs publics et de leurs spécificités en tant que communauté et en tant que personnes. C'est en s'appuyant sur leurs savoirs que notre action peut faire effet de levier pour soutenir et compléter les enjeux sociétaux qu'elles portent (éducation, social, médical, ...).

A la croisée de ces enjeux émergent des objectifs plus spécifiques, propres au contexte spécifique de L'Echonova (territorial, sociologique) et au contexte sociétal :

PRIORITÉS AUX JEUNES

L'évolution des pratiques culturelles des jeunes, a fortiori dans le domaine de la musique, en font les grands absents des salles de musiques actuelles. Les conséquences de ce constat sont à la fois une déconnexion des acteurs vis-à-vis de leurs pratiques/usages, leur faible représentation dans nos projets et une maigre appropriation de nos lieux comme autant d'outils à leur disposition.

Pour autant, ils sont les citoyens/publics/artistes de demain.

Aussi, nous travaillons de manière étroite avec les structures scolaires, jeunesses/périscolaires et petite enfance pour :

- › Atténuer les phénomènes d'auto-exclusion et les freins symboliques à la venue dans les lieux de spectacle,
- › Porter un projet à destination de tous et toutes et de tous âges et en garantir l'accès,
- › Ouvrir L'Echonova comme un outil à s'approprier.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET L'ISOLEMENT

Nous pensons également nos projets à destination des personnes faisant l'objet de phénomènes d'exclusion ou d'auto-exclusion des lieux culturels, fruits de situations de vie variées. Dans un souci d'équité, nous construisons avec les structures partenaires des actions culturelles pour créer un pont avec nos lieux et ouvrir la possibilité de choisir sa vie culturelle. Nous tentons également de provoquer des occasions de rencontres qui sont autant de prétextes à créer du lien pour des personnes souffrant d'isolement.

ISOLEMENT CONTRAINT

Afin de maintenir le lien à la vie de la cité pour les personnes contraintes à l'isolement, nous proposons chaque année un projet en milieu pénitentiaire au sein de la Maison d'Arrêt de Vannes. Nous recréons dans les murs un temps fort de concert pour la fête de la musique et l'accompagnons par des ateliers de création en amont. Nous souhaitons également collaborer avec des structures médicales et médico-sociales intégrant des unités fermées ou des accueils avec hébergements (notamment établissements de santé mentale).

OBJECTIFS

› Sur la durée de la convention : faire passer le projet en milieu pénitentiaire en biennale afin de pouvoir, une année sur deux, faire de la place dans le planning d'actions pour proposer un projet en lien avec les secteurs de la santé et de la santé mentale.

EXCLUSION, SENTIMENT D'EXCLUSION

On constate que de nombreuses personnes ne s'autorisent pas à envisager la venue au concert ou la pratique musicale, parfois indépendamment de raisons matérielles, financières ou géographiques.

Afin d'amorcer la démarche de légitimation et de passer le message selon lequel nos lieux sont faits pour toutes et tous, nous collaborons avec les structures sociales qui soutiennent les personnes en difficultés, comme avec toute structures accompagnant des personnes fragilisées ou en milieu de soin (structures médico-sociales, médico-éducatives, ...).

Parmi celles-ci on compte également les personnes en situation de handicap. Les différentes formes de handicap sont autant de motifs d'auto-exclusion. Les actions culturelles leur sont également destinées et chacune sont adaptées et personnalisées, dans la forme et l'accompagnement.

OBJECTIFS

› 2025 : Former la chargée d'actions culturelles à l'accueil de personnes en situation de handicap afin de mieux inclure ces personnes aux projets proposés.

CRÉER LA RENCONTRE ENTRE ENSEIGNEMENT MUSICALE ET CRÉATION

Nous entretenons déjà des relations rapprochées avec les structures d'enseignements artistiques (écoles de musiques et Conservatoire) et les classes CHAM et options musique présentes sur notre territoire, notamment via le pôle des pratiques artistiques. Les actions culturelles s'y déploient également et ont de façon plus spécifique vocation à enrichir l'enseignement académique de la musique par la mise en regard avec les pratiques

professionnelles.

Sont ainsi proposées des rencontres avec des artistes professionnels, l'organisation de masterclass ou d'ateliers de pratique sur des techniques spécifiques. La diversité de parcours des artistes, de leurs modes d'apprentissages, de leur rapport à l'instrument et aux codes de leur(s) esthétique(s) proposent des pas de côté et invitent les jeunes musiciens à s'approprier la musique à leur propre manière.

OBJECTIFS

» Sur la durée de la convention : Faire le lien et organiser avec les partenaires de l'enseignement musical la participation des élèves aux « Satellites » (rencontres artistes, masterclass, formations, ateliers, LaboNumusique... Cf chapitre Soutien aux artistes)

CRÉER DU LIEN

Les formes artistiques proposées et soutenues dans le cadre du projet artistique de L'Echonova expriment la diversité des subjectivités et de formes d'expression. A ce titre elles sont une manière d'exprimer sa citoyenneté et peuvent donc être de formidables médiums pour créer des espaces de partage, d'expression et de représentation de chacune et chacun.

C'est en ce sens que nous collaborons avec le tissu local des Centres socio-culturels. Ces structures de proximité créent et nourrissent le lien social, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitant. e. s, et construisent de meilleures conditions de vie. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire. Nous nous faisons écho de ces missions à travers la compétence artistique et l'expertise en termes de médiation autour des musiques actuelles.

Cette dynamique pourrait tout autant nous amener à imaginer des actions avec des maisons de quartier, des collectifs d'habitants et autres structures de proximité ou émanant de la société civile.

D – MOYENS D'ACTIONS

UN PROJET DE TERRITOIRE

Si les typologies de publics restent une entrée nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de nos projets, l'ossature de notre projet sera désormais structurée autour de la notion de territoire.

Il s'agira selon les échelles d'un quartier, d'une commune ou bien de plusieurs communes, l'objectif étant de coller aux réalités de bassins de vie et/ou de représentation.

Afin de souscrire aux principes de rééquilibrages territoriaux définis par les politiques publiques, nous nous sommes appuyés sur les territoires prioritaires de l'agglomération pour définir notre feuille de route. Notre projet s'inscrira donc (de façon non-exhaustive ou limitante) en priorité dans les territoires suivants :

- » Kercado, quartier politique de la ville de Vannes,
- » Ménimur, quartier politique de la ville de Vannes,
- » Le territoire nord de l'Agglomération : Brandivy, Colpo, Locqueltas, Plaudren, Trédion.

UN ANCRAGE DANS LA DURÉE

A la différence de logiques de projets ponctuels, nous construisons notre action sur un territoire pendant trois années consécutives, ce temps long permettant une meilleure considération des personnes et acteurs ainsi que des propositions plus adaptées.

Ces trois années seront découpées de la façon suivante :

- » La première permettra d'apprendre à connaître le territoire, ses acteurs et de faire connaître les actions et possibles de L'Echonova. Elle sera ponctuée d'actions légères de découverte et d'imprégnation,
- » La seconde année visera des projets plus conséquents, plus impliquants. Les publics qui souhaiteront y participer pourront faire état de là où se dirigent leurs envies et leur curiosité afin de s'approprier nos propositions,
- » La troisième et dernière année permettra de prendre le temps de se dire au revoir et de positionner L'Echonova comme une ressource pour les accompagner dans leurs propres projets et initiatives.

Afin de ne pas délaisser trop longtemps les autres territoires au profit de celui en projet, nous interviendrons en chevauchement : la dernière année sur le territoire 1 correspondra en parallèle à la première année sur le territoire 2. Cette construction permet ainsi en année 2 (année la plus conséquente) de se consacrer à un seul territoire.

Voici un exemple de construction :

TERRITOIRE	2024	2025	2026	2027
Ménimur	Année 1	Année 2	Année 3	
Nord Agglo			Année 1	Année 2
Kercado				

TERRITOIRE	2028	2029	2030
Nord Agglo	Année 3		
Kercado	Année 1	Année 2	Année 3

LA MIXITÉ ET POROSITÉ DES « PUBLICS »

Notre entrée au sein de ces territoires reste celle des types de publics : nous collaborons avec des structures qui accompagnent différents groupes de personnes partageant des caractéristiques communes.

Pour autant, chaque personne multiplie les identités culturelles et donc les entrées possibles dans un projet. Par exemple, un élève de l'école primaire peut aussi bien fréquenter le centre socio-culturel et être élève de l'école de musique ou adhérent de la médiathèque.

Nous espérons par cette entrée territoriale transcender les identités restrictives et avec elles les stigmates qui peuvent y être associés, renforçant le souhait d'encourager et de valoriser des identités culturelles multiples et mouvantes et les personnes quelles que soient leurs identités culturelles.

PERMETTRE L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS

Nous espérons que ce temps long puisse créer les conditions favorables à l'exercice des droits culturels. L'Echonova en tant que lieu deviendra un outil à s'approprier - la programmation / l'accompagnement

/ l'accueil en résidence seront autant d'occasion de découvrir et rencontrer les artistes.

Nous souhaitons ainsi permettre à chaque partenaire, chaque groupe ou collectif de se saisir de ces propositions en fonction des leurs propres enjeux, de leur moyens humains et matériel et temporels. Par ailleurs, cette troisième année sera dédiée à l'expression des envies et besoins du territoire, favorisant l'autonomie culturelle des personnes. Accompagnées par leurs structures ou pourquoi pas constituées en un nouveau collectif, elles deviennent actrices en premier lieu de leur propre projet. L'équipe de L'Echonova devient alors un support si le projet en question relève de ses compétences.

TROIS OFFRES PROPOSÉES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Par souci d'équilibre territorial nous tenterons de développer une action à l'échelle départementale. En collaboration avec la SMAC Hydrophone (Lorient) et la SCIN La Grande Boutique (Langonnet), nous proposons trois actions culturelles aux collèges du département du Morbihan, tous trois inscrits dans le livret de présentation des projets pédagogiques du Conseil Départemental :

- PLONGÉE JOURNALISTIQUE -

Aux côtés d'un.e intervenant.e journaliste, les élèves créent une émission radio musicale à partir de la rencontre d'un.e artiste et de la découverte des coulisses d'un lieu de musiques actuelles. Il s'agit plus largement d'ouvrir un espace d'expression sur nos rapports à la musique en proposant aux élèves de s'emparer de différents formats : interview d'artiste, reportage à L'Echonova, écriture de chroniques, blind-test musicaux, micro-trottoir. Une initiation au montage en fin de projet est proposée.

» 1 séance de 1h : présentation du projet et des musiques actuelles

» 4 séances de 2h : ateliers journalistique (dans la mesure du possible, l'une de ces séances est organisée dans la structure de musiques actuelles)

- PRATIQUER ET CRÉER AVEC LA MAO -

Au côté d'une artiste musicienne, les élèves créent un portrait sonore d'un lieu ou d'un espace de leur choix dans le collège ou à proximité immédiate. Ils découvrent le field recording (technique

d'enregistrement de sons directs dans l'environnement) et la transformation de ces sons en matière musicale avec l'aide de logiciel MAO et de machines électroniques (sampler...). A l'issue des ateliers, ils disposent d'une composition musicale qu'ils peuvent valoriser au sein de l'établissement.

10h d'intervention au collège répartis ainsi :

» 2h : présentation et choix du lieu pour le portrait sonore

» 4x2h : ateliers de création

- DANS LES COULISSES D'UN LIEU DE DIFFUSION -

Dans le cadre d'une demi-journée ou d'une journée d'immersion dans un des trois lieux de musiques actuelles proposés, les élèves découvrent les coulisses et les métiers liés à l'organisation de concerts et spectacles (2 formats possibles) :

» Option 1 : ½ journée – 2h30

Visite guidée et deux rencontres métiers avec l'équipe (à déterminer avec enseignants)

» Option 2 : journée pleine

Visite guidée, deux rencontres métiers, un atelier d'1h en ½ groupe au choix (technique et physique du son OU pratique artistique).

LA PRODUCTION MUTUALISÉE EN RÉGION BRETAGNE

Chaque année L'Echonova soutien 2 à 3 projets artistiques en création avec le soutien du dispositif de Production Mutualisée de la Région Bretagne. Ce dispositif implique la participation des artistes soutenus à des projets ambitieux d'actions culturelles. Cette dynamique sera maintenue sur la durée de la convention avec au minimum deux artistes soutenus par an et donc deux projets d'actions culturelles.

UN PROJET EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Le caractère très à part des établissements pénitentiaires les exonère des choix territoriaux appliqués au reste du projet. Nous ferons la proposition d'un projet tous les deux ans au sein de la Maison d'Arrêt de Vannes. Il semble en effet essentiel de maintenir le lien le plus concret des détenus au

reste de la société et à ce titre, aux propositions artistiques. Le temps fort fédérateur qu'est la fête de la musique restera le pilier de notre action et le fil d'Ariane avec la vie de la Cité. Nous construirons autour de ce temps fort des ateliers de pratiques et découvertes artistiques en cohérence avec les artistes complices du projet.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

Dans le cadre de sa saison jeune public, L'Echonova participe à L'Ecole du spectateur, dispositif d'Education Artistique et Culturelle coordonné par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération au sein du programme Déclic.

Ce dispositif permet à des classes de CE2, CM1 et CM2 de découvrir, au travers d'un parcours composé de spectacles jeunes publics, visites de lieux et ateliers de pratique artistique, une diversité de propositions et de pratiques ainsi que les différents lieux culturels du territoire. L'Echonova souscrit à ce dispositif et y représente la création jeune public en musiques actuelles comme forme artistique mais aussi comme expérience culturelle.

LES ACTIONS PONCTUELLES

Avec cet axe territorial nous souhaitons recentrer notre action afin de créer un mode relationnel plus qualitatif. Pour autant, nous resterons bien sûr attentifs et à l'écoute des demandes qui émaneront hors du territoire de prédilection.

C'est pourquoi nous serons en mesure de répondre voire de proposer des actions ponctuelles aux partenaires nous sollicitant.

C'est souvent une première entrée dans l'univers des musiques actuelles, peu engageante et peu onéreuse : Visite de la salle de concert, ouverture de balance, rencontre avec un artiste, concert de l'artiste en question, restitution de résidence, atelier de pratique, etc. Ces projets, même légers, seront adaptés en fonction de chaque demande et mis en œuvre en fonction des moyens disponibles.

OBJECTIFS

» Dès 2025 : Développer la communication autour des actions ponctuelles et en augmenter la fréquence et le nombre de personnes participantes.

› 2025 : Former la chargée des actions culturelles à l'accueil de publics en situation de handicap

› 2026 : Établir une feuille de route d'actions à mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité des activités aux personnes en situation de handicap, incluant des projets d'actions culturelles.

› 2026 : Amorcer la 1ère année de jumelage avec les communes identifiées en zones rurales du nord de l'agglomération

› 2026 : Echanges autour de la possibilité de projet d'actions culturelles à l'échelle du département avec Hydrophone et d'autres partenaires (la Grande Boutique, Association Garatoi à Auray (Festival Nuits Soniques), Collectif Klam...)

› Sur la durée de la convention : Maintenir notre niveau de participations aux dispositifs EAC de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (École du spectateur, Graines de cordes, Graines de geek).

› Sur la durée de la convention : maintien des projets d'actions culturelles avec deux artistes par an soutenus dans le cadre de la production mutualisée en région Bretagne.

5 – UN PROJET STRUCTURANT SUR SON TERRITOIRE

Longtemps, le secteur culturel a été centré sur lui-même, cloisonné, avec ses valeurs, ses lieux, ses rites. Ce fonctionnement est de plus en plus dépassé par la volonté des acteurs culturels eux-mêmes, en témoigne l'essor des tiers-lieux depuis quelques années. Notre vision de l'Echonova est celle d'un lieu qui vit en lien avec les forces économiques, les habitants, les acteurs socio-culturels, un lieu ouvert qui prend part aux évolutions sociétales. Il se doit de participer à- la transition écologique, numérique, énergétique. Ce mouvement existait avant la crise sanitaire, il y a fort à parier qu'il se déploiera plus encore dans l'avenir, l'Echonova entend prendre sa place dans cette dynamique.

Dans le contexte environnemental et économique actuel, les enjeux de coopération sont de plus devenus cruciaux. Le travail structuré avec des partenaires sur différentes échelles de territoire permet d'optimiser les logiques de tournées des artistes mais aussi d'envisager des co-productions autour d'enjeux communs entre structures. Enfin, L'Echonova est considéré depuis sa conception comme un pôle ressource pour les artistes et les structures de la filière musiques actuelles, un rôle qui doit être d'autant plus défendu dans le contexte actuel qui rend plus difficile la survie des artistes et des petites structures de productions.

A – NIVEAU LOCAL ET DÉPARTEMENTAL

L'Echonova comme acteur structurant du secteur des musiques actuelles et de la culture en Morbihan est une dimension non négligeable de ce projet.

Confirmer le rôle structurant de l'Echonova pour le Morbihan passe par un ambitieux renforcement du partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental et les dispositifs d'enseignements (cf chapitre Soutien à la création et aux artistes – lien à l'enseignement musical) ou encore par une implication forte dans la construction du collectif STER, réunissant des acteurs culturels du pays de Vannes.

Le collectif rassemble toutes formes de structures (association, tiers-lieu, festival, scène de musiques actuelles, société de production de films, lieu de diffusion, compagnie, etc.), qui portent une pluralité d'expressions comme le cinéma, la musique, les arts plastiques ou encore les arts vivants. Il s'est constitué en association en

2023 sous le nom STER, réseau et espace de concertation entre acteurs culturels du Pays de Vannes.

Cinécran, Tren Lab, La P'Art Belle, Les Artisans Filmeurs Associés, La Traverse, La Compagnie Rizhômes, L'Echonova, Swello Productions, La Gigoteuse, La Vingt-Cinquième Heure et les Scènes du Golfe ont souhaité renforcer leurs liens et développer un espace de dialogue, de partage et de coopération.

Au-delà de l'intérêt de proposer un agenda partagé, de produire l'événement Les Nuits Entoilées ou une journée de rencontres professionnelles chaque année ; la co-construction et la mutualisation des moyens permettent au collectif de partager les informations et les bonnes pratiques, de transmettre des conseils techniques et de réduire les coûts économiques et l'impact environnemental de leurs projets.

L'association se structure en 2025 avec l'embauche d'une personne en coordination (0, 25 ETP) et l'élargissement à de nouvelles structures adhérentes.

Comme précisé dans le chapitre diffusion, le partenariat de coopération avec les Scènes du Golfe sera poursuivi dans l'optique notamment de favoriser la présence d'artistes sur du temps plus long. Pour exemple en 2025 l'artiste Léonie Pernet sera invitée à se produire deux soirs de suite pour un « weekend à Vannes ». Elle présentera le samedi son nouvel album sur la scène de L'Echonova et le lendemain son spectacle autour de Ziggy Stardust. Les deux dates sont co-produites par L'Echonova et les Scènes du Golfe.

Le partenariat se poursuivra également sur la durée de la convention autour du développement du festival Les Emancipées au mois de septembre, avec une programmation qui met en avant les talents d'écriture de jeunes artistes français en rap et chanson française.

Un projet de coopération entre l'Echonova et la SMAC Hydrophone à Lorient a déjà été envisagé sans pouvoir aboutir. La nécessité d'une coopération sur les volets accompagnement, diffusion, actions culturelles et sur le travail de formation des équipes salariées et bénévoles seront particulièrement défendus auprès de la nouvelle direction nommée courant 2025. Sur le volet accompagnement il sera pertinent de mutualiser les moyens pour apporter plus de possibilités à des artistes qui circulent déjà naturellement entre les 2 villes. Un travail en commun permettra d'apporter des regards, des expériences et des conseils complémentaires qui ne pourront qu'enrichir les projets. Cela permettra également d'avoir un suivi sur du plus long terme des différents projets soutenus mais aussi d'être plus efficaces dans le repérage des artistes émergents.

L'un des enjeux de ce projet artistique et culturel est bien d'ancrer l'Echonova dans son environnement, notamment sur le territoire de l'agglomération et du département.

Dans son rôle structurant, au travers de ses projets FLUO/ PHOSPHO et JIRAMA la structure doit se rapprocher des porteurs de projets culturels et dialoguer de façon permanente avec eux. Cela permet de faire bénéficier de l'expertise de l'Echonova dans le domaine des Musiques Actuelles, d'entrevoir des pistes de collaboration interdisciplinaire, mais également d'initier des projets territoriaux et de créer une émulation dans la filière musiques actuelles locale. Par le passé ce volet était développé à travers « La Pépi » de L'Echonova, imaginé comme une pépinière de projets culturels, en tout cas comme un cadre pour l'accompagnement des porteurs de projets.

En 2022, suite à la dissociation des fonctions de direction et programmation et au départ du chargé de l'info-ressource, le projet a dû être abandonné faute de financement d'un poste pour assurer son maintien.

Cet accompagnement aujourd'hui se fait de manière plus informelle à travers la disponibilité des membres de l'équipe salariée pour des rendez-vous réguliers avec ces porteurs de projets, majoritairement sur des axes de structuration administrative, de développement de projet artistique, de communication et de technique.

Ont ainsi été soutenus depuis 2022 :

» La P'art Belle (festival): soutien en communication, prêt de locaux pour des réunions et AG, prêt de matériel de sonorisation.

» Imagina Festival : Prêt de matériel technique, participation au jury du tremplin, accompagnement sur la programmation

» Swello Productions : Mise à disposition de bureaux et salle de réunion, de locaux de répétition, accueil d'artistes en résidence, prêt de matériel technique, co-production d'un concert sur la commune de Trédion en juin 2025

» La Gigoteuse (organisateur de soirées électro): mise à disposition du club de L'Echonova pour le lancement de l'association, aide à la structuration administrative, accompagnement sur la participation aux rencontres Spidermab.

OBJECTIFS

» 2025 : Proposer la mise à disposition gratuite d'un espace de coworking avec 4 postes de travail à des acteurs locaux indépendants de la filière musique actuelle. (L'aménagement de

l'espace est en cours)

» Formaliser la possibilité d'accompagnement des porteurs de projets locaux et départementaux via une communication dédiée sur le site internet.

» 2026 : formaliser un partenariat autour de l'accompagnement avec Hydrophone, incluant la mise à disposition de locaux (studios, plateau) et des rendez-vous de conseil et diagnostic.

B – NIVEAU RÉGIONAL

Sur le plan de l'accompagnement artistique, l'Echonova continuera à être partenaire de dispositifs de repérage (Label charrues, Tournée des Trans, etc) et s'associera à toute initiative permettant des échanges interdépartementaux valorisant la vitalité artistique régionale.

L'Echonova continuera à s'investir pleinement dans les travaux et à participer au comité stratégique du réseau naissant SUPERMAB, Espace de coopération pour les Musiques Actuelles en Bretagne, pour en faire un outil indispensable de construction de pensée collective et de projets mutualisés.

Si un travail de collaboration existe avec les festivals Les Transmusicales, Les Vieilles Charrues et Astropolis, nous de développerons des échanges avec d'autres festivals de la région ou du Grand Ouest comme Panorama à Morlaix pour aller dans le sens du développement des musiques électroniques ou les festival Interceltique de Lorient et No Border de Brest dans le cadre du développement des musiques traditionnelles de création.

OBJECTIFS

» 2026 : Ouvrir une concertation avec les festivals Interceltique, No Border, le Grand Soufflet ainsi qu'avec la SCIN La Grande Boutique afin de proposer une diffusion sur tout le territoire régional du projet créé dans le cadre de Détours.

» Maintenir les divers partenariats avec des structures du territoire local (CRD, An Taol Lans, Musée de la Cohue, Le Dôme, Scènes du Golfe, Liberty Max, La Rue Rôle, etc)

» Maintenir la présence du directeur de L'Echonova dans le bureau de l'association STER et poursuivre les travaux de structuration et développement de ce réseau local d'acteurs culturels

» Poursuivre la montée en puissance du partenariat avec le CRD sur les années 2025-2027 tel que précisé dans le chapitre Soutien à la création et aux artistes.

» développer la coopération avec la SMAC Hydrophone à Lorient sur les axes accompagnement, diffusion et actions culturelles dès 2026.

C – NIVEAU NATIONAL

Sur le plan national, des coopérations sont en cours avec plusieurs SMAC du grand Ouest (le Cargö à Caen, Superforma au Mans, le Temps Machine à Joué-les-Tours principalement) avec objectif de se concerter sur les programmations, faire des offres communes si possibles groupées sur les mêmes semaines afin de réduire les distances parcourues par les artistes et réduire les frais. Cette coopération permet également de s'entendre sur les montants des cessions proposées et les conditions d'accueil, permettant d'être plus forts dans les négociations avec les tourneurs (cette même logique est mise en œuvre au niveau régional avec les lieux de diffusion en Bretagne, notamment avec la SMAC La Carène à Brest, la SMAC Bonjour Minuit à St-Brieuc et la Nouvelle Vague à St-Malo).

Un canal d'échange et de coopération s'est également développé avec d'autres structures qui sont comme L'Echonova des établissements publics locaux, notamment avec la Carène (EPIC de Brest, la Cartonnerie (EPIC de Reims) et la Nef (EPIC d'Angoulême). Cela permet un dialogue facilité sur des enjeux juridiques et administratifs.

Ce sont en priorités avec ces structures que nous mettrons en place des soirées « L'Echo invite... » pour lesquelles nous proposerons à l'équipe d'une salle de programmer une sélection d'artistes de leurs territoires à L'Echonova et de venir en équipe. L'objectif étant à la fois de faciliter la circulation d'artistes émergents mais aussi de favoriser l'interconnaissance entre professionnels, préalable à toute logique de coopération sur le long terme.

Afin d'assurer une lisibilité de l'action de L'Echonova sur le plan national et de participer à la réflexion sur le cadre et les évolutions sectorielles de son activité, L'Echonova continuera d'adhérer à certains organismes professionnels réunissant les acteurs majeurs du spectacle vivant en général et des musiques actuelles en particulier, à savoir La FEDELIMA et le SMA.

D – UN PÔLE

RESSOURCE

Une entreprise ancrée dans l'économie locale

En tant que partie prenante du développement économique de son bassin de vie, L'Echonova réalise quotidiennement des échanges et des partenariats de proximité avec les structures de l'agglomération et participe ainsi au développement des initiatives locales. La mise en place de coopérations avec les associations socioculturelles locales (coréalisation de concerts, organisation des afterworks, accueil d'ateliers de pratiques, etc.) et le recours à des prestataires privés (pour le catering, sécurité, imprimeur, etc.) locaux permet une participation active à leur développement. L'Echonova peut également inscrire son activité dans des dynamiques de marketing territorial et d'attractivité. La situation géographique de Saint-Avé et Vannes en font une destination de week-end idéale. La proposition artistique et culturelle de la salle peut être un facteur de décision pour les personnes souhaitant réaliser un court séjour en bord de mer durant lequel une sortie culturelle est envisagée. Un partenariat avec l'Office de tourisme de GMVA aurait tout son sens et aiderait à soutenir la fréquentation de la salle.

OBJECTIFS

» Sur la durée de la convention : favoriser dès que c'est possible et pertinent le travail avec des prestataires locaux, afin de participer au dynamisme économique du territoire tout en agissant en faveur de la transition écologique.

» 2026 : Solliciter l'Office du Tourisme du Golfe du Morbihan pour la valorisation de L'Echonova comme outil attractif.

FAIRE BÉNÉFICIER LE TERRITOIRE D'UNE EXPERTISE ARTISTIQUE

L'Echonova est sollicitée pour apporter son expertise sur différents dispositifs : les iNOUÏS du Printemps de Bourges, Label Charrues, etc. Elle est également fréquemment concertée par des partenaires culturels non spécialistes des musiques actuelles (Centres culturels, Parc Naturel Régional, Semaine du Golfe, associations étudiantes ou de quartier, etc.) ou des collectivités territoriales qui souhaitent bénéficier de son expertise et de sa connaissance du secteur et du territoire dans la conception de leurs programmations.

A – MODE DE GESTION, CADRE JURIDIQUE

La « R. E. M. A. » se distingue par la création d'une personnalité morale distincte de la collectivité de rattachement (GMVa) et dotée d'une autonomie financière. Elle dispose de l'autonomie juridique et peut donc, dans ce cadre, passer des contrats, agir en justice et posséder des biens. Elle a été créée par délibération de l'agglomération, qui a fixé pour elle une organisation administrative et financière.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La R.E.M.A. est administrée par un Conseil d'administration qui adopte le budget, fixe les redevances et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie, et par un directeur qui en est l'ordonnateur. Il est composé de 6 élus nommés par le Conseil communautaire de l'agglomération et représentant la collectivité de rattachement, ainsi que de 4 personnalités qualifiées. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les trois mois.

LE COMITÉ DES USAGERS

Le comité des usagers est un outil de liaison entre L'Echonova et les différents publics, acteurs et actrices locaux du Pays de Vannes qui agissent dans le champ socio-culturel mais aussi plus largement qui participent activement à la vie de la cité, et qui ont un intérêt marqué pour tout ce qui relève des missions de l'équipement (diffusion, soutien à la création, action culturelle, répétition, etc.) et de ses objectifs et valeurs (Inclusion, prise en compte des droits culturels, transition écologique, économie sociale et solidaire...).

La création d'un comité des usagers répond à une volonté d'installer au sein de l'établissement public un lieu de dialogue et de médiation où se fait entendre la voix du public, des musiciens et des acteurs locaux dans des débats recentrés autour du fonctionnement de l'équipement, son projet culturel, ses missions et ses actions.

Il accompagne le Conseil d'Administration et la direction dans son projet en portant la parole du public et de la scène locale. Il émet des avis et des propositions qui pourront être pris en considération dans l'évolution des contenus artistiques et culturels. Il jouera ainsi un rôle

de « Conseil Consultatif ».

- SES FONCTIONS -

Il fournit des conseils éclairés sur l'ensemble de la question de la vie culturelle et artistique de l'équipement.

Il recueille les attentes et le degré de satisfaction des usagers à l'égard du projet.

Il propose au Directeur et au Conseil d'Administration par l'intermédiaire de son représentant délibérant, sous forme d'avis ou recommandation, toutes améliorations pour accroître les retombées du projet, en fonction des connaissances et des compétences d'expertise de ses membres.

Il s'assure du bon fonctionnement de ce comité

- SA COMPOSITION -

Une des conditions de l'efficacité du comité des usagers, c'est sa représentativité, sans laquelle il ne bénéficiera pas de la reconnaissance du terrain. Il doit être composé de douze membres physiques issus du monde de l'entreprise, d'artistes, d'associations socio-culturelles ou sportives, de publics, de bénévoles, de professionnels, etc.

Nous veillerons à ce que la parité F/H soit respectée, nous prendrons également en compte la diversité des personnes, notamment au niveau des âges. La jeunesse étant une cible prioritaire de notre projet, ¼ de membres de ce comité devront être issus d'organisations de jeunesse ou avoir moins de 25 ans.

Parmi ces 12 membres, le comité des usagers proposera son ou sa représentant. Celui ou celle-ci deviendra membre du Conseil d'Administration avec voix délibérante, après désignation par le Conseil d'Administration de la REMA. (Attention : cela ne peut pas être une personne dont la structure a un intérêt, notamment commercial, en lien avec la REMA - cf statuts).

OBJECTIFS

2025 : Identification de personnes susceptibles d'intégrer ce comité via des sollicitations directes mais également un appel à candidatures publié sur les outils de com web de L'Echonova, la presse et un mailing aux partenaires.

» 2026 : Création du Comité des usagers qui se réunira 2 à 3 fois par an.

» 2027 : Entretien et évaluation de la dynamique créée, réorientation éventuelle si un besoin est identifié.

B – RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2020 et le départ l'ancien directeur, l'Echonova a connu des difficultés fonctionnelles et du mouvement dans les équipes et dans l'organigramme.

Les missions de la FEDELIMA et l'inspection du ministère de la culture et ses préconisations ont permis de mettre en avant un certain nombre d'éléments structurels, la nouvelle direction arrivée en 2022 a poursuivi la mise en place des recommandations faites, mais a aussi poursuivi et approfondi ce travail de restructuration des ressources humaines.

Le projet s'appuie donc depuis 2023 sur un organigramme repensé mais également toujours en construction (cf. Annexes).

Celui-ci implique notamment un pôle de direction dans lequel la direction sera épaulée par deux cadres :

» La direction a pour missions de définir le projet artistique et culturel, d'organiser, coordonner, dynamiser et donner un cap aux membres de l'équipe ; accompagner la gouvernance de la structure dans sa compréhension et son suivi du projet, tout en étant une direction de terrain pour ouvrir les portes de l'Echonova et installer un espace de coopération avec les interlocuteurs socioculturels et politiques extérieurs.

» Une administratrice dotée d'une vision générale de l'ensemble de l'activité et d'un rôle opérationnel. Elle épaula la direction et construit notamment des outils d'aide à la décision pour soutenir les projets de la structure. Elle participe de près aux missions RH ainsi qu'à la rédaction des dossiers de subvention en lien avec les responsables de service, des rapports et bilans d'activités.

» Un responsable de la coordination artistique et de la programmation. Il a le devoir d'élargir les horizons de l'Echonova et de participer à l'ouverture de l'équipement vers l'extérieur, en prenant part de manière volontaire aux projets d'échanges et de coopération avec les structures locales, nationales ou internationales. Il a en charge la mission d'accompagnement des projets artistiques

et coordonne également l'ensemble des actions artistiques de l'équipement, travaillant ainsi au plus près de la chargée d'actions culturelles et du chargé de la vie des studios pour une meilleure perméabilité des projets qui fonctionneront en vases communicants.

Cette réorganisation permet déjà une plus grande transversalité dans les rôles et missions de toute l'équipe. Il s'agit d'offrir les moyens de clarifier l'action de l'Echonova en interne, mais aussi d'améliorer l'échange, la communication et la co-construction des projets qui doivent être interconnectés.

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Elle est aujourd'hui constituée de 11 personnes pour 10, 2 équivalents temps-plein :

» Matthieu Meyer - Directeur
 » Séverine Rozet – Administratrice
 » Erwan Chesnais-Viviani – Administrateur de production
 » Rodrigue Mercier - Responsable coordination artistique et de la programmation
 » Marie Renault – Régisseuse générale
 » Alice Deleporte - Responsable de la communication
 » Marion Hémous - Chargée des actions culturelles et des relations publiques
 » Julie Mével - Chargée de comptabilité et de billetterie
 » Pierre-Antoine Sims - Régisseur des studios
 » Juliette Guillevic – Chargée du bar, du bénévolat et de l'accueil artistes
 » Fabien Gognat – Employé de billetterie

A horizon octobre 2025, suite au départ de l'actuelle administratrice, l'équipe sera constituée de 10 personnes pour 9, 2 équivalents temps-plein :

» Matthieu Meyer - Directeur
 » Erwan Chesnais – Administrateur
 » Rodrigue Mercier - Responsable coordination artistique et programmation
 » Marie Renault – Régisseuse générale
 • Pierre-Antoine Sims – Chargé de production et de la vie des studios
 » Alice Deleporte - Responsable de la communication
 » Marion Hémous - Chargée des actions culturelles et des relations publiques
 » Julie Mével - Chargée de comptabilité et de billetterie
 » Juliette Guillevic – Chargée du bar, du bénévolat et de l'accueil artistes

» Fabien Gognat – Employé de billetterie

Le jeu des changements de postes et la mise en place d'un accès autonomes aux studios de répétition permettra une économie sur la masse salariale qui sera réinvestie dans les missions d'accompagnement confiées à des prestataires extérieurs (Camp musical de rentrée des groupes accompagnés, organisation/coordination de la Jirama, temps de formation, etc).

LES SALARIÉS OCCASIONNELS

Le personnel occasionnel vient compléter ponctuellement l'équipe permanente en fonction des besoins (concerts, accompagnement, action culturelle).

Le personnel occasionnel est partagé entre :

» Intermittents du spectacle technicien : sonorisation, éclairage, plateau, road.

» Barman / maid

» Intervenants extérieurs : conférenciers, musiciens-conseils, etc.

» Artistes, dans le cas où ils ne peuvent fournir un contrat de cession avec une licence d'entrepreneur de spectacle. La REMA devient alors l'employeur direct de ces artistes.

LES BÉNÉVOLES

Le bénévolat contribue à la réussite des événements, tout en répondant à différentes attentes de la part des bénévoles : recherche de convivialité, recherche d'intégration au sein d'un groupe réuni autour d'un même centre d'intérêt, recherche d'expériences dans le domaine des musiques actuelles.

L'Echonova compte environ 70 bénévoles actifs qui viennent régulièrement offrir de leur temps et de leur motivation au service du projet. Ce groupe de bénévoles est composé à 85% de femmes, de personnes de tous âges (le plus jeune a 17 ans, la plus âgée a 60 ans) et viennent de milieux très différents (salariés d'entreprises locales, membres de collectivités, étudiants, personnes sans emploi, porteurs de projets culturels ou non...). Leur présence contribue très largement à l'émulation d'un état d'esprit au sein du lieu, et d'un rapport de proximité entre le public et le projet de L'Echonova.

Les bénévoles de L'Echonova sont mis à contribution sur différentes tâches liées aux manifestations : contrôle de billets, accueil du public et des artistes, mise en

place du catering et des repas, vestiaire, distribution de tracts, renfort au bar pour le nettoyage des gobelets, décoration, etc.

Un comité des bénévoles sera constitué visant à dynamiser l'implication des bénévoles à L'Echonova. Il sera doté de différentes missions : rédaction d'une charte, mise en place de projets ponctuels, animation des réunions des bénévoles, retours et avis sur les projets du lieu. . .

STAGES, ALTERNANCES ET SERVICES CIVIQUES

Le lieu accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de conventions signées avec des établissements scolaires, universitaires, ou organismes formateurs. Ils participeront ainsi à la vie du lieu et se confronteront à la réalité de terrain en assumant une mission déterminée.

Le lieu accueillera 2 types de stagiaires :

» Des collégiens et lycéens ayant l'envie de découvrir les métiers du spectacle vivant dans une logique d'orientation professionnelle ; à raison de 4 stages d'observation maximum par an.

» Des étudiants suivant une formation en lien avec les musiques actuelles ou les métiers du spectacle et de la communication, dans le cadre de leur formation professionnelle

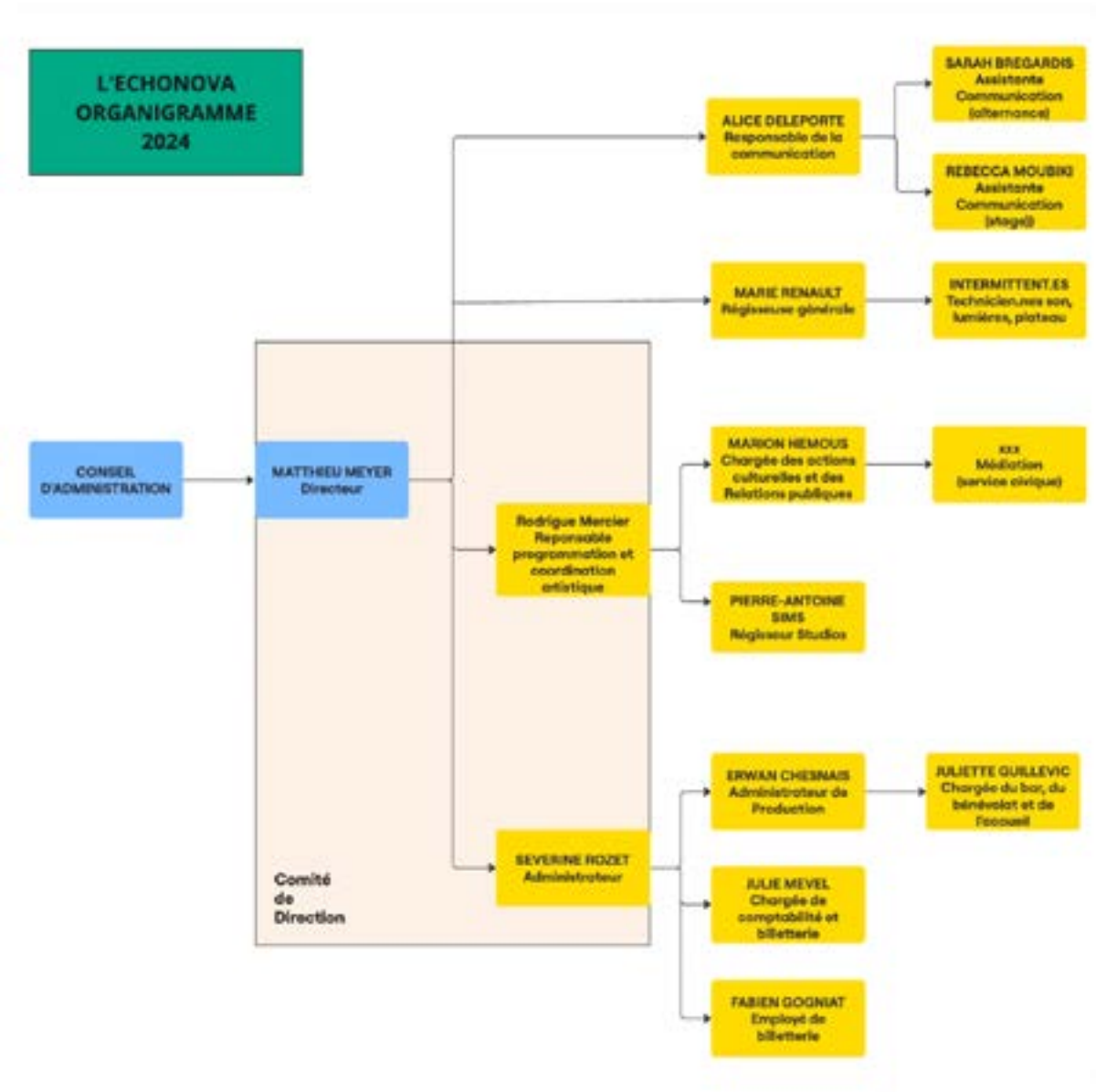
Soucieux d'entretenir un lien fort avec le monde de la formation professionnelle, d'être un lieu ressource pour les professionnels de demain et en vue de contribuer à faire émerger des talents professionnels sur le territoire, L'Echonova nouera des partenariats avec les écoles et universités locales (AFTEC, Studio-M, UBS, UCO) afin d'intégrer des apprentis en alternance à l'équipe et leur permettre une meilleure intégration au monde du travail. De même, des missions de service civique seront proposées en médiation, venant compléter le travail de la chargée d'actions culturelles.

OBJECTIFS

» **2025 : Accueil d'une personne en service civique sur des missions de médiation**

» **2026 : Partenariat de coopération avec les universités et formations locales (UCO – licences Communication numérique, Info-Com, pour l'intégration de personnes en stage et alternance**

ORGANiGRAMME ViSÉ OCTOBRE 2025



C – MOYENS FINANCIERS

Dans un contexte économique national rendant très fragiles les financements publics, il faudra veiller à diversifier les sources de financement. Cette diversification est la clef pour que les projets puissent, sinon prendre de l'ampleur, a minima se maintenir. Plusieurs pistes sont à suivre :

» Le développement des recettes propres liées à la diffusion. Si les recettes de bar et de billetterie ont fait un bon considérable entre 2022 et 2024, il est probablement possible de les accroître légèrement. Les concerts ne sont pas la bonne entrée pour cela : augmenter le volume d'artistes programmés sans recrutement dans l'équipe mettrait en péril la qualité de vie au travail et l'ensemble de l'activité. La ressource semble être à chercher du côté des formats afterworks : simples à mettre en place, très peu coûteux, ils ont le double bénéfice d'attirer régulièrement de nouveaux publics, de favoriser leur diversité mais aussi de générer des recettes importantes (en moyenne +900€HT de bénéfice par afterwork).

» La réduction du nombre d'artistes proposés en diffusion, si elle n'est pas souhaitable du point de vue de nos missions, est un levier à actionner. Ces derniers temps nous avons multiplié les plateaux à trois groupes par soirée, encouragés par l'envie de présenter toujours plus d'artistes et d'œuvres aux publics. Dès 2025 nous limiterons les plateaux à deux formations, excepté dans des cas exceptionnels de festivals ou soirées particulières accueillies comme la « Tournée des Charrues » qui présente systématiquement trois groupes.

» **Le mécénat, le sponsoring** : l'affirmation d'une identité plus forte de l'Echonova et la forte hausse des fréquentations et de la visibilité de la salle sont des atouts considérables dont la structure devra se servir pour capter du mécénat. Pour cela il conviendra de former une personne responsable du mécénat à la recherche de ces nouveaux financements et de développer une offre solide, ce volet sera développé en 2026.

» **La privatisation** : L'Echonova est un lieu modulable et très bien équipé, avec différents espaces, jauges et ambiances. Nous développerons notre capacité d'accueil de privatisations, ce qui nous permettra également de développer des relations avec les entreprises locales.

En 2024 cette activité a représenté une ressource financière de 11 500€. Grâce aux leviers actionnés (remise en état de certains espaces, shooting photo, réalisation d'une plaquette commerciale de présentation des espaces, définition d'une politique tarifaire de location), nous souhaitons porter cette ressource à 20 000€ par an de 2022 à en 2027.

Consolider dans un premier temps ses ressources propres est primordial pour la viabilité du projet dans son ensemble. Il faudra ensuite analyser les leviers d'actions qui nous permettront de développer d'autres ressources propres, fruits de l'activité et de la richesse du projet. Pour actionner ces leviers, un travail de formation de l'équipe et d'accompagnement de la direction sera nécessaire. La recherche de mécénat et le développement des privatisations de la salle aux entreprises hors secteur musical relèvent de champs de compétences spécifiques. Une réflexion est à mener sur le développement de ces deux volets et sur la formation du personnel.

OBJECTIFS

» **2025 : Création d'outils supports de commercialisation des espaces de L'Echonova (plaquette de présentation à destination des entreprises pour de la privatisation).**

» **2025 : Augmentation du volume de soirées afterworks pour passer de 1 à 2 par mois.**

» **2026 : Formation du directeur aux règles légales et à la recherche de mécénat.**

» **2026 : Création de dynamiques partenariales avec le monde de l'entreprise, en impliquant L'Echonova dans les réseaux d'entrepreneurs locaux.**

» **2026 : Si la tendance se confirme, augmentation du volume de soirées afterworks à 4 par mois.**

» **2025-2027 : Atteindre 20 000€ de recettes annuelles liées à la privatisation des locaux.**
- **2027 : Atteindre 10 000€ de dons en mécénat**

D – MOYENS TECHNIQUES

La mise en œuvre du projet passe par l'écriture d'un véritable projet technique pour la structure. Il doit impliquer une projection dans le temps (investissements et amortissements) proposée par le directeur technique en lien avec les intermittents. Ceci passe par l'anticipation, la veille régulière et les solutions techniques adaptées, peu énergivores, en adéquation avec notre projet et son évolution. La mise en place d'un projet d'investissement avec les services techniques et culture de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération est nécessaire afin de renouveler progressivement les équipements des espaces de diffusion et de répétition comme les espaces de travail. La réalisation de ces investissements, nécessaires pour le bon fonctionnement de l'équipement, sera rendu possible par la capacité d'investissement de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et la sollicitation de l'aide à la transition des lieux du CNM en 2026 (au bénéfice de GMVA qui porte les investissements pour le bâtiment).

Des investissements nécessaires pour l'équipement

L'équipement communautaire L'Echonova a été construit en 2010. Relativement récent, le bâtiment ne présente pas de grande difficulté immédiate. Par ailleurs, des investissements techniques ont été régulièrement réalisés depuis, garantissant un parc matériel complet et de grande qualité.

Hormis un vrai travail de remise en état de la climatisation et ventilation de la salle, les projets d'investissements concernent exclusivement des améliorations en vue d'accompagner le nouveau projet de la structure. Les grands chantiers à venir sont les suivants :

REPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET REFROIDISSEMENT

- ETAT DES LIEUX -

Depuis 2020 le système de climatisation de L'Echonova est défectueux, ne permettant plus d'accueillir les artistes et les équipes techniques en salle comme aux studios dans des conditions acceptables. Ce qui, au-delà de questions évidentes de confort de travail et de maintien en bon état des installations et matériels techniques, nuit à l'image de la structure.

Les bureaux de l'équipe permanente sont chauffés avec des radiateurs d'appoint à convection et le hall n'est pas du tout chauffé.

La structure est incitée par la collectivité à diversifier ses sources de financement. La piste principale est celle de la privatisation/location des espaces, or cela est rendu impossible une grande partie de l'année à cause de conditions d'accueil dégradées.

- PROJET -

Remplacement du système de CTA/ Ventilation/ Climatisation, avec une recherche de solutions innovantes en vue de réduire l'impact sur les consommations d'énergie et sur l'environnement.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ACCÈS PAR BADGE AUX STUDIOS DE RÉPÉTITION

- ETAT DES LIEUX -

Les studios de répétition de L'Echonova sont ouverts aux usagers du lundi au vendredi de 18h à 22h et le samedi de 14h à 18h. Un salarié de l'équipe assure l'accueil aux usagers à chaque créneau d'ouverture. En janvier 2024 ces horaires ont été réduits pour des raisons économiques (14h ont été supprimées), offrant moins de possibilité de répétition aux artistes locaux. Pour autant, 24h de travail sont utilisées par cette astreinte, temps de travail qui pourrait être utilisé autrement pour le développement de l'activité.

- PROJET -

Mise en place d'un système d'accès aux studios en autonomie (par badge, application téléphone...) envisagé au 1er septembre 2025, qui permettra à la fois de rouvrir plus largement les studios de répétition aux usagers tout en libérant le salarié d'un temps de travail important pour lui assigner de nouvelles missions de chargé de production et de la vie des studios.

AGRANDISSEMENT ET RÉÉQUIPEMENT DE L'ESPACE CATERING/RESTAURATION

- ETAT DES LIEUX -

L'accueil des artistes est une des choses les plus importantes d'une salle de spectacle. Les artistes et leurs équipes techniques vivent des tournées fatigantes, sont sur la route longtemps, loin de chez eux. Il est important

qu'ils soient accueillis dans de bonnes conditions pour qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-même sur scène. Par ailleurs, les artistes et les professionnels qui les entourent se connaissent entre eux et parlent des lieux qu'ils visitent. Quand un groupe se sent particulièrement bien accueilli, il en parle à son tourneur qui aura tendance à faire confiance à la salle et à lui envoyer ses meilleurs artistes.

L'espace catering/restauration de L'Echonova a été assez mal conçu : il n'y a pas d'espace pour la préparation des services et le matériel, les personnes mangent entre les frigos, du mobilier avec vaisselle apparente et les poubelles.

De plus, le mobilier n'est ni chaleureux ni ergonomique.

- PROJET -

Faire tomber la cloison qui sépare la salle de catering du couloir des loges pour agrandir l'espace.

Faire tomber la cloison qui sépare la kitchenette de la salle de catering et installer à cet emplacement un grand comptoir avec des rangements et espaces pour frigos, bain-marie, micro-onde et poubelles. Cela permettra aux bénévoles de servir les plats à l'assiette et non plus dans des grandes gamelles au milieu de la pièce.

RESTRUCTURATION DES ESPACES DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE PERMANENTE

- ETAT DES LIEUX -

En 2010 L'Echonova a été créée sur la base d'une activité menée par une équipe de 6 personnes.

14 ans après, la structure s'est développée, a fait grandir son activité et l'équipe a aujourd'hui doublé pour atteindre un effectif de 10 permanents et 3 personnes en stage, alternance ou service civique.

Les espaces de travail ne sont vraiment pas adaptés ni à l'effectif actuel, ni aux méthodes de travail qui elles aussi ont évolué en 14 ans (avec un besoin de créé de la transparence, de la fluidité dans la communication entre salariés).

- PROJET -

Une étude a été réalisée par le CAUE 56 en 2023 avec diagnostique de l'existant, des besoins et attentes et des recommandations sur trois scénarios possibles d'aménagement et de travaux.

Il faudra passer à la concrétisation de ces plans, lancer des travaux et faire appel à un architecte d'intérieur

pour remplacer le mobilier qu'il faudra adapter à ces nouveaux espaces.

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE EXTÉRIEUR SÉCURISÉ

- ETAT DES LIEUX -

Si L'Echonova est un très bon équipement, il manque toutefois d'aménagements qui en feraient un lieu convivial et chaleureux. Cela est pourtant essentiel à une époque où les publics se tournent bien volontiers vers des tiers-lieux qui amènent à passer plus de temps sur place. Pour améliorer cette convivialité, nous prévoyons l'extension de l'espace fumeur plein air déjà existant pour en faire un véritable jardin avec un espace bar, la possibilité d'y faire présenter showcases légers et dj sets et d'y accueillir des foodtrucks.

Les expérimentations d'événements en plein air depuis 2022 montrent un réel engouement des publics, que ce soit pour des concerts ou les événements afterworks. Par ailleurs, l'expérience du Covid nous montre qu'en cas de pandémie il peut être important d'avoir un équipement plein air pour maintenir une activité.

- PROJET -

Aménagement d'une extension de l'espace fumeur actuel jusqu'à l'avant de la salle, englobant le parvis, avec un aménagement pour un espace bar et un espace stand dj/stand vente de disques pendant les concert (containers aménagés)

CRÉATION D'UNE SCÈNE POUR L'ESPACE SCÉNIQUE DU HALL

- ETAT DES LIEUX -

L'Echonova est un équipement dont l'une des missions principales est de faire une place aux artistes émergents et notamment aux artistes du territoire. A ce titre la grande salle (capacité 600 places) est souvent trop grande pour ces artistes qui n'ont pas encore trouvé leur public. L'équipe a commencé à organiser des concerts dans le hall (capacité 200 places) qui permet d'être plus accessible pour les jeunes artistes mais aussi les associations locales. Un équipement technique son & lumière est en place, il faut aller au bout avec la construction d'une petite scène.

- PROJET -

Construction d'une estrade dans le hall pour accueillir les groupes avec une bonne visibilité pour le public.

CRÉATION D'UNE SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE

Encore nombreux sont les gens qui ne savent pas ce qu'est L'Echonova.

La seule signalétique existante est un panneau en béton sur le parvis de la salle (très peu visible depuis la route et encombrant pour les événements en plein air) et l'ancien logo de la salle sur la façade.

- PROJET -

Supprimer le panneau en béton inutile.

Remplacer le logo sur la façade par l'actuel logo utilisé sur toute la communication

Planter sur la pelouse 3 mâts porte-drapeaux et un panneau éclairé indiquant la programmation des prochains concerts.

DÉCORATION & SIGNALÉTIQUE

- ETAT DES LIEUX -

Un lieu culturel vivant, d'autant plus dédié aux musiques actuelles et à la jeunesse, se doit de représenter visuellement la créativité et le modernisme qu'il défend dans ses activités.

Le hall et la salle de concert de L'Echonova présentent une esthétique vieillissante qui ne répond plus à cette attente.

Par ailleurs le hall a connu un certain nombre d'évolutions au fil du temps, avec l'ajout de matériel technique, de panneaux et de suspensions de traitement acoustique qui rendent l'espace peu esthétique et peu lisible.

Enfin, la signalétique n'a pas été bien conçue à l'origine et manque d'efficacité et de lisibilité, elle ne correspond pas ni à la nouvelle charte graphique, ni aux exigences de l'agglomération d'usage de la langue bretonne et encore moins aux adaptations nécessaires à l'accueil de personnes en situation de handicap.

- PROJET -

Intervention d'un architecte d'intérieur pour repenser la décoration et la signalétique du hall et de la salle en prenant en compte les exigences d'acoustique et d'accessibilité.

CRÉATION D'UN ESPACE FORUM A L'ÉTAGE

- ETAT DES LIEUX -

Une fois mis en place un système d'accès par badge aux studios, le comptoir d'accueil n'a plus lieu d'être.

En parallèle nous manquons d'un espace pour regrouper des personnes sur des temps de rencontres, ateliers avec les artistes accompagnés, les usagers des studios ou encore les élèves des écoles de l'agglomération sur les projets EAC.

- PROJET -

Démontage du comptoir d'accueil et création de bancs à 2 niveaux sur roulettes, dans l'idée de petits gradins que l'on pourra déplacer au gré des besoins d'accueil de publics.

CRÉATION D'UN SANITAIRE EN LOGE 3

- ETAT DES LIEUX -

À la création de la salle une double pièce a été créée derrière l'accueil des studios, sans destination précise. Aujourd'hui elle est utilisée comme 3ème loge pour les artistes et leurs équipes quand c'est nécessaire, mais n'a jamais été aménagée en conséquence. Il s'agit d'une grande pièce principale à l'intérieur de laquelle se trouve un locale (utilisé longtemps comme local archives, aujourd'hui inutilisé).

- PROJET -

Aménagement d'une douche et des toilettes dans l'ex-local archive et rééquipement en mobilier de la grande pièce pour en faire une vraie loge pour les artistes.

11- création d'un toit et d'une signalétique pour le parking à vélo

- ETAT DES LIEUX -

Un petit parking à vélo (peu fonctionnel) existe sur le côté de L'Echonova, à destination du public.

Le public vient dans son immense majorité en voiture et nous avons un réel et double enjeu de favoriser les mobilités douces : Enjeu de santé publique et de sécurité lié à la consommation d'alcool mais aussi enjeu de réduction de l'impact sur l'environnement.

- PROJET -

Créer un toit au-dessus de ce parking pour abriter les vélos et créer une signalétique qui montre qu'il s'agit bien d'un parking vélo.

SUPPRESSION D'UNE TOILETTE STUDIOS POUR FAIRE UN LOCAL STOCKAGE.

- ETAT DES LIEUX -

L'Echonova manque d'espaces de stockage, notamment pour du matériel technique et le matériel des usagers ses studios.

- PROJET -

Supprimer les toilettes et le lavabo d'une des toilettes de l'espace studios pour y installer des étagères et créer un local de rangement.

CONSTRUCTION D'UNE SCÈNE EN BÉTON

- ETAT DES LIEUX -

La scène de la grande salle a été construite en praticables, de manière à être démontable. Or l'expérience a prouvé qu'il n'y avait pas nécessité à ce qu'elle soit mobile puisqu'en 15 ans elle n'a jamais été démontée. Malheureusement l'installation actuelle présente un très sérieux inconvénient : Les vibrations du plateau induites par la diffusion du son ont un impact acoustique sur la perception de ce dernier mais se ressentent également de manière physique pour les artistes sur le plateau.

- PROJET -

Remplacement de la scène actuelle par une scène en béton sur le modèle d'Hydrophone, SMAC de Lorient. Des travaux préalables d'étude acoustique ont déjà été menés en 2022, laissant apparaître que la construction d'une scène en béton serait beaucoup plus adaptée. .

OBJECTIFS

» **Hiver 2025 : Appel à maîtrise d'ouvrage**

» **Mai-Septembre 2025 : Conception des aménagements**

» **Septembre 2025 : Passage à un accès autonome au studio par les pratiquants**

» **Hiver 2026 : Réalisation des travaux (dates non fixées à ce jour)**

» **Hiver 2026 : Conception et mise en œuvre d'une programmation hors-les-murs le temps des travaux qui dureront 3 mois environ à une période non encore déterminée (1er semestre 2026).**

E – COMMUNICATION

L'Echonova a une stratégie de communication en cohérence avec l'activité d'une Scène de Musiques Actuelles, qui nécessite à la fois d'être constamment actualisée et amplifiée.

Un des objectifs à atteindre est une identité forte, singulière, reconnaissable par toutes et tous. Cela passe par une charte graphique précise et globale, déclinable pour chaque activité via des éléments visuels puissants, qui permettent de relier les actions immédiatement à l'identité du lieu. Cela passe aussi par le ton employé dans les outils de communication ou une recherche de singularité dans le style des images (photos et vidéos) publiées. Tout ceci participe d'une identité qui nécessite d'être renouvelée pour accompagner les changements forts mis en œuvre par la nouvelle équipe et les rendre lisibles et compréhensibles par les publics.

La communication est un des volets sur lesquels il conviendra d'agir afin de maîtriser l'empreinte environnementale de l'équipement. Avec le déploiement constant des nouvelles technologies, loin d'avoir une empreinte carbone neutre, on a souvent tendance à multiplier et cumuler les moyens de communication. Il est important de mieux cibler ses actions pour les rendre plus efficaces tout en évitant leur effet néfaste sur l'environnement.

La charte graphique de L'Echonova a entièrement été repensée en 2023 et 2024 grâce au travail de l'agence Studio Ouam. Nous avons également fait un travail de communication pour inventer un nouveau champ lexical propre à L'Echonova, un travail rendu possible grâce au concours de l'agence de communication Salade Tomate Oignon. Enfin, la responsable de la communication arrivée en 2023 dans l'équipe a eu à cœur de définir un nouveau « ton » spécifique à L'Echonova, une manière de nous adresser à nos publics qui soit à la fois sérieuse et respectueuse tout en restant ludique et moderne. Si la communication a été largement reprise en main depuis 2023, il reste encore des efforts à faire.

OBJECTIFS

» 2025 : Création d’un nouveau site internet prenant en compte les notions d’accessibilité et d’empreinte carbone restreinte.

» 2026 : Repenser la signalétique de la salle pour la mettre à jour de la nouvelle charte graphique et la rendre plus accessible et lisible.

» Sur la durée de la convention : Poursuivre les efforts pour fidéliser les publics sur les scènes rap et musiques électroniques.

F – POLITIQUE TARIFAIRE

L'Echonova propose déjà une politique tarifaire très incitative, axée sur l'accessibilité, que ce soit grâce aux concerts gratuits, aux différents tarifs pratiqués ou à la carte d'abonnement. Le schéma associant des prix de place gradués, un programme de fidélisation et des avantages divers est certes classique mais fait ses preuves et peut être efficace s'il est coordonné avec une bonne communication. Les efforts pour adapter constamment cette politique tarifaire aux publics, aux usages et aux propositions artistiques sont à maintenir.

Les différents tarifs proposés pour les concerts sont les suivants :

» Plein tarif sur place

» Plein tarif préventes : 2€ moins cher, en vente à L'Echonova, sur la billetterie en ligne et chez les revendeurs (Francebillet, Ticketmaster).

» Tarif abonné : 5€ moins cher que le tarif plein sur place, sur présentation des cartes d'abonnement Supernova et Studionova.

» Tarif réduit : 3€ moins cher que le tarif abonné (en prévente ou sur place), pour les -25 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, bénéficiaire de l'AAH (sur présentation d'un justificatif).

» Gratuité : Pour les enfants de -12 ans (sauf spectacles jeune public et Bon Dimanche !), pour les personnes accompagnant les bénéficiaires de l'AAH (si mention « besoin accompagnant » figurant sur la carte d'invalidité).

Les différents tarifs proposés pour l'accès aux studios de répétition sont les suivants :

» Musicien seul : 4€/h

» Groupe : 6€/h

» Studio Deluxe : 7€/h

» Forfait 30h : 120€

» Forfait 50h : 175€

Ces tarifs ont déjà fait l'objet d'une augmentation en 2024, après une étude des tarifs pratiqués dans 10 autres structures similaires du territoire régional et national.

Abonnements

Afin de faciliter l'accès aux événements de L'Echonova et de fidéliser les publics, la structure propose un programme d'abonnement valable sur toute la saison (01 septembre au 31 août), il permet aux abonnés de bénéficier de :

» 5€ sur le tarif « sur place »

» 1 ou 2 concerts gratuits chaque trimestre

» Tarif réduit dans les salles partenaires (lieux culturels de GMVA et lieux de musiques actuelles de la Région Bretagne ainsi que le VIP à St Nazaire et Stereolux à Nantes).

» Invitations à des restitutions de résidences, rencontres artistiques, moments privilégiés avec l'équipe de L'Echonova.

Les tarifs des abonnements sont les suivants :

» Supernova (ouvert à tous publics): 15€/saison: tarif plein 8€/saison : tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, – de 18 ans et étudiants, services civiques, bénéficiaires de l'AAH, personnes au RSA (sur présentation d'un justificatif).

» Studionova (ouvert aux usagers des studios): 5€/saison: tarif unique

OBJECTIFS

» 2026 : Modifier le tarif réduit pour en faire un tarif unique à 10€ sur tous les concerts proposés, à destination des lycéens, étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de

minimas sociaux.

] 2026 : Création d'un tarif super réduit de 5€ par concert, à destination de toutes personnes présentant de très faibles ressources (sur justificatif à déterminer), demandeurs d'asile, enfants de moins de 12 ans. Ce tarif serait proposé aux structures partenaires du champ social.

G – HORAIRES

En dehors des jours de concerts, les bureaux sont ouverts au public, sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Les studios de répétition sont ouverts :

Lundi, Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 18h à 22h ;
Samedi de 14h à 18h ;

Possibilité de répétition à la journée (sur demande).

La billetterie est ouverte sur les horaires d'ouverture des studios et les soirs d'ouverture des concerts.

Le studio d'enregistrement est accessible sur projet uniquement.

Afin de préserver une régularité d'accueil pour le public, tous les concerts débiteront 1h après l'heure annoncée d'ouverture des portes (sauf exceptions notifiées).

La salle fermera ensuite ses portes 1h après la fin des concerts (sauf exceptions notifiées).

Le bar sera accessible uniquement les jours de concert dès l'ouverture des portes.

Le lieu sera fermé au public pendant les périodes creuses, à savoir 4 à 6 semaines entre mi- juillet et début septembre ainsi que 2 semaines autour des fêtes de fin d'année.

Les studios de répétitions seront fermés quant à eux les 4 semaines du mois d'août ainsi que les 2 semaines autour des fêtes de fin d'année.

OBJECTIFS

] Septembre 2025 : Suite à l'installation d'un système d'accès autonome aux studios de répétition, ceux-ci seront ouverts du mardi au dimanche de 9h à 00h.

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

SMAC ECHONOVA- Convention d'objectifs												
Indicateurs d'évaluation												
La responsabilité artistique												
Socle de missions	Objectifs		Indicateurs de suivi	2024	2025		2026		2027		Total convention	
					Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
	Développer une programmation musicale éclectique Promouvoir les courants émergents et alternatifs	Musiques urbaines (Rap, R'n'B, etc)	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	10 (20%)	10 (22%)		10 (25%)		10 (22%)		30	
		Musiques électroniques (Techno, House, Ambient, IDM, etc)	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	8 (15%)	9 (20%)		10 (25%)		10 (22%)		29	
		Chanson-pop, nouvelle chanson	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	13 (25%)	6 (13%)		6 (15%)		7 (13%)		19	
		Pop, Rock, Metal, Punk, Noise, etc	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	15 (28%)	12 (27%)		8 (20%)		10 (22%)		30	
		Musiques traditionnelles / Musiques du monde	Nombre de concerts et part en % sur le total des concerts	6 (12%)	8 (18%)		6 (15%)		8 (18%)		22	
		Total	Nombre de concerts	52	45		40		45		130	
Rayonnement	Développer une programmation musicale sur le territoire		Nombre de concerts et actions par an hors-les-murs	14	15		20		15		50	
	Renforcer les partenariats avec d'autres établissements artistiques		Nombre de partenaires de programmation	10	12		15		12		39	

Responsabilité publique (territoriale et sociale)												
Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2024	2025		2026			2027	Total convention		
				Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé		Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé
Fréquentation	Augmenter la fréquentation payante	Nombre de spectateurs payants	9 718	8 700		8 000			9 000		25 700	
	Améliorer le taux de remplissage	Taux de places vendues par rapport à la jauge (Nombre de places vendues / jauge offerte en %)	70%	75%		75%			78%			
	Diversifier les publics Etablir une politique tarifaire adaptée et modulaire	Nombre de tarifs proposé	4	5		5			5		5	
	Fidéliser les publics et renouveler les outils de communication	Nombre de cartes d'abonnés et % des abonnés dans la fréquentation	259 abonné (1% des fréquentations)	300		350			400		1050	
		Une enquête des publics sera-t-elle mise en place ? Oui / Non	-	Oui		Oui			Non			
Action culturelle et territoriale	Favoriser la créativité des publics	Nombre de manifestations hors les murs (Vannes agglomération)	14	15		15			15		45	
		Nombre d'actions « participatives »	5	6		5			6		17	
	Soutenir la vie culturelle locale	Nombre de projets d'éducation artistique et culturelle + nombre d'heures et de personnes touchées	17 projets, 122h, 1266 personnes touchées	16 projets, 50h, 1000 personnes touchées		10 projets, 35h, 700 personnes touchées			18 projets, 60h, 1200 personnes touchées		44 projets, 145h, 2900 personnes touchées	
	Prendre en compte les publics éloignés de l'offre	Nombre de projets d'action culturelle hors-jumelage + nombre d'heures et de personnes touchées	6 projets, 44,5h, 103 personnes touchées	5 projets, 38h, 85 personnes touchées		6 projets, 45h, 110 personnes touchées			6 projets, 45h, 110 personnes touchées		17 projets, 128h, 305 personnes touchées	
		Nombre de projets construits sur la durée (jumelage) + nombre d'heures et de personnes touchées	5 projets, 55h, 72 personnes touchées	5 projets, 55h, 70 personnes touchées		2 projets, 30h, 50 personnes touchées			5 projets, 55h, 80 personnes touchées		12 projets, 140h, 200 personnes touchées	
	Tisser des liens avec les acteurs du territoire	Nombre de structures socio-culturelles partenaires sur l'action culturelle	9	10		6			7		23	
Coopération	Développement d'évènement ou de dates menés en partenariat avec des structures locales, régionales et nationales	Nombre d'événements, de date co-organisés	9	9		6			10		25	
	développement des partenariats régionaux et nationaux autour du soutien à la création	Nombre de créations mutualisées	2	2		3			2		7	
Parité	Développer l'égalité H/F dans les différentes axes du projet diffusion, création, accompagnement, actions culturelles	Part des femmes programmées ou des formations avec un lead féminin	49%	50%		50%			50%			
		Part des femmes soutenues en création, accompagnées,	20% d'artistes féminines	35%		40%			45%		40%	
	Travailler la parité au sein de l'équipe, de la gouvernance	Part de femmes au sein de l'équipe salariés permanents et bénévoles	65%	65%		65%			65%		65%	
Transition	Mettre en œuvre une démarche écoresponsable	Nombre d'actions (voir détail annexe CACTE)	3 engagements	3		3			3		3	

Responsabilité professionnelle													
Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi		2024	2025		2026		2027		Total convention		
					Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	
Accompagnement de projets et des pratiques artistiques	Accompagner la jeune création – Poursuivre la prise de risque artistique	Nombre de groupes locaux programmés en 1ère partie		7	6		6		8		20		
		Nombre d'heures de répétition		222	250		300		300		850		
	Soutenir la pratique professionnelle	Nombre de résidences création	Apport budgétaire en numéraire	7 groupes pour 24 jours	5 groupes pour 18 jours		5 groupes pour 21 jours		8 groupes pour 28 jours		18 groupes pour 64 jours		
		nombre de résidences de pré production	Apport budgétaire en numéraire	5 groupes pour 13 jours	5 groupes pour 13 jours		4 groupes pour 10 jours		6 groupes pour 18 jours				
		Nombre de groupes en voie de professionnalisation accompagnés		3	6		10		10		26		
		Qualification des pratiques amateurs	Nombre de groupes amateurs accompagnés	3	3		3		3		9		
	Formation de bénévoles	Nombre de bénévoles formés		0	35		35		45		115		

Rationaliser la gestion et diversifier les sources de financement												
Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	2024	2025		2026		2027		Total convention		
				Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	Objectif chiffré	Réalisé	
Gestion	Maîtrise des coûts	Part du budget consacrée à la masse salariale en %	45,00%	42,00%		42,50%		41,00%		41,83%		
		Taux évolution de la masse salariale en volume et en %	644 717 €	-6%		-4%		2%				
		Nombre de stagiaires / Jeunes en insertions	6	9		9		9		27		
		Nombre d'ETPT permanents	9,85	9,09		9,06		9,06		9,06		
	Diversifier les sources de financement	Part du budget consacrée aux charges de fonctionnement en %	55,00%	56,00%		60,00%		57,00%		57,67%		
		% des ressources propres sur le total des produits	34%	34%		31%		34%		33%		
		Part en % de la billetterie dans le total des produits	15%	16%		12%		14%		14%		
		Part en % des recettes studios dans le total des produits	1%	1%		1%		1%		1%		

– ANNEXE III –
BUDGET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DE LA CONVENTION

CHARGES	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
60 - Achats	342 099 €	314 800 €	354 111 €
Achats directement artistiques	234 655 €	205 405 €	234 005 €
Achats directement techniques	13 550 €	14 650 €	13 650 €
Achats administratifs (inclus communication)	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Achats matières et fournitures (carburant + appro bar)	54 494 €	55 345 €	62 056 €
Autres fournitures (énergie)	36 600 €	36 600 €	41 600 €
61 - Services extérieurs	227 764 €	237 066 €	244 314 €
Locations	187 481 €	183 956 €	182 931 €
Entretien et réparation	15 646 €	17 646 €	18 646 €
Assurance	10 100 €	11 527 €	11 600 €
Documentation + sous traitance	14 537 €	23 937 €	31 137 €
62 - Autres services extérieurs	192 573 €	173 893 €	190 332 €
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - artistique			
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - technique			
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - administratif (inclus communication)	23 850 €	23 850 €	23 850 €
(623) Publicité, publications, relations publiques	21 600 €	20 800 €	20 800 €
(624) Transports de biens et transports collectifs			
(625) Déplacements, missions et réceptions (prise en charge directe des transports individuels et hébergements)	78 254 €	68 544 €	77 086 €
Télécommunications, sécurité et nettoyage	68 869 €	60 699 €	68 596 €
63 - Impôts et taxes	41 410 €	37 732 €	41 196 €
Impôts et taxes sur rémunération	31 665 €	29 665 €	31 665 €
Autres impôts et taxes	9 745 €	8 067 €	9 531 €
64 - Charges de personnel	605 552 €	583 659 €	595 796 €
Rémunération des personnels - artistique	22 061 €	14 661 €	14 000 €
Rémunération des personnels - technique	46 508 €	46 962 €	52 280 €
Rémunération des personnels - administratif	361 264 €	338 852 €	344 764 €
Charges sociales	163 719 €	171 184 €	172 752 €
Autres charges des personnels	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Défraiements (per diem et remboursements forfaitaires)			
65 - Autres charges de gestion courante	20 620 €	17 318 €	20 654 €
6516 - Droits d'auteur et de reproduction	20 107 €	17 190 €	20 013 €
Autres charges de gestion courante	513 €	128 €	641 €
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles	10 000 €	8 000 €	8 000 €
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			
TOTAL DES CHARGES	1 440 018 €	1 372 468 €	1 454 403 €

PRODUITS	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	479 597 €	423 693 €	494 603 €
Production directe, billetterie	224 363 €	173 525 €	209 600 €
Recettes de coréalisation			
Apports de coproduction	55 115 €	50 686 €	53 585 €
Contrats de cession avec préachat			
Contrats de cession ultérieurs			
Vente de prestations EAC / action culturelle			
Vente de formations			
Recettes de bar	142 653 €	142 347 €	167 902 €
Autres prestations et partenariats privés	4 750 €	7 050 €	7 050 €
Locations de salles et studios	52 716 €	50 085 €	56 466 €
73 - Dotations et produits de tarification			
74 - TOTAL des subventions d'exploitation	956 310 €	940 435 €	951 460 €
Subventions de fonctionnement	790 500 €	790 500 €	790 500 €
Ministère de la Culture - ADSV (conventionnement)	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser)			
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)			
Conseil(s) régional(aux) (préciser ligne ci-dessous)	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Région Bretagne			
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Morbihan			
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)	565 500 €	565 500 €	565 500 €
Golfe du Morbihan Vannes Agglomérations			
Autres (préciser)			
Subventions de projet	120 510 €	108 135 €	113 160 €
Ministère de la Culture - ADSV (aide au projet)			
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) de projet (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser ci-dessous)	18 985 €	23 485 €	24 485 €
Culture (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), DGCA Création mutualisée			
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)	8 500 €	2 500 €	3 100 €
Egalité entre les femmes et les hommes, politique de la ville			
Conseil(s) régional(aux) (préciser ci-dessous)	24 425 €	13 250 €	16 675 €
Région Bretagne			
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Morbihan			
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)	65 000 €	65 300 €	65 300 €
Ville de Vannes			
Autre (préciser)			
Autres aides	37 800 €	36 800 €	42 800 €
Autres établissements publics (préciser ci-dessous)	30 000 €	29 000 €	35 000 €
CNM			
Organismes sociaux (CAF, etc. préciser ci-dessous) :	1 800 €	1 800 €	1 800 €
CAF			
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)			
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	6 000 €	6 000 €	6 000 €
FONPEPS			
Aides privées (fondation, hors mécénat)			
OGC et autres organismes professionnels	7 500 €	5 000 €	5 000 €

ADAMI			
SACD			
SACEM	7 500 €	5 000 €	5 000 €
SPEDIDAM			
SCPP ou SPPF			
Autre (préciser ici :)			
75 - Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
751 - redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
756 - Cotisations			
758 - Dons manuels - Mécénat			
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels	4 111 €	8 340 €	8 340 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions			
79 - Transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS	1 440 018 €	1 372 468 €	1 454 403 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (valorisation équ. Charges)			
860 - Secours en nature			
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole			
87 - Contributions volontaires en nature (valorisation équ. Produits)			
870 - Bénévolat			
871 - Prestations en nature			
875 - Dons en nature			
TOTAL	0 €	0 €	0 €
Rappel : les contributions volontaires en nature doivent être équilibrées (86 = 87)			

La direction informe le référent VSS des mesures prises. Le référent VSS consigne dans la fiche de signalement les mesures mises en œuvre. Il informe l'auteur du signalement, si dernier en a émis le souhait, du traitement et de la clôture de la procédure (sans révéler le contenu des mesures).		
– Joindre la décision formalisant le dispositif de signalement de la structure		
– Ce dispositif est-il mutualisé avec d'autres administrations ?	☐	☒
2/ Mesures de prévention des risques de VHSS mises en place au sein de la structure	OUI	NON
2.1 Mise en place d'un dispositif d'information des agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ?	☐	☒
2.2 Désignation d'une personne référente au sein de la structure sur les VHSS ? - Nom et fonction du référent le cas échéant : Pierre-Antoine SIMS, régisseur des studios/représentant CSE + Julie Mével, chargée de comptabilité/ représentante CSE	☒	☐
– Cette personne a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?	☒	☐
2.3 Suivi d'une formation à la prévention et au traitement des VHSS dans les deux dernières années par le dirigeant de la structure ?	☒	☐
– Date de la formation (ou de l'inscription) : Novembre 2023		
– Nom et fonction du représentant inscrit : Meyer Matthieu, Directeur		
<i>Si oui, transmettre un justificatif de formation nominatif (attestation, certification, formulaire d'inscription pour les inscriptions en cours)</i>		
2.4 Suivi d'une formation aux VHSS dans les deux dernières années des encadrants, référents et responsables RH ?	☒	☐
– Nombre de personnes déjà formées dans les 2 dernières années : 4		
– Nombre de personnes restant à former : 1		
2.5 Sensibilisation et formation des équipes aux VHSS ?	☒	☐
– Décrire les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure auprès des équipes (affichage, information, formation, etc) – combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS ? Formation de toute l'équipe salariée permanente à la prévention des VHSS en novembre 2023, groupe de travail constitués avec tous les membres de l'équipe sur la constitution des protocoles d'alerte en janvier 2024. Création en avril 2025 d'un nouveau groupe de travail sur la mise en œuvre du Pacte pour l'égalité F/H de l'association HF+Bretagne.		
2.6 Mise en place d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des agents ? Si oui, précisez laquelle : L'Echonova est dotée d'un CSE qui constitue un 1er endroit de signalement potentiel, le représentant du CSE étant référent VHSS au sein de la structure. Le protocole d'alerte interne instaure les modalités de signalement auprès des personnes référentes, avec une adresse mail dédiée.	☒	☐

Partie 2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant « plan d'action »

A compléter (propositions d'actions à adapter par l'entité)

Je soussigné(e) Matthieu Meyer....., représentant de L'Echonova..... m'engage à mettre en œuvre en 2025, 2026, 2027 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la culture pour le spectacle vivant et les arts visuels :

- Être en conformité avec les obligations légales et réglementaires en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel**
- Former, dès 2025, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS :**

- Nombre de personnes de la structure à former en 2022 : 4

- Je m’engage à fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées (attestation de formation, certificat, etc)

3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :

- Mettre en place un dispositif d’information des personnels sur l’existence d’une cellule d’écoute à leur disposition
- Mettre à disposition des documents d’information sur les VHSS
- Désigner une ou plusieurs personnes référentes sur les VHSS
- Former les équipes aux VHSS : nombre de personnes à former en 2022 : 12
- Informer et sensibiliser les personnes non salariées, intervenantes dans la structure (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles)
- Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique

4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu

- Formaliser le dispositif de signalement et de traitement des faits de VHSS (d’ici le 31/12/2022)
- Assurer sa diffusion, la faire connaître aux personnels
- Mettre en œuvre cette procédure en cas de signalement

5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d’un bilan détaillé précisant les actions menées : actions de sensibilisation et d’information réalisées, formations suivies par l’encadrement et les équipes, éventuels signalements reçus et traités, éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites, etc.

Fait le : 14 avril 2025

Signature



La Petite
7 allée Paul Feuga
31 000 TOULOUSE
Email : mathilde@lapetite.fr
Tel : 05 67 22 54 15

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné(e) Anne-Lise Vinciguerra représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences La Petite atteste que :

- BRUNEAU Benjamin
- CHESNAIS Erwan
- CULOT Aurélie
- DELEPORTE Alice
- DENIS Sandrine
- GOGNIAT Fabien
- LACOUR Anne-Sophie
- M. MERCIER Rodrigue
- MEVEL Julie
- MEYER Matthieu
- PHOMPHONGSY Souvannarath
- ROZET Séverine
- SIMS Pierre-Antoine

salarié(e)s de l'entreprise REMA - L'ÉCHONOVA a suivi l'action Formation 1 et 2 - Les fondamentaux de la lutte contre les VSS et prévenir et agir contre les VSS dans les arts et la culture

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Formation 1 et 2 - Les fondamentaux de la lutte contre les VSS et prévenir et agir contre les VSS dans les arts et la culture

Action de formation¹ qui s'est déroulée du 7 novembre 2023 au 8 novembre 2023 pour une durée de 14 heures²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

La Petite
7 allée Paul Feuga
31 000 TOULOUSE
Email : mathilde@lapetite.fr
Tel : 05 67 22 54 15

Fait à : TOULOUSE
Le : 12 février 2024



¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

R.E.M.A. L'ECHONOVA
LIEU DE MUSIQUES ACTUELLES
GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

DECISION DU DIRECTEUR N°86

Saint-Avé, le vendredi 11 avril 2025

Objet de la décision : Validation et mise en service du protocole interne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Monsieur Matthieu Meyer, Directeur de L'Echonova, décide :

De la mise en service du protocole interne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dont l'objectif est de mettre en place une série de mesures pour prévenir les violences sexistes et sexuelles et savoir comment gérer les situations le cas échéant.

Le protocole est composé de rappels juridiques, de la description de la procédure de signalement avec ou sans enquête interne et des différentes mesures qui en découlent.



e
Directeur
Matthieu MEYER

*Transmis en Préfecture
Le 15/04/2025*

Décision de Direction n°86 - Validation et mise en service du protocole interne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

– ANNEXE V –

CACTE – Cadre contractuel de transformation écologique

**CADRE D’ACTIONS CONTRACTUEL DE
TRANSFORMATION ECOLOGIQUE
2025 - 2027**

PREAMBULE

À L'Echonova, nous envisageons la transformation écologique comme un enjeu global, indissociable de notre projet. La transition écologique n'est pas une option : elle est une nécessité, confirmée à l'échelle mondiale. En tant que lieu labellisé, ancré sur un territoire, au service de la création artistique, de la transmission et de la rencontre avec les publics, nous avons une responsabilité sociale et environnementale forte. C'est pourquoi nous plaçons la transition écologique au cœur de notre démarche.

Mais il ne s'agit pas seulement de répondre à l'urgence climatique. Cette transition est systémique : elle touche autant aux questions écologiques qu'aux enjeux sociaux, économiques et culturels. Le dérèglement climatique accentue les inégalités et touche en premier lieu les plus vulnérables. Il est donc indispensable de penser nos actions en faveur de l'écologie dans une logique de justice sociale, comme c'est le cas pour nos actions artistiques et culturelles.

Ce processus suppose de se confronter à des enjeux complexes : temps et moyens pour agir, formation des équipes, remises en question de nos pratiques, équilibre entre urgence et long terme... Il ne s'agit pas de cocher des cases, mais de construire une cohérence globale et durable à tous les niveaux du projet.

À notre échelle, cela interroge notre manière de produire, d'accueillir, de travailler ensemble – avec les artistes, les publics, les équipes, les partenaires, les bénévoles. Nous cherchons un point d'équilibre : non pas un idéal de « zéro impact », mais une trajectoire de réduction progressive de notre empreinte, dans une dynamique d'amélioration continue.

C'est une transformation que nous ne pouvons mener seuls. Elle s'inscrit dans un mouvement collectif, pour repenser nos modes de vie et nos modèles d'action à l'intérieur des limites planétaires. Les engagements pris dans ce document devront ainsi être travaillés en lien avec nos partenaires et en premier lieu avec la collectivité tutelle : Golfe du morbihan Vannes Agglomération.

1 - ENGAGEMENT METHODOLOGIQUE

L'Echonova intègre cette démarche au cœur de son projet de structure ? Celle-ci sera guidée par les engagements pris au sein de ce Cacté mais également dans le cadre de la labélisation « Destination Innovante et durable » de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Un certain nombre d'engagements sont ainsi pris et nécessitent la mise en œuvre d'une méthodologie afin de pouvoir actionner l'ensemble des leviers.

A ce jour, L'Echonova ne bénéficie pas d'outils de diagnostic propre aux activités de la structure. Il conviendra donc d'une part de s'appuyer sur les éléments à dispositions :

- Un bilan carbone du bâtiment réalisé par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Une situation en bilan carbone, grâce au baromètre construit par le projet « DECLIC » de la FEDELIMA et du SMA qui permet de situer, à équivalences, le bilan carbone du lieu

D'autre part d'évaluer rapidement l'impact des activités grâce à l'outil « Fairly Score ».

Méthodologie

- Désignation du directeur en tant que référent transition écologique
- Formation continue du directeur aux enjeux de la transition écologique. Déjà réalisé : Dispositif (re)directions accompagné par le collectif des festivals, Introduction à la transformation écologique du spectacle par Arviva.
- Sensibilisation et formation continue de l'équipe permanente
- Ecriture d'un plan pluri-annuel
- Définir un plan de communication en vue de valoriser les actions mises en oeuvre

2 – ENGAGEMENTS SPECIFIQUES 2025-2027

Engagement 1 : La mobilité durable des publics et des usagers

Les transports de visiteuses et visiteurs sont parmi les premières sources d'émissions de gaz à effet de serre dans les bilans carbone des structures culturelles, en tant qu'émissions indirectes. La question des mobilités des publics est donc centrale pour la transition écologique de la culture.

Dans son rapport "Décarbonons la culture !", le think tank The Shift Project a produit plusieurs estimations qui donnent des **ordres de grandeur très utiles** pour comprendre **l'impact environnemental des déplacements des visiteurs**. Ainsi pour une salle de spectacle moyenne en périphérie (comme L'Echonova), 88% des spectateurs viennent en voiture assister à un spectacle.

L'Echonova se trouve dans une situation géographique ne facilitant pas cette mobilité durable des publics : Excentrée de la ville de Vannes et de celle de Saint-Avé, elle n'est pas desservie par les transports en commun pendant les heures principales d'ouvertures au public (les derniers bus s'arrêtent vers 19h30 quand les portes des concerts ouvrent à 20h00). Elle bénéficie a contrario d'un très grand parking de 350 places, favorisant de fait l'accès en voiture individuelle. Enfin, la mission de L'Echonova implique de rayonner et de s'adresser aux populations (a minima) des communes d'une agglomération dont la superficie est particulièrement importante (34 communes sur 807 km²), la commune la plus éloignée se trouvant à 25km de L'Echonova.

- Accroître la communication autour des mobilités douces sur l'ensemble des outils de communication
- Appliquer une politique tarifaire favorisant l'utilisation de moyens de transport non ou moins polluant (vestiaire gratuit pour les cyclistes et trottinettes, tarif réduit sur certains événements...)
- Mettre en place une plateforme de covoiturage dédiée aux événements de L'Echonova
- Créer un vrai parking à vélo abrité et identifiable à destination des publics
- Réaliser une étude des mobilités des publics
- Poursuivre la programmation hors-les-murs avec une rotation sur les différentes communes de l'agglomération
- Reprendre les échanges avec l'agglomération sur la possibilité de prolonger la ligne de bus Termineo (service nocturne le weekend) jusqu'à L'Echonova les jeudi, vendredi, samedi.
- Mise en œuvre de navettes en bus sur le festival Les Emancipées et les soirées nocturnes (jusqu'à 4h du matin) pour transporter les publics.

Engagement 3 : La réduction des consommations de fluides

La raréfaction des ressources énergétiques et hydriques nécessitent une réduction tendancielle de leur consommation, L'Echonova souhaite agir sur ses consommations afin d'en réduire l'impact. Pour autant, le bâtiment est la propriété de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération qui gère et finance également les investissements pour tout ce qui concerne

le bâtiment, le mobilier (technique ou non) ainsi que le matériel et les réseaux informatiques. L'Echonova n'a donc pas totalement la main sur les choix à opérer et dépend également souvent des choix de la collectivité en matière de fournisseurs et prestataires (c'est le cas par exemple pour le fournisseur d'électricité Total Energie).

Les objectifs définis ici devront donc pour une partie être réalisés grâce au concours des services de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

- Réaliser un diagnostic des performances énergétiques
- Réaliser un suivi des consommations électriques
- Former l'équipe et la direction
- Choisir des solutions innovantes permettant une maîtrise des consommations à l'occasion du remplacement des systèmes de CVC (chauffage, ventilation, climatisation) en 2026
- Recourir à l'alimentation en énergie solaire pour partie de la consommation électrique de la structure grâce à l'installation d'ombrières à panneaux photovoltaïques
- Recourir systématiquement à des systèmes de diffusion sonore alimentés en énergie solaire pour ses événements hors-les-murs, à l'exception du festival Les Emancipées.
- Renouveler le véhicule de service de la structure en faisant le choix d'un véhicule électrique.
- Installer des toilettes sèches pour le public et les artistes sur les événements hors-les-murs

Alimentation durable

De la phase de production à celle de la consommation, les produits alimentaires sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. L'importance de ces émissions varie selon le type d'aliment consommé : en règle générale, les viandes et les produits laitiers génèrent plus de gaz à effet de serre que les fruits et les légumes.

D'autres facteurs, tels le procédé de fabrication, le mode de transport et la distance parcourue jusqu'au consommateur, influent sur les quantités de gaz à effet de serre émises. Privilégier des aliments cultivés en saison, produits localement selon des modes de culture soutenables, tels que l'agriculture biologique, permet de réduire considérablement les pressions environnementales. Avec environ 30 000 spectateurs et spectatrices annuels qui bien souvent profitent de leur visite pour consommer des boissons et parfois un repas ou un snack, mais aussi à travers la restauration des artistes et des équipes professionnelles, L'Echonoa peut avoir une certaine influence via les ressources choisies.

- Mise en place d'un catering 100% végétarien avec des produits bio, locaux et de saison.
- Informer les équipes artistiques et professionnels des choix opérés en matière d'alimentation via un affichage dans les loges et l'espace catering
- Inclure les choix fait par la structure en matière d'alimentation dans le rider d'accueil de la salle, annexé aux contrats.
- Informer les publics sur les choix fait en matière d'alimentation proposée via des communications sur le site internet et les réseaux sociaux.
- Mise en place d'une offre de restauration 100% végétarienne, et tant que possible bio et de saison pour les publics
- Travailler avec des prestataires locaux et bio pour la fourniture des repas pro, artistes et publics
- Proposer dès que c'est possible une carte de boissons bio et locales au bar de la salle
- Trier les déchets alimentaires et mettre en place un compost pour la valorisation des déchets verts
- Reconditionner les repas non consommés dans des parts individuelles afin de les proposer sur d'autres événements, pour réduire le gaspillage alimentaire
- Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics passés

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

CULTURE

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL SARZEAU
TARIFS 2025-2026**

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Les tarifs des cours du Conservatoire de Sarzeau sont inchangés depuis la rentrée 2023-2024.

Il est proposé d'adopter de nouveaux intitulés de tarifs, de clarifier les modalités de calcul du quotient familial (QF), de simplifier la présentation des abattements et, après une année de gel, de réajuster les droits d'inscription par une hausse de 2%, appliquée à l'ensemble des tarifs.

La grille tarifaire en annexe précise les montants proposés à adopter.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 19 juin 2025, il vous est proposé :

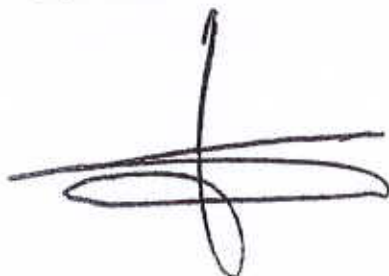
- *d'adopter la grille tarifaire pour la rentrée 2025-2026 telle que présentée en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 59 VOIX

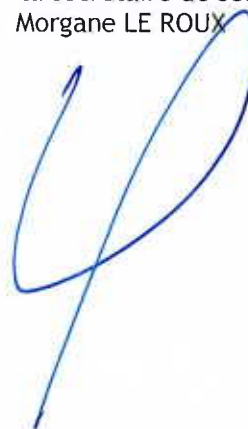
CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 24 VOIX

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX





TARIFS 2025-26

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20250626-250626_DEL94-DE

Grille tarifaire proposée au Conseil Communautaire GMVA du 26 juin 2025.
Majoration de 2%, arrondie à l’unité.
A compter du 15 octobre de l'année scolaire, droits d'inscription dus annuellement, même en cas de démission.

Le montant indiqué est le tarif annuel			Résident sur le territoire de GMVa ⁽¹⁾								Hors GMVa	
			Quotient 4		Quotient 3		Quotient 2		Quotient 1			
Intitulé tarif 2023-24 / 2024-25	Intitulé tarif 2025-26		800€ et + ⁽³⁾		de 501€ à 800€ ⁽²⁾		de 351€ à 500€ ⁽²⁾		de 0 à 350€ ⁽²⁾		Tarif 23-24 et 24-25	Tarif 25-26
			Tarif 23-24 et 24-25	Tarif 25-26	Tarif 23-24 et 24-25	Tarif 25-26	Tarif 23-24 et 24-25	Tarif 25-26	Tarif 23-24 et 24-25	Tarif 25-26		
PLURIDISCIPLINAIRE												
Eveil artistique	Eveil artistique (GS et CP)	Enfants	82 €	84 €	66 €	67 €	55 €	56 €	49 €	50 €	135 €	138 €
Art de la scène	Théâtre en mouvement	Enfants	194 €	198 €	141 €	144 €	126 €	129 €	110 €	112 €	299 €	305 €
MUSIQUE												
Parcours individuel	Parcours incluant un cours d'instrument en individuel	Enfants	368 €	375 €	324 €	330 €	286 €	292 €	264 €	269 €	639 €	652 €
		Adultes	444 €	453 €	373 €	380 €	335 €	342 €	307 €	313 €	736 €	751 €
Parcours petit collectif	Parcours incluant un cours d'instrument ou de technique vocale en petit collectif	Enfants	194 €	198 €	141 €	144 €	126 €	129 €	110 €	112 €	299 €	305 €
		Adultes	225 €	230 €	167 €	170 €	146 €	149 €	126 €	129 €	330 €	337 €
Grand collectif	Pratique collective seule (1 cours par semaine)	Enfants	82 €	84 €	66 €	67 €	55 €	56 €	49 €	50 €	135 €	138 €
		Adultes	94 €	96 €	77 €	79 €	61 €	62 €	56 €	57 €	151 €	154 €
Location annuelle	Location pour 1 instrument	72 €						73 €				
DANSE												
Initiation danse	Initiation	Enfants	82 €	84 €	66 €	67 €	55 €	56 €	49 €	50 €	135 €	138 €
Parcours cycle 1	Cycle 1	Enfants	264 €	269 €	236 €	241 €	219 €	223 €	209 €	213 €	460 €	469 €
Parcours cycle 2-3	Cycle 2 et 3	Enfants	285 €	291 €	259 €	264 €	241 €	246 €	230 €	235 €	463 €	472 €
Danse adulte / Barre à Terre	Danse adulte / barre à terre (1 cours par semaine)	Adultes	253 €	258 €	230 €	235 €	214 €	218 €	193 €	197 €	449 €	458 €
THEATRE												
1 cours / semaine	1 cours par semaine	Enfants	132 €	135 €	104 €	106 €	88 €	90 €	72 €	73 €	216 €	220 €
1 cours / semaine		Adulte	198 €	202 €	160 €	163 €	132 €	135 €	110 €	112 €	319 €	325 €
ARTS PLASTIQUES												
1 cours / semaine	1 cours par semaine	Enfants	163 €	166 €	134 €	137 €	119 €	121 €	93 €	95 €	257 €	262 €
1 cours / semaine		Adulte	229 €	234 €	192 €	196 €	163 €	166 €	131 €	134 €	360 €	367 €
Modules 6 cours ou week-end	Module (6 cours ou un week-end)	62 €						63 €				
Stage	Stage	11 €						11 €				

⁽¹⁾ Sur remise d'un justificatif de domicile de l'année en cours (lors de l'inscription en ligne)

⁽²⁾ Les tarifs au quotient 1 à 3 s'appliquent :

- sur remise de l'attestation de quotient familial éditée par la CAF 56 pour l'année en cours

ou

- après calcul du quotient (QF) par le Conservatoire selon la formule [$QF = (revenus\ bruts\ globaux / 12 + prestations\ mensuelles) / nombre\ de\ parts$] en fournissant une copie des documents suivants

- avis d'imposition complet de l'année en cours
- justificatif(s) de prestation(s) familiale(s) ou sociale(s) mensuelle(s)

⁽³⁾ Les tarifs au quotient 4 s'appliquent par défaut à tous les usagers de GMVa qui ne communiquent pas leur quotient ou ne le font pas calculer

ABATTEMENTS (applicable sur les tarifs les plus bas)

- 50% sur toute inscription complémentaire par élève, à partir de la 2^e inscription (hors module ou stage)
- pour les familles ayant au moins deux inscrits au Conservatoire (enfants ou adultes), une réduction de 20% s'applique sur les tarifs enfants uniquement (hors CHAM-D)